# collectif paroles

revue culturelle et politique
haïtienne — Bimestrielle
nº 25 — septembre/octobre 1983

# collectif paroles

revue culturelle et politique haïtienne — Bimestrielle
n° 25 — septembre/octobre 1983

**Éditeur**
*Les Éditions Collectif Paroles Inc.*

**Rédacteur en chef**
*Gérard Baptiste*

**Rédactrice en chef adjointe**
*Marie-Josée Glémaud*

**Comité de rédaction**
*Gérard Baptiste*
*Yves Flavien*
*Marie-Josée Glémaud*
*Cary Hector*
*Daniel Holly*
*Micheline Labelle*
*Claude Moïse*
*Émile Ollivier*
*Henri Piquion*
*Pierre Simon*

**Collaborateurs**
*Gérard Baptiste*
*André Bellamy*
*Etzer Flavien*
*Serge Larose*
*Charles Manigat*
*Max Manigat*
*Leslie Péan*
*Charles Pierre-Jacques*
*Elder Thébaud*
*Frantz Voltaire*

**Administration**
*André Bellamy*
*Jean-Claude Michaud*
*Carlo Moïse*
*Frantz Raphaël*

**Gestion, abonnements, information, publicité**
*Jean-Claude Michaud*
*(514)353-4146*

**Graphisme/Illustration**
*Gérard Baptiste*

**Composition et montage**
*Composition Solidaire Inc.*

*Collectif Paroles Inc.*
Boîte postale 6
Station Outremont
Outremont (Québec)
Canada H2V 4M6

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque d'Ottawa
4e trimestre 1983

Port payé à Montréal
Courrier de 2e classe
N° 5562
octobre 1983




## Sommaire

# La parole au lecteur

*Joliette, le 26 septembre 1983*

*Collectif Paroles Inc.*
*Boîte Postale 6*
*Station Outremont*
*Outremont (Qué.)*
*H2V 4M6*

À qui de droit,

Abonnée depuis les débuts de la revue, je suis une fidèle lectrice qui attend chaque numéro avec impatience. Est-ce le temps pour moi de renouveler mon abonnement ? Si oui, auriez-vous l'amabilité de m'en informer car je ne me souviens pas de la date de mon renouvellement.

Je profite aussi de l'occasion pour vous faire parvenir un mini article sur un poète haïtien dont vous n'avez pas fait mention jusqu'à présent : Alix Renaud.

Alix Renaud a publié plusieurs nouvelles et poèmes au Québec et en France, en plus de collaborer à divers journaux et revues par des textes de création, de critique littéraire, des études de linguistique ou de terminologie et des articles de vulgarisation technique. Il a également signé plusieurs oeuvres radiophoniques diffusées sur les ondes de Radio-Canada FM et fait paraître à Montréal et à Paris, un dictionnaire de l'audiophonie. Il est depuis 1976 terminologue au Secrétariat d'État à Québec. Il revient d'un court séjour à Marseille où s'est tenu le lancement de deux de ses livres : *Merdiland* et *Dix secondes de sursis*. Ses oeuvres sont nombreuses, diversifiées et méritent d'être soulignées. Tout particulièrement son dernier roman *Merdiland* publié aux éditions Le Temps parallèle. En voici d'ailleurs un bref commentaire :

*Un écrivain un peu poète s'égare tout à fait par hasard à Merdiland, entraîné dans un tourbillon de rencontres fantastiques et de découvertes surréalistes dans un monde d'anti-merveilles. Merdiland n'a pas de lieu, il est partout où l'organisation n'est plus fruit de l'intelligence mais substitut de l'intelligence. La campagne de ce pays de rêve fou a pour nom Chrisdecoin. Je vous laisse deviner comment s'appellent les habitants... Le fantastique et l'humour parfois caustique sont présents à toutes les pages, mêlés d'une douceur poétique qui tient souvent de l'onirique. Une description féroce et troublante d'un monde pas si imaginaire que cela...*

Vous trouverez aussi ci-joint la liste de ses oeuvres de même qu'une affiche (avec des extraits de presse) pour la diffusion du roman *Merdiland* au Québec. Vous est-il possible d'inclure mon article dans un prochain numéro de *Collectif Paroles* ?

Merci de votre collaboration.

Vous pouvez me rejoindre à l'adresse suivante :

*Michèle Dhaiti*
*696 rue Gadoury*
*Joliette (Qué.)*
*J6E 4E4*
*Tél. : (514) 759-2579*

---

*Ce 28 août 1983*

*Collectif Paroles, Inc.*
*Boîte postale 6*
*Station Outremont*
*Outremont (Québec)*
*Canada H2V 4M6*

Chers membres :

La lecture du dernier numéro du *Collectif* vient de bouleverser les fibres les plus profonds de mon être. Vivant dans une petite ville arriérée de Michigan, éloigné de toute réalité politique concrète concernant notre nation meurtrie, les articles m'ont apporté une joie indescriptible.

Je vivais pratiquement sans espoir, sans espoir de voir se rétablir un jour la dignité de nos frères réduite à néant.

Si la pensée scientifique continue à se propager et à s'exprimer avec tant de clarté, l'espoir n'est donc pas mort et le travail portera ses fruits, des fruits délicieux et juteux qui embelliront par leur saveur et leur beauté des arbres qu'on croyait morts.

Vos efforts aujourd'hui ou demain éclaireront par un soleil vivant le sol assombri de notre patrie.

Votre dévoué,

*Fritz Lubin*
*3215 Delta River Drive*
*Lansing, Michigan 48906*

---

*Miami, le 30 août 1983*

Mes chers compatriotes du *Collectif Paroles*,

J'étais très content de recevoir les 30 numéros de *Collectif Paroles*. La qualité d'information que vous circulez est, à mon avis, supérieure. Cela explique la rapidité avec laquelle mes amis de la Floride ont enlevé la revue.

Par ailleurs, la « table de concertation » de la Floride fonctionne assez bien. Plus d'une douzaine d'« artisans de l'information », nous nous réunissons assez souvent pour discuter les problèmes nous concernant. Nous avons déjà organisé deux conférences, résolu un différend entre 2 reporters... J'estime notre bilan positif, s'il faut partir du Colloque de mai à cette date.

Bonjour à tous les amis

*Patriotiquement*
*Jean-Claude Exulien*

# Haïti changeante et multiple...

Nous voilà au seuil d'une cinquième année de parution. Bien que la Revue ne soit pas l'unique manifestation de notre groupe, elle reste quand même la voie privilégiée par laquelle nous nous sommes faits connaître jusqu'ici. Elle est notre fenêtre sur le monde extérieur, l'organe par lequel nous nous affirmons dans un espace politique et social donné. Nos prises de position sur les événements touchant de près ou de loin le destin de notre pays nous ont valu sinon le ralliement, du moins le respect de cette frange d'Haïtiens que 26 années d'obscurantisme, de terreur et de triomphalisme arrogant et provocant n'ont pas découragé.

Ralliement, certes, nous le souhaitions, tout en étant assez lucides pour ne pas nous attendre à déplacer les masses. Non pas que nous voulions être, comme on a pu nous le faire savoir, un groupe fermé et exclusif, mais parce que nous savions au départ que la voie que nous avions choisie était (malheureusement) celle qui attirait le petit nombre.

Tout en évitant de tomber dans les pièges de l'autosatisfaction, nous estimons que notre bilan peut être considéré comme positif. Ce résultat, nous le devons à des règles que nous nous sommes imposées et que nous avons respectées, même si à courte échéance, l'observance de ces règles ne paraissait pas rentable.

S'il arrive qu'ils soient en désaccord avec nous, ceux qui nous connaissent savent bien que l'erreur qu'ils ont cru percevoir dans nos analyses est le fruit de la bonne foi, de ce questionnement honnête qui fait que la vérité est ce vers quoi on tend, mais que l'on atteint jamais. Non pas que nous n'ayons pas des convictions profondes, mais au plus fort de ces convictions, nous voulons rester attentifs au discours de l'Autre.

**Pourquoi cette profession de foi en plein parcours, direz-vous ? Il peut en effet sembler vain et superflu de faire ces déclarations qui ne révèlent que des principes presqu'élémentaires du journalisme. Mais nous savons que nous ne devons pas nous considérer comme des journalistes ordinaires, tout comme nous ne pensons pas nous adresser à des lecteurs ordinaires, la société haïtienne en étant une qui a fait de l'extra-ordinaire sa règle de fonctionnement.**

Cette affirmation n'est certes pas exagérée quand on sait ce qu'un quart de siècle de duvaliérisme a pu charrier comme sédiments malsains sur les strates déjà douteuses des pratiques sociales et politiques haïtiennes. Plus que jamais, nous nous trouvons dans cet état de crise larvée dans lequel se débat le pays depuis plus d'un quart de siècle. Cette crise qui voudrait se faire passer pour le quotidien banal, distille subtilement dans notre communauté, son venin de doute, de découragement, de méfiance et d'hostilité.

Combien de fois n'avons-nous pas donné à l'ennemi d'en face le spectacle désolant de rats pris au piège qui s'entredévorent ?

Le piège, c'est l'exil, le stress, des situations nouvelles auxquelles on ne s'attendait pas, les ambitions mesquines qui font que tout en jurant nos grands dieux que nous sommes fondamentalement différents de celui d'en face, nous ne nous rendons pas compte que nos pratiques et nos comportements sont parfois étrangement semblables aux méthodes duvaliéristes les plus éprouvées.

On a trop longtemps voulu croire — comme pour l'exorciser — que le duvaliérisme était un accident historique qui n'avait rien à voir avec notre héritage collectif social et politique. Hélas ! Force nous est de nous rendre à l'évidence. Ce duvaliérisme dont nous ne voulons pas, ce « macoutisme » qui est devenu le mode de vie de toute une société est en nous et dans nos rangs et l'ennemi le sait parfois qui en profite.

C'est sans doute, le manque de méfiance vis-à-vis de ces démons intérieurs qui explique toutes les fausses pistes, les impostures, les hésitations, bref le gaspillage de temps et d'énergie durant ces vingt-cinq années où les Haïtiens ont essayé de se sortir du cauchemar qui en plus de paraître sans fin était ponctué au fil des événements de nouveaux degrés franchis dans l'horreur et l'indicible.

Combien de vies gâchées, perdues ! Combien de richesses, d'espoirs du pays sacrifiés ! Combien de lutteurs anonymes, obscurs ne demandant rien d'autre que le droit de vivre dignement dans un pays qui offrirait autre chose que l'interdiction d'espérer...

Nous savons bien sûr que ces efforts n'ont pas été faits en vain. Mais nous

avons payé pour savoir que la tâche n'est pas aussi facile qu'on aurait pu le croire. La prise de conscience de cette réalité, le fait que nous soyons à même de mesurer l'ampleur des difficultés que nous avons à affronter est déjà un pas dans le sens du progrès. C'est donc un réalisme sans concession qu'il nous faut à tous qui prétendons nous préoccuper encore du destin du pays. Sinon, il ne s'agira encore que de chasse aux fantômes, de tirs mal ajustés sur des cibles non définies. Il faut à tout instant refaire la mise au point pour savoir de quel lieu on parle et à qui l'on s'adresse.

Il faut savoir qu'en 1983, aussi bien dans le pays même qu'en Diaspora, le temps a laissé des traces. Il a remodelé et transformé le paysage politique et social haïtien. Les formations politiques, les groupes, les tendances, les affinités, les divergences ne sont plus et ne sauraient plus être ce qu'ils ont été.

En Haïti même, comme pour le rappeler à ceux qui voudraient encore en douter, le gouvernement (ou les tenants du pouvoir) vient de réajuster la Constitution à la situation de fait que l'on pouvait soupçonner. L'hydre a dévoilé au grand jour ses têtes multiples. Les structures ont été remaniées pour mieux s'adapter au fonctionnement du pays qui depuis longtemps se faisait sur le mode des associations de malfaiteurs qui doivent se surveiller et se soutenir mutuellement en réalisant leurs forfaits.

Et que dire de ces comportements et ces attitudes tant sociaux que politiques qui ont fait de ce pays un pays d'hommes où la femme n'a jamais compté que comme objet de plaisir, symbole de puissance ou de richesse ou comme prolétariat exploité à toutes les fins ou que l'on relègue aux oubliettes aussitôt qu'on en a plus besoin.
mêmes charnières : 1946 ? 1962 ? 1970 ? Lescot ? Estimé ? Papa Doc ? Connais pas.

Le fossé des générations, les sous-cultures qui sont nées au gré des lieux géographiques et des époques de migrations, cette immense déchirure qui traverse notre peuple et qui met parfois face à face l'Haïtien devant un autre Haïtien qu'il ne connaît pas sont autant de phénomènes qu'il faut analyser en profondeur si l'on ne veut pas qu'ils s'ajoutent aux déjà trop nombreux facteurs d'incompréhension et de divisions.

Et que dire de ces comportements et ces attitudes tant sociaux que politiques qui ont fait de ce pays un pays d'hommes où la femme n'a jamais compté que comme objet de plaisir, symbole de puissance ou de richesse ou comme prolétariat exploité à toutes les fins que l'on range sur les tablettes ou que l'on relègue aux oubliettes aussitôt qu'on en a plus besoin.

Une Haïti, des Haïtis changeantes multiples, en constante évolution, des générations différentes, les femmes qui vivent parfois plus dramatiquement dans leur chair les traumatismes de la dictature et de l'exil, cet exil même qui est le lieu par excellence où toutes les distorsions sont possibles, où tous les déséquilibres sont mis à nu et amplifiés, mais qui peut être aussi un lieu d'enrichissement et d'apports nouveaux à notre culture, tous ces thèmes doivent retenir notre attention. Car, qu'on le veuille ou non, si l'on veut exister encore en tant que peuple et nation, il nous faut en quelque sorte réassembler de façon méthodique les morceaux de ce puzzle pour en définir les contours et en avoir une image conforme à la réalité.

*Collectif Paroles* se propose cette année de cerner ces aspects de la Société haïtienne mouvante, multiple, éclatée en autant de microcosmes qu'il y a de points dans la Diaspora avec, pour chacun de ces points, des spécificités et — indéniablement — des points communs, ne serait-ce que par l'origine, le patrimoine culturel et l'intérêt pour tous de voir ce pays déstructuré, violé, dénaturé retrouver un jour les possibilités de prétendre à la normalité et à la considération internationale qu'il a perdue. Ce travail de dépistage doit se faire si nous voulons que notre perception ne soit pas celle de réalités dépassées.

Ainsi continuerons-nous, nous l'espérons, comme par le passé à apporter notre modeste contribution à l'oeuvre à laquelle sont attelés tous les Haïtiens qui croient encore en leur pays.

G.B.
octobre 1983

## Firmin Joseph meurt assassiné à New York

Au moment de mettre sous presse, nous avons appris la mort survenue à New York de Firmin Joseph, figure connue de l'émigration haïtienne, particulièrement dans le monde de la presse. Il avait collaboré successivement aux hebdomadaires *Haïti-Observateur* et *Haïti-Progrès*. *Collectif Paroles* déplore sincèrement la perte de ce compatriote et souhaite que la lumière soit faite sur les circonstances tragiques qui ont entouré sa mort. Nous présentons à ses compagnons de travail, amis et parents nos condoléances. À nos confrères d'*Haïti-Progrès*, nous souhaitons que la perte de ce collaborateur ne soit pas trop lourdement ressentie dans la poursuite de l'oeuvre qu'ils ont entreprise.

# Haïti : constitution et conjoncture

Fin août 1983 le gouvernement Duvalier a encore fait l'événement. En moins d'une semaine la Constitution a été dénoncée, renouvelée, un nouveau cabinet ministériel, modifié dans sa forme, mis en place et le parlement dissous. Il a fallu aux députés moins de vingt quatre heures de « travail » ininterrompu pour disposer des 225 articles du projet de la charte fondamentale soumis par le pouvoir exécutif. La soudaineté de la décision et la rapidité des exécutions ont alerté l'opinion publique haïtienne et secoué toute la faune politique. Brusquement J.C. Duvalier fait définir les modalités constitutionnelles de sa succession et opérer une légère modification de la forme du gouvernement par un remodelage du conseil des ministres. Les 3 points qui retiennent l'attention des observateurs sont essentiellement : 1° les modalités de transmission de pouvoir, 2° les successeurs éventuels désignés dans le texte, 3° les raisons de ce remue-ménage, le besoin soudain de combler une telle lacune constitutionnelle, à ce chapitre précisément alors que J.C. Duvalier à peine dans la trentaine ne devrait pas se sentir prêt à passer la main.

Naturellement le rapprochement est fait avec les circonstances dans lesquelles Duvalier père a commandé des amendements à la constitution de 1964 pour se faire octroyer le droit de désigner son successeur et préparer la voie à son fils (14 janvier 1971). Par la suite tout est allé bien vite. Le 24 janvier, il proclame Jean-Claude successeur désigné. Le 31 c'est la confirmation « populaire » par voie de référendum. Trois mois plus tard Duvalier devait mourir. Aussi il n'en fallait pas plus pour que, venant après toutes ces rumeurs sur la grave maladie qui affecterait Jean-Claude, rumeurs persistantes depuis deux ans, la refonte constitutionnelle d'août 83 ait déclenché une intense activité politique et donné lieu à toutes sortes de spéculations. L'histoire ne se répète sans doute pas, mais les individus croient ferme aux analogies historiques.

## Une oeuvre inachevée

Théoriquement il ne devrait y avoir là rien de surprenant, toute constitution devant prévoir en cas d'empêchement provisoire ou de vacance, les modalités de remplacement du président. De toutes les constitutions d'Haïti (y compris la constitution de 1801) il n'y a que celles des Duvalier qui vivent avec le menace d'un vide institutionnel. Grégoire Eugène s'est entêté à dénoncer cette lacune (voir *Fraternité*, série II, numéro 1, mai 1980). De 1964 à janvier 1971, de avril 1971 à août 1983, les constitutions duvaliéristes sont restées muettes sur le mode de désignation du successeur du président, en cas de vacance, et de son remplaçant, en cas d'empêchement provisoire. Même avec la nouvelle constitution duvaliériste le problème n'est pas résolu. Il demeurera entier pour le successeur éventuel de Jean-Claude Duvalier qui devra procéder à une nouvelle révision afin de combler les lacunes des articles 107, 108 et 109 de la constitution duvaliériste de 1983. L'article 107 reconnaît expressément à Jean-Claude Duvalier le droit de désigner son successeur, mais les articles 108 et 109 constituent une source d'ambiguïtés. En effet, le successeur désigné de Jean-Claude Duvalier ne s'est pas vu octroyer formellement le privilège de désigner son successeur. Mais à l'article 109 il est indiqué que lorsque « le président à vie se trouve dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions... il peut confier l'autorité exécutive soit au successeur désigné, soit à l'un des ministres. »

**par Claude Moïse**

Ajoutons qu'actuellement il existe encore une dernière menace. L'oeuvre n'est pas parfaite. En effet s'il est prévu que le successeur sera désigné par proclamation et que l'exercice momentané du pouvoir peut être confié au successeur dûment ratifié ou à l'un des ministres, rien n'indique ce qui doit se passer au cas où le président meurt sans avoir proclamé le successeur désigné ou avant que celui-ci n'ait été ratifié par référendum. Et qu'est-ce qui se passerait si Jean-Claude disparaissait subitement ou était frappé de démence sans avoir « par arrêté, à sa signature exclusive » (art. 109) désigné le ministre qui devrait le remplacer ?

## Pouvoir exécutif/ pouvoir législatif : après les pleins pouvoirs, l'unanimité

Aucun gouvernement n'a consommé autant de constitutions depuis la naissance de l'État haïtien. Aucun autre gouvernement n'a géré le pays avec autant de mépris des lois. C'est à se demander à quoi servent les constitutions. Grégoire Eugène (encore lui) a montré avec justesse et clarté (*Fraternité*, mai 1980) en quoi la pratique politique haïtienne renforcée de l'autocratie duvaliérienne a rendu inopérantes toutes les dispositions constitutionnelles consacrant l'exercice de la souveraineté nationale : élections truquées, référendums bidons, terrorisme d'état, manipulation des textes, etc. Même le député du Cap-Haïtien, élu en 1979, en dépit de la volonté du pouvoir, n'a osé en diverses circonstances aller à l'encontre des mesures législatives du gouvernement ni dénoncer les violations de la constitution. C'est donc à l'unanimité, avec le nom de Alexandre Lerouge, que la constitution de 1983 a été adoptée par l'Assemblée nationale. Même zombifié, peuplé de créatures duvaliéristes, le parlement se voit enlever progressivement ses prérogatives législatives.

Sous François Duvalier la pratique par le parlement en fin de session d'octroyer les pleins pouvoirs à l'exécutif s'est répandue lors même qu'elle était formellement interdite par la constitution. L'article 48 de la constitution de 1964 révisée en 1971 stipule en effet : « Chaque pouvoir est indépendant des deux autres dans ses attributions qu'il exerce séparément.

« *Aucun d'eux ne peut déléguer ses attributions, ni sortir des limites qui lui sont fixées* » (souligné par nous).

changement de gouvernement se ferait selon le mécanisme imaginé par les détenteurs actuels du pouvoir le problème est de savoir qui, au sein de ce pouvoir, est capable de faire la synthèse des principales forces pour en assurer la continuité. On a parlé de Roger Lafontant, personnage énergique, remuant, traînant les débris d'un duvaliérisme orthodoxe, de Jean-Marie Chanoine, devenu depuis déjà quelques temps le bras droit du président, portant les aspirations d'un secteur de la bourgeoisie et de la faune des technocrates. On a parlé de Michelle Bennett qui, avec l'aide de son père, a su tailler sa part de pouvoir. Et on cite encore d'autres noms. Le duvaliérisme a sa dynamique. Habitué à se mouvoir dans le cadre de la présidence à vie sous la direction d'un Duvalier, il lui sera malaisé de prendre un tournant où il risque de voir apparaître des individus et des forces susceptibles d'échapper au commandement duvaliérien. Mais répétons-le, s'il est vrai que Jean-Claude soit actuellement contraint de songer à passer la main et que le mécanisme de succession mis en place puisse fonctionner correctement, le problème principal est de savoir où en est le contrôle effectif de l'appareil d'État ? Autrement dit, quel est le rapport des forces au sein du pouvoir ? Qui contrôle l'armée, les macoutes ? Qui est capable de rallier des forces importantes celles qui comptent, c'est-à-dire celles qui peuvent concourir à éviter un dérapage ?

Le passage de Duvalier père au fils a eu lieu en douceur parce que Jean-Claude, même inconsistant en tant qu'individualité politique, constituait la légitimité duvaliériste et donc représentait le symbole de ralliement des forces duvaliéristes et de la continuité du régime. C'était aussi, au yeux des Américains dont nul n'ignore de quel poids ils pèsent dans le jeu politique haïtien, la formule la moins coûteuse. Mais aujourd'hui ? Le pays a bougé sous la croûte duvaliérienne, elle-même fissurée. Il n'est dès lors pas hasardeux de penser qu'aucun nom symbole (Michèle, Simone ou Denise) ne bénéficiera des mêmes atouts que Jean-Claude en 1971. Le rapport des forces ne joue plus dans le seul camp duvaliériste. Le défilé des personnalités s'apparente au mouvement circulaire coutumier aux Duvalier. Le pouvoir duvaliériste est un fait, une force. Il entre comme donnée importante dans l'équation du pouvoir. Cependant ceux d'entre les membres de ce pouvoir qui se placent au premier rang auront besoin de plus d'un atout pour faire face au pays.

## Et si c'était la stratégie du troisième souffle ?

À côté d'eux, il faut détacher les représentants du gouvernement américain dont l'action en Haïti relève d'une stratégie de contrôle effectif de la politique haïtienne, renforcé par l'arrivée de Reagan. Tout au long des vingt dernières années les Américains ont accompagné l'aventure duvaliérienne. Nul ne s'étonnerait qu'ils aient participé effectivement, avec l'aide de Duvalier et ses hommes, à des moments divers, à la mise au point de formules politiques comme celle qui ressort de la nouvelle constitution. Il n'est pas non plus interdit de penser que ces dernières mesures relèvent d'un plan politique avec les récentes municipales en amont et les prochaines législatives en aval, comme ultimes concessions aux américains, pour refaire la façade d'un régime qui s'est considérablement pétrifié depuis la grande répression de novembre 1980.

Il est bien connu que l'administration Reagan qui dénonce à cor et à cri le Nicaragua de refuser d'organiser des élections générales serait bien aise d'offrir la « démocratisation progressive » à la Duvalier comme un élément de la propagande à destination de l'Amérique Centrale. On a présenté les élections municipales comme un test, un chapitre de cette « démocratisation progressive ». L'astuce du gouvernement a été de diviser les difficultés pour les vaincre plus facilement. En organisant ces élections région par région il se donna une plus grande facilité de contrôle et de prévention de tout dérapage.

Imaginons que Jean-Claude parvienne jusqu'à l'échéance de février 1984. Il organiserait les élections législatives selon les techniques éprouvées de terrorisme et de manipulation. La chambre législative élue pourrait même comprendre quelques députés de l'opposition. Voilà qui ferait bien. Le gouvernement Reagan aurait quand même quelque chose à se mettre sous la dent mais que pourrait cette chambre dont les décisions politiques ne se prennent qu'à l'unanimité ? Pour comprendre cet acharnement du gouvernement de Duvalier à légitimer ses décisions et sa politique il faut se rappeler qu'il est porté à bout de bras par le gouvernement des États-Unis et que celui-ci a besoin d'une couverture légale pour continuer à soutenir le gouvernement de Port-au-Prince. Certes la présidence à vie n'est pas remise en question. Ce à quoi les Américains se résignent. Mais des élections de temps en temps avec un semblant de liberté sont nécessaires. Du reste, et c'est bien connu, les Américains appuient la stratégie dite de démocratisation progressive, celle qui consiste à pratiquer ici et là, quand les circonstances le permettent, des ouvertures pour aérer et libérer les institutions. L'essentiel est d'éviter tout dérapage, toute perte de contrôle de la situation sociale et politique, demeurée explosive.

Avec une constitution toute neuve que seul le pouvoir exécutif peut faire réviser (art. 219), une chambre législative renouvelée mais impotente, voilà le duva-

## Les Américains, le Môle St-Nicolas et la Constitution de Duvalier

L'article 2 de la Constitution duvaliériste de 1983 se lit comme suit : « Le territoire de la République est inviolable et ne peut être aliéné ni temporairement, ni définitivement, ni en tout ni en partie, par aucun traité ni convention. »

Comparé à l'article 2 de la constitution de 1964 révisée en 1971, ce libellé est encore plus net et plus formel. On sait que l'État haïtien, sous la férule de la dictature, fonctionne à l'envers de sa Constitution et de ses Lois, que les Duvalier ne s'embarassent d'aucune contrainte légale dans la gestion du pays. Mais il serait intéressant de voir comment le gouvernement américain désireux, dit-on, d'obtenir la cession du Môle Saint-Nicholas pour l'installation d'une base militaire, comment, dis-je, ce gouvernement démocratique, légaliste, s'y prendrait pour contourner cette interdiction constitutionnelle et signer un traité avec le gouvernement de Duvalier.

C.M.

lièrisme parti pour un troisième souffle. « Légalement » constitué ce gouvernement se serait armé à la fois pour faire face à Reagan ou à un démocrate selon les résultats, à ce jour incertains, des élections américaine de 1984. Il se serait même doté d'une arme supplémentaire : la non aliénation du territoire (art. 2). Au cas où les Américains se montrent raisonnables, l'article 2 pourrait être révisé, au nom de l'intérêt national et de la défense du monde libre, afin de céder le Môle St-Nicholas pour la construction de cette base dont on a tant parlé.

Ainsi donc le gouvernement aurait pris les devants pour prévenir toute difficulté résultant d'une conjoncture née de nouvelles données de la politique américaine après 1984 et de l'échéance des élections législatives haïtiennes de 1985. Tout le tapage autour de la succession imminente de Duvalier constituerait un écran de fumée, une technique d'intoxication de l'opinion publique, afin de détourner l'attention des vrais buts de l'opération. Et si c'était vrai ? Alors il faudrait reconnaître que c'est une politique qui accule les oppositions à la dernière extrémité, c'est-à-dire à l'affrontement armé. Or le gouvernement sait que la lutte armée comporte de sérieuses difficultés pour les oppositions et accule les gouvernements protecteurs à la réserve, à cause des risques toujours possibles d'introduction d'éléments de rivalité de puissances.

## L'impasse duvaliériste

Que cette hypothèse se confirme ou non, la réalité politique que recouvrent ces dernières mesures se situe dans la ligne stratégique du duvaliérisme. On l'a assez souligné ici même au *Collectif Paroles* [2] pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y attarder. De 1957 à nos jours les gouvernements Duvalier ont fait tant et si bien qu'ils ont réussi à piéger les principales forces intervenantes du pouvoir haïtien (la bourgeoisie et le gouvernement des États-Unis) et à s'imposer comme unique gestionnaire de l'État haïtien. Le jeu politique des intervenants (la bourgeoisie, les puissances tutrices, États-Unis en tête) est demeuré limité à la nécessité d'éviter à tout prix une brusque détente, grosse des troubles les plus imprévisibles. Il s'agit de la stratégie « Développement et sécurité » analysée par Frantz Voltaire (*Collectif Paroles*, n° 23, mai-juin 1983). Aujourd'hui les limites de cette politique menacent d'éclater. Les Duvalier n'ont pas su, malgré l'aide massive, assurer le développement, ni détendre le pays. La normalisation jean-claudienne n'est pas réussie (voir *Collectif Paroles*, n° 17). Pire encore, dans l'hypothèse où le gouvernement de Jean-Claude n'a cherché qu'à renforcer sa position en mettant ses partenaires et le pays devant le fait accompli constitutionnel, il aggravera encore plus la tension. Il n'arrête pas de se débattre dans les contradictions du couple libéralisation-répression. À force de tirer sur la corde il a fini par l'user. De fait cette politique est usée. Il n'y a plus rien à offrir, puisque « la présidence à vie n'est pas négociable ». Et si Duvalier devait s'en aller du pouvoir la situation serait encore plus inconfortable pour ceux qui s'apprêteraient à chausser ses bottes. La récente manoeuvre du gouvernement, par son caractère de fuite en avant, quelle que soit l'hypothèse retenue, traduit l'impasse duvaliériste.

Dans la présente conjoncture, c'est le gouvernement qui a l'initiative des mesures spectaculaires : élections municipales, refonte à la vapeur de la constitution, élections législatives. Mais que dit-on de l'état de mécontentement du pays, du développement des forces politiques autonomes et de leur capacité de mobilisation ? Puor le moment, en attendant que le sort personnel de Jean-Claude soit fixé, le gouvernement se prépare à faire ses comptes. Croyant avoir testé le pays par les élections municipales, il se prépare aux grandes manoeuvres pour les élections législatives. Ainsi le cycle recommence. Le duvaliérisme ne peut pas se renouveler. Il survit.

Loin de considérer les magouilles constitutionnelles du gouvernement comme une opération négligeable, je persiste à penser qu'on devrait soumettre cette constitution à une analyse attentive, la confronter aux autres constitutions duvaliéristes, et en dégager toute la signification politique et institutionnelle. Le lecteur comprendra que mon objectif n'est pas du tout académique. Il est nécessaire de faire entrer de manière concrète la charte fondamentale dans les préoccupations et les réflexions des Haïtiens qui, à force de voir violer les dispositions légales sur les droits des individus, en viennent eux-mêmes à douter de la nécessité de se doter d'une telle charte. Il se trouve que le sens de notre lutte est que l'équilibre des forces dans la société haïtienne en vienne à imposer un véritable consensus d'où émergent les droits fondamentaux individuels et collectifs de liberté et d'épanouissement comme l'inspiration d'une nouvelle Haïti. Nous ne devrions pas être indifférents à un mouvement de lutte qui cherche à faire entrer dans la conscience des patriotes la nécessité de se battre pour une charte des droits des Haïtiens.

À distance il ne m'est pas permis de savoir comment les forces de l'opposition intérieure articuleront leurs luttes à la nouvelle conjoncture. Il me semble qu'une révision urgente de leur propre stratégie devrait prendre en compte les récentes municipales, les prochaines législatives, la situation respective des intervenants extérieurs dans la situation haïtienne, et, bien sûr, la question essentielle de l'unité des forces politiques.

De l'extérieur, je peux me rendre compte à quel point l'organisation effective des forces politiques dans l'émigration contribuerait à un déblocage décisif de la situation haïtienne. À certaines conditions, bien entendu. Je prends le risque de rappeler ce qui est devenu l'évidence : si les oppositions extérieures peuvent se doter d'une stratégie d'action minimale sur la base d'un accord général,si elles savent parler d'une même voix cohérente pour ce qui se rapporte à l'essentiel et à l'urgent, si elles savent faire des propositions mobilisatrices, si elles n'oublient pas que le moteur des transformations sociales et politiques se trouve au coeur même du pays, dans les forces réelles et potentielles qui se meuvent dans la société, si elles adoptent leur stratégie à cette nécessité, alors elles auront l'immense mérite de contribuer à doter le pays d'un efficace instrument politique indispensable au mouvement de lutte contre la tyrannie. Face à l'offensive duvaliériste les oppositions n'ont rien d'autre à faire que de renoncer aux vieilleries politiciennes et de se doter d'une stratégie commune. Des démarches discrètes et patientes devraient être tentées pour porter les principaux courants de l'opposition à se rejoindre et à mettre au point un accord de coopération, avec l'aide de personnalités réputées sages et bons négociateurs. Dans l'état actuel des choses s'il est vrai que Duvalier peut tomber sans le préalable de l'unité des forces, il est clair que, sans un accord minimal des principales organisations politiques, sans un contrat clair, un projet de coopération, sans cette unité que de partout on réclame, l'après Duvalier est promis à une dangereuse confusion.

C.M.
8 octobre 1983

**Notes**

[1] La diffusion de cette édition a été interrompue par la police.

[2] Lire l'analyse de Cary Hector et Yves Flavien dans *Collectif Paroles*, n° 1, septembre 1979, page 26 et suivantes.

# Port-au-Prince : l'inefficacité de la gestion urbaine et les problèmes fonciers

*À grand renfort de démagogie et dans un déploiement caricatural le gouvernement haïtien a achevé, par l'agglomération de Port-au-Prince, sa ronde des élections municipales. À la capitale, personne n'était dupe, tout était joué à l'avance. À aucun moment ces pseudo-compétitions électorales ne constituaient pour les candidats l'occasion de poser les problèmes, pourtant critiques, que vit Port-au-Prince dont la croissance accélérée et anarchique dans un cadre de misère a fait exploser toutes les structures de base. le texte qui suit fait le point sur un ensemble de questions se rapportant à la gestion de la capitale et aux différents services d'urbanisme. Il a fait l'objet d'une communication à la table ronde organisée à Bordeaux les 10 et 11 juin 1983 par le Centre d'études de géographie tropicale (CNRS). L'auteur, Henri Godard, a présenté récemment (octobre 1983) à L'Université de Bordeaux une thèse de doctorat en géographie urbaine sur la capitale haïtienne. Nous référons nos lecteurs à d'autres études qui ont paru sur le même thème dans notre revue (*Collectif paroles*, nos 17, 18, 24).*

L'extension spatiale et démographique de la capitale haïtienne, aujourd'hui millionnaire, pose des problèmes de plus en plus aigus en matière de services, d'infrastructures et d'hygiène. Aujourd'hui, l'État ne contrôle plus la croissance de l'aire métropolitaine. La période de l'occupation nord-américaine (1915-1934) a été une étape positive (au plan urbain) en permettant de jeter les bases d'une véritable planification dans un cadre institutionnel moderne. Cinquante ans plus tard, la détérioration des infrastructures, la mauvaise gestion urbaine due à la déficience des services administratifs et à la corruption qui sévit à l'intérieur des institutions en place, les faiblesses de la législation urbaine et le non respect des textes en vigueur en matière d'urbanisme, et les problèmes relevant du système foncier, expliquent partiellement les blocages auxquels se heurte la capitale. De 1950 à aujourd'hui, rien n'a été fait pour que cette agglomération, abritant un cinquième de la population nationale, se développe de façon harmonieuse ; les infrastructures, créées pour supporter une population de 100 000 habitants, ne peuvent répondre aux besoins d'une capitale millionnaire dans laquelle 70 % des ménages vivent dans des conditions d'extrême pauvreté.

*par Henri Godard*

## La déficience et la corruption des services administratifs

### *Les problèmes institutionnels des administrations haïtiennes*

De nombreux problèmes d'ordre général sont très préjudiciables au bon fonctionnement des institutions en place. La fonction publique manque de prestige et beaucoup d'Haïtiens ne se tournent vers les emplois administratifs qu'en dernier recours. Les rémunérations restent faibles : en 1981, un technicien gagnait entre 250 et 275 $ US par mois, un ingénieur débutait à 300 $ US et un directeur administratif à l'Institut haïtien de statistiques (IHS) gagnait 700 $ US[1]. Quant aux instituteurs, leur traitement de départ était fixé à 60 $ US. N'ayant aucune sécurité de l'emploi, il est courant de voir un fonctionnaire occuper deux postes : l'un dans l'administration, l'autre dans le privé, ou bien, les deux dans les services de l'État afin de cumuler deux traitements. La compétence limitée de nombreux fonctionnaires, le cumul des emplois, les horaires très élastiques, les responsabilités restreintes et mal déterminées entraînent l'émigration du personnel qualifié vers le secteur privé ou vers l'étranger. La centralisation des décisions à Port-au-Prince explique la lenteur du processus administratif. Toutes les dépenses, même les plus anodi-




Ramassage des ordures.

nes, projetées par les municipalités doivent être discutées et approuvées par le pouvoir central et par les cadres supérieurs de l'État ; le personnel communal se désintéresse donc des projets qui pourraient voir le jour dans la limite des faibles budgets accordés aux municipalités. Tous les services centraux des ministères sont engorgés par les décisions de routine qu'ils doivent prendre. Les services régionaux des ministères sont peu nombreux et leur budget est quasi inexistant ; il n'est pas rare de voir un ingénieur départemental ou un agronome affecté à une région, réduit à l'inactivité par l'absence de moyens de locomotion. Enfin, il n'existe aucune assise géographique concernant la répartition des recettes annuelles de l'État ; cette redistribution se fait par ministère et non par commune. Une réforme de ce système est projetée ; elle permettrait aux instances communales d'avoir les moyens de réaliser les travaux d'intérêt local mais elle empêcherait les ministères de favoriser certaines communes administrées par les amis des hommes en place. Actuellement, « les préfectures sont ramenées à de simples services policiers. Leurs budgets de fonctionnement sont beaucoup plus en rapport avec leur importance militaire ou politique, qu'avec leurs besoins en équipements [2]. »

L'absence de coordination entre les différentes institutions, le chevauchement des mandats et leur imprécision ne favorisent pas la réalisation de travaux de grande envergure. Tous les services administratifs se trouvent confrontés à la mauvaise gestion, au manque de ressources financières et à la pénurie de main-d'oeuvre.

Ces facteurs négatifs se renforcent mutuellement et donnent naissance à des problèmes presque insolubles. De nombreuses difficultés dans le domaine urbain en découlent. L'Office national du logement (ONL), créé en 1966 et dépendant du Département des affaires sociales doit théoriquement s'attacher au développement d'une politique du logement en faveur des plus défavorisés. Or, la Banque du logement (BDL) a été instituée en 1974 pour améliorer les conditions de logement des plus démunis et pour permettre l'accession à la propriété des familles disposant de revenus moyens. Les fonctions respectives de l'ONL et de la BDL, mal définies, font parfois double emploi. La Centrale autonome métropolitaine d'eau potable (CAMEP), créée en 1964 et rattachée au Département des affaires sociales doit assurer l'alimentation en eau de l'aire métropolitaine, gérer les installations existantes et agrandir et améliorer le réseau. Or, elle réalise ses propres projections démographiques sur des bases différentes de celles de l'IHS et elle cartographie les zones d'urbanisation sans tenir compte des études faites par le Conseil national de développement et de planification (CONADEP). À cette imprécision et à ce chevauchement des mandats s'ajoutent une gestion désastreuse, puisqu'en 1977-1978 les dépenses s'élevaient à 2,47 millions de $ US alors que les recettes atteignaient seulement 0,70 million de $ US [3], et l'incapacité de gérer le réseau actuel. En effet, entre 1971 et 1977, un investissement de 10,1 millions de $ US financé par la Banque interaméricaine de développement (BID) [3] a permis d'agrandir le réseau ; cette complexité accrue, cette extension considérable sont difficilement compatibles avec les possibilités financières et techniques actuelles de la CAMEP.



Canal de drainage improvisé.

Cette inorganisation interne se retrouve dans le système de collecte des ordures. Lorsqu'en amont des ravines elles engorgent le réseau de drainage, elles dépendent d'une division du Département des travaux publics, transports et communications (DTPTC) ; lorsqu'en aval des ravines elles quittent le réseau de drainage et envahissent les rues, elles dépendent des services municipaux. Le curage des latrines relève, lui de la division d'hygiène publique du Département de la santé publique et de la population.

De nombreuses dépenses sont souvent mal conçues : en 1975, les services du génie municipal ont acheté deux camions pour curer les égoûts. Cet investissement de 60 000 $ US s'est avéré inutile en raison de l'obstruction totale du système par les graviers, les roches et les déchets solides comprimés dévalant le Morne l'Hôpital au moment des fortes précipitations. Les dépenses annuelles affectées au réseau de drainage sont utilisées en saison sèche non pas pour entretenir les bassins, les canaux, ... mais pour réparer les dégâts causés au système en période pluvieuse ; ces opérations sont ponctuelles, inefficaces et ne sont pas intégrées dans un plan d'entretien global.

Les problèmes de manque de personnel affectent tous les organismes gouvernementaux. L'État haïtien est tributaire de l'étranger pour la formation des cadres et des techniciens puisque l'université ne forme ni urbanistes ni planificateurs. De plus, la crise qui secoue Haïti a entraîné des compressions de personnel dans les administrations ; des bureaux, relevant du ministère du Plan, que nous avions vus encombrés de planches à dessin sur lesquelles travaillait une demi-douzaine de techniciens en 1981, étaient vides en 1982.

La pénurie de main-d'oeuvre ne touche pas seulement les cadres et les techniciens. Les divisions techniques des ministères et de la municipalité de Port-au-Prince, très limitées financièrement sont dans l'incapacité d'embaucher même occasionnellement un grand nombre d'ouvriers. La population tente de s'organiser pour suppléer aux carences de l'État. Nous avons rencontré, près de Carrefour, une équipe de bénévoles se chargeant de nettoyer une rue et de l'empierrer. Le « chef » avait une carte duvaliériste lui servant de couverture et il allait envoyer une lettre, qu'il nous a fait lire, au ministre ; il décrivait la situation et demandait que l'on prenne en considération ses efforts et ceux de son équipe. Il nous a confié que si la situation d'Haïti était si tragique c'était la faute des hauts-placés qui étaient « tous des voleurs ». Si ce propos est exagéré, il est vrai que la corruption sévit dans toutes les administrations et qu'elle freine les efforts entrepris par certains.

## *Une corruption généralisée à tous les niveaux de responsabilité*

Les malversations des plus hauts personnages de l'État sont nombreuses et portent parfois sur des sommes importantes. Environ 35 % des recettes et des dépenses du gouvernement ne sont pas justifiées dans les procédures budgétaires normales [4]. En 1979, les États-Unis exigèrent, par l'intermédiaire de leur ambassadeur, qu'une remise en ordre de l'administration soit faite ; sur 2,5 millions de $ US, représentant la totalité des taxes perçues pour une période établie par accord entre les deux gouvernements, moins de 0,9 million de $ US furent remis au Trésor public [5].

Les détournements de fonds provenant de l'aide internationale sont courants, et les cadres des ministères ainsi que les membres de la famille de J.-C. Duvalier ne dédaignent pas les rentrées de devises faites au détriment de la majorité de la population (le beau-père du président aurait vendu au prix fort à l'Afrique du Sud du pétrole acheté par Haïti au Mexique à un tarif préférentiel [6]). Quant au président lui-même, hésiterait-il à vendre aux États-Unis un morceau du territoire national à des fins géo-stratégiques, l'accord américano-cubain portant sur la base de Guantanamo parvenant à expiration ?

Dans les différents ministères et dans leurs divisions techniques, l'obtention d'un emploi est souvent liée au versement d'une somme d'argent ou d'une partie du traitement à son généreux parrain déjà installé dans le système administratif haïtien. Beaucoup d'employés parviennent à accroître leur traitement en commettant des actes illégaux. Des employés du service des Douanes volent les verres de lunettes arrivant de l'étranger et vont les revendre à l'opticien qui les avait commandés. Des employés de l'Électricité d'Haïti (EDH) installent, après leur journée de travail, l'appareil permettant de pratiquer le « cumberland » (procédé permettant d'afficher au compteur une consommation inférieure à la réalité). Des employés des Télécommunications (TELECO) arrivent au volant des camionnettes de service et installent des prises téléphoniques supplémentaires. Les services de ramassage d'ordures contrôlent le nombre de voyages effectués par les camions et non le poids du chargement ; les chauffeurs sont ainsi tentés de faire le nombre de voyages requis avec des chargements partiels qu'ils complètent en ramassant au passage les ordures des hôtels, des entreprises commerciales et industrielles ou en transportant du sable, du gravier, des matériaux destinés aux chantiers de construction. Des équipes de la CAMEP se chargent des connexions illégales et certains opérateurs, en accord avec les vendeurs d'eau, créent la rareté en fermant l'écoulement de l'eau dans une partie de l'aire qui est sous leur juridiction.

Les services d'urbanisme n'échappent pas à ces malversations. De nombreuses constructions terminées ne sont pas conformes aux permis de construire accordés, soit qu'elles empiètent sur le trottoir, soit qu'elles aient un étage supplémentaire non prévu au moment de l'obtention du permis de construire ; le personnel chargé de vérifier la conformité « s'arrange » alors avec le propriétaire.



Habitation rurale en milieu urbain !

Toutes ces malversations permettent de remédier partiellement au sous-équipement urbain et aux insuffisances des services de l'État mais contribuent à la désorganisation de la capitale et à la faiblesse des recettes des administrations et des divisions techniques des ministères.

L'imprécision des textes traitant d'urbanisme, l'absence ou l'insuffisance des outils de planification urbaine bloquent toute intervention de l'État dans l'organisation de la croissance de l'agglomération.

## Les carences de la législation urbaine

### *Les textes en vigueur et leurs faiblesses* [7]

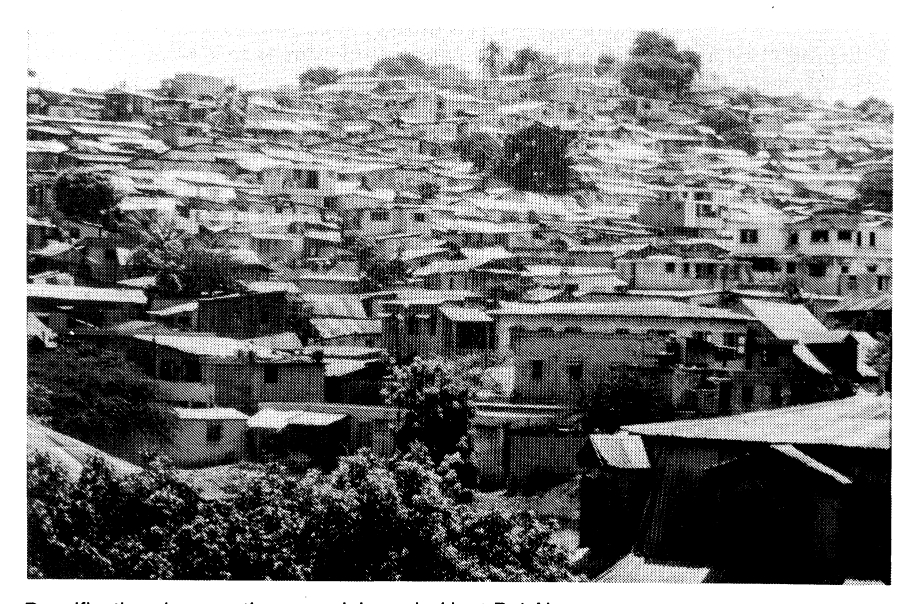
Le texte de base traitant de l'aménagement urbain est le décret-loi du 22 juillet 1937 (*Le Moniteur*, 5 août 1937) modifié en 1966 puis en 1977. De nombreux décrets sont parus dans *Le Moniteur* pour tenter de résoudre les problèmes écologiques posés par les zones soumises à l'érosion ; certains secteurs, dont le Morne l'Hôpital, ont été classés « zone sous protection » ou « zone réservée et déclarée d'utilité publique ». Tous ces textes, décrets et ordonnances ont le mérite d'exister ; si leurs faiblesses sont grandes, le problème principal reste leur inefficacité en raison de leur inapplication. Il suffit de lire les articles du décret de 1937 traitant des dispositions extérieures et intérieures des constructions (articles 11 à 28), de l'évacuation des eaux pluviales (articles 34 à 45), des ordures ménagères (article 51) pour constater que si ce décret-loi était appliqué l'aspect de la ville serait agréable et les problèmes urbains ne seraient pas si dramatiques.

### *Remarques sur les textes organisant l'aménagement des zones urbaines*

L'article 64 précise que « toute ville d'au moins 2 000 habitants est tenue d'avoir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension » comprenant un programme d'action et un plan de zonage. Dans la réalité, seule la capitale a fait l'objet d'études d'aménagements qui n'ont jamais été mises en pratique. Les décrets précisant les zones à protéger en raison de leur fragilité écologique n'ont jamais été respectés.

L'absence de politique globale d'aménagement urbain explique certains problèmes auxquels se trouvent aujourd'hui confrontées les zones urbaines en général et l'aire métropolitaine en particulier. Les constructions et les lotissements sont édifiés sans aucun plan préalable et les règles les plus élémentaires concernant l'alignement (articles 1 et 2), l'hygiène (articles 34 à 45, 56) et le drainage (articles 34 à 45) ne sont pas respectées. Le manque de planification urbaine rend très difficile les raccordements aux réseaux existants (eau, électricité, ...) et accroît leur coût. Enfin, faute d'un schéma d'aménagement ayant force de loi, l'État est incapable d'orienter et de contrôler le développement spatial de la zone métropolitaine.

Depuis une quinzaine d'années, les lotissements privés prolifèrent ; les lois leur imposant le respect de certaines normes (installation des infrastructures de base avant toute vente et toute construction) ne sont pas appliquées en raison de l'absence d'une véritable politique urbaine.


Densification des quartiers populaires : le Haut-Bel-Air.

## Remarques sur les textes réglementant la construction

Le décret-loi de 1937 insiste essentiellement sur les aspects hygiéniques et esthétiques (articles 17 à 19) des constructions. Les infractions aux lois sont très nombreuses. Les permis de construire doivent être délivrés par le DTPTC après examen des plans ; en fait, seule une minorité des constructions est autorisée, puisque dans les quartiers misérables, les habitants édifient leurs abris sans l'accord du DTPTC et sans respecter les normes imposées dans le décret-loi de 1937.

Le *Guide économique de la République d'Haïti* note (p. 86) qu'en 1971, les municipalités de Port-au-Prince et de Pétionville ont délivré 112 permis de construire et qu'en 1975 elles en ont accordé 320. Lorsque l'on établit la corrélation entre la croissance spatiale et démographique de l'aire métropolitaine et le nombre de permis de construire délivrés par les autorités compétentes, on constate que la majorité des habitations est édifiée en dehors des lois existantes. Quant à celles dont la construction est autorisée, les contrôles effectués après l'achèvement des maisons montrent que, bien souvent, elles ne sont pas conformes aux plans qui ont permis l'obtention du permis de construire. Il n'existe aucune disposition concernant le changement d'affectation d'un bâtiment ; les sanctions prévues contre les infractions aux normes sur les constructions (démolition, amendes dérisoires de 40 à 100 $ US) n'existent que sur le papier en raison de l'incompétence, du manque de formation et de la corruption du personnel trop peu nombreux. Il n'est pas rare de voir des migrants construire temporairement des abris dans les corridors du centre-ville. Ces constructions deviennent définitives puisque personne n'attire l'attention sur elles ; de plus, tout le monde ignore à qui appartient le sol urbain sur lequel elles sont édifiées. Ce phénomène n'est pas spécifique aux plus démunis ; les catégories moyenne et aisée profitent, elles aussi, de cet incontrôle de la situation urbaine.

Les textes régissant l'urbanisme sont peu précis, peu adaptés à une agglomération « moderne » et souvent inappliqués. Les normes sont perçues comme négatives et les habitants essaient par tous les moyens d'y échapper. L'absence ou l'inefficacité de la planification urbaine accroît le laisser-aller et la désorganisation urbaine.

### *Les instruments de la réglementation urbaine et de la planification et leurs faiblesses* [8]

Trois outils indispensables à toute politique urbaine digne de ce nom font défaut en Haïti : il n'existe en effet ni cadastre, ni plan de zonage, ni inventaire des terres appartenant à l'État. Les services chargés d'administrer le domaine de l'État dépendent de l'Administration des contributions. En l'absence d'un cadastre, ils sont dans l'incapacité de répertorier toutes les terres appartenant à l'État et de suivre l'évolution foncière de ces biens publics. Une partie du domaine de l'État peut être vendue ou affermée sans tenir compte de l'avenir. Il arrive que l'État vende une terre à un particulier puis l'exproprie l'année suivante ; dans ce cas, le montant encaissé pour la vente sera inférieur à l'indemnité versée par l'État au récent propriétaire du terrain. Il n'y a aucun mécanisme réglementant les grands travaux entrepris par l'Etat ; la World Bank n'a pas pu se procurer le texte datant de 1948, relatif aux appropriations de terres à des fins publiques. Les expropriations demandent donc beaucoup de temps (dans le quartier de Saint-Martin et à Drouillard, une année a été nécessaire entre la demande d'expropriation et la publication de l'arrêté au *Journal Officiel*).

L'administration urbaine de l'aire métropolitaine dépend du Département du plan, du Département des travaux publics, transports et communications et des municipalités de Port-au-Prince et de Pétionville.

### *Le CONADEP et le Département du plan*

Cette institution, créée par François Duvalier qui en était le président, avait pour but d'établir les politiques et les priorités en matière de développement urbain et de planification. Dans la réalité ses pouvoirs étaient très limités : le CONADEP administrait seulement 10 % de l'ensemble des crédits de développement et n'avait aucun pouvoir de décision ; les projets lui étaient seulement soumis.

En 1978, le Département du plan fut créé et remplace le CONADEP. Les six divisions techniques de l'ancienne institution, dont la Division de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DATPE) qui fut à l'origine de la grande oeuvre du CONADEP (le plan d'aménagement de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince comprenant trois phases et quatorze volumes) en collaboration avec le Service d'urbanisation du DTPTC et des consultants étrangers, furent réorganisées. Ce schéma d'aménagement n'eut pas de large diffusion et la World Bank estime que « l'avenir de ce plan tout entier demeure incertain » (p. 96). Le DATPE a aujourd'hui réalisé les études concernant la réhabilitation du quartier Saint-Martin, le projet d'aménagement du quartier de Delmas et la mise en place des trames d'accueil de Drouillard.


La rue du Quai après une violente averse.

### *Le DTPTC et le Service d'urbanisme (SU)*

Le SU a été créé en 1971 et avait sous sa responsabilité l'ensemble des travaux urbains. Il était chargé de donner des conseils techniques aux municipalités (approbation des permis de construire et du tracé des routes, ...) ; il a réalisé les études et assuré la construction d'habitations pour les plus démunis (agrandissement de la Cité Jean-Claude en 1975 pour le compte de l'ONL).

Cette division technique du DTPTC, réorganisée en 1978, a pris le nom de Service de planification urbaine (SPU), mais les problèmes auxquels elle se heurtait sont restés. Le manque de personnel et de ressources l'empêche de pouvoir contrôler efficacement la conformité des constructions, des normes fixées en matière d'infrastructures et de services urbains et de maîtriser l'urbanisation de l'aire métropolitaine.

### *La municipalité de Port-au-Prince*

Selon la constitution de 1964, les communes sont autonomes dans les limites imposées par la loi. De 1964 à 1970, cinq villes ont obtenu, par voie de décret, la pleine autonomie financière et administrative. Cette décentralisation théorique était remise en cause en 1971 par l'abrogation de tous les décrets précédents. Les municipalités se voyaient entièrement dépendantes de l'autorité centrale et Port-au-Prince ne faisait pas exception.

Le maire de la capitale n'a que des responsabilités très limitées (enlèvement des ordures, entretien et administration des écoles, asiles, dispensaires, cimetières, délivrance des permis de construire après accord du DTPTC) qu'elle n'assume d'ailleurs pas, par manque de volonté, de personnel et de ressources financières. Le personnel communal est composé de 250 employés mensuels et de 570 journaliers et la situation financière de la mairie est précaire : les recettes diminuent chaque année en valeur réelle, la perception des taxes est déficiente (le maire a estimé que 5 000 résidents aisés échappaient à l'impôt foncier) et une partie des montants perçus est reportée sur d'autres comptes de l'État.

Les recettes municipales proviennent des subventions de l'État (45 %) et des taxes prélevées (55 %) : patente, taxe sur les marchés rétablie il y a peu de temps, contribution sur la valeur locative. Ces ressources servent essentiellement à couvrir les traitements et les salaires. En 1976-1977, seulement 10 % du budget de Port-au-Prince, s'élevant à environ 1,3 millions de $ US, étaient consacrés à l'achat de matériel et de fournitures diverses (soit 0,20 $ US par habitant) ; encore fallait-il que la mairie obtienne l'accord de l'administration centrale pour engager ces maigres dépenses.

Les textes de la législation urbaine datant des années trente et restant peu appliqués, l'absence des instruments d'urbanisme fondamentaux, le manque de politique d'utilisation du sol urbain, l'efficacité réduite des institutions existantes, l'assistance extérieure permanente indispensable au fonctionnement de nombreux services publics sont des freins qui ne permettent pas la mise en oeuvre d'une véritable planification à long terme. Les problèmes fonciers rendent la situation urbaine encore plus inextricable.

## Les blocages fonciers et financiers

Le problème du logement est aujourd'hui très grave puisqu'en 1986, le stock de l'habitat de 1975 représentera 43 % seulement du stock de l'habitat total. Or, le mode de possession du sol, l'impossibilité d'accéder au crédit pour la grande majorité de la population n'incitent pas à l'optimisme.

### *Une situation foncière originale*

L'invasion semi-organisée de terrains publics ou privés, courante dans les villes latino-américaines, est extrêmement rare en Haïti.

Autre phénomène original, environ 70 % des habitants de l'aire métropolitaine sont locataires, soit de la terre, soit de l'habitation, soit du terrain et de la maison (tableau 1). Nous constatons que l'agglomération se démarque de l'ensemble du pays et des villes de province, en ce qui concerne la proportion de locataires et le coût mensuel des logements, beaucoup plus élevé dans l'agglomération (tableau 2). La cherté des loyers s'explique par l'accroissement de la demande résultant de la pression démographique et par l'offre relativement inélastique en raison de la concentration des terres potentiellement urbanisables aux mains d'un petit nombre de propriétaires contrôlant le marché foncier et favorisant la spéculation ; les plus démunis s'installent alors dans les zones où le coût des infrastructures de base est prohibitif.

Les habitants disposant de revenus moyens et élevés sont, soit propriétaires, soit locataires de leur maison ; dans ce dernier cas le système de location est le même que celui pratiqué dans les pays développés. Les plus démunis subissent des contrats de location qui avantagent les propriétaires.

### *Le système de location*

Quatre types de contrats sont en vigueur dans l'agglomération.

Dans 8 % des cas, les locataires paient à la semaine. Il s'agit des plus pauvres, ayant des revenus très irréguliers et ne disposant que d'un abri petit et de mauvaise qualité (dans le secteur de Brooklyn, 54 % des locataires paient à la semaine [9]).

Les plus nombreux, 40 %, louent au mois.

34 % des locataires à bas revenus obtiennet une réduction pouvant atteindre 50 % s'ils paient à l'avance le loyer pour six ou douze mois. Ce système particulier met en évidence le manque de capital et le risque élevé de voir les loyers impayés (dans la zone Nord-Ouest de la capitale 65 % des locataires paient à l'avance le loyer pour six mois ou un an [9]).

Enfin, dans 18 % des cas, les ménages louent la terre à long terme et construisent leur propre maison. Le système de location d'un terrain nu aux catégories sociales défavorisées est très intéressant pour le propriétaire foncier puisque, sans aucun investissement initial, il peut retirer un revenu annuel atteignant 4 500 $ US par hectare pour des terrains impropres à une urbanisation « traditionnelle [10] ». Dans le quartier de Saint-Martin, le *Hougan* [11] JOUNAC « gagne » près de 150 $ US par semaine en louant des cabanes qu'il a construites sur son terrain ; la démolition de celles-ci et la récupération du terrain par l'État dans le cadre de la réhabilitation du quartier va lui permettre de toucher une somme élevée en raison de l'expropriation [12]. La zone de Brooklyn a été donnée par le gouvernement haïtien à l'archevêché qui l'a cédée aux Pères Salésiens. La plus grande partie de la zone Nord-Ouest de la capitale a été déclarée d'utilité publique, ce qui n'a pas empêché l'apparition de profiteurs ; de nombreux terrains du secteur de Linthau appartiennent à des Volontaires de la Sécurité nationale (VSN) [13] et à des militaires qui sont en possession de titres de propriété, qui construisent, louent des baraques et proposent aux Salésiens la revente de terrains. Parfois, certaines terres, appartenant à l'État ou à des particuliers qui ne les mettent pas en valeur pour profiter de la spéculation, sont louées à des démunis par des VSN ou des juges à l'honnêteté douteuse, ceux-ci jouent alors le rôle de « protecteurs » si l'État ou le particulier fait valoir ses droits sur les cabanes édifiées ou s'il désire entrer en possession de son terrain. Le propriétaire peut alors faire incendier les maisons pour chasser les habitants ; cette pratique n'est malheureusement pas exceptionnelle dans les quartiers les plus misérables.

Le locataire est dans une situation très instable en raison de l'insécurité du bail. Une action communautaire entreprise pour améliorer les infrastructures d'un quartier misérable donne de la plus-value au terrain et incite le propriétaire à augmenter les loyers à la fin du bail. Ce système locatif ne favorise ni l'installation à long terme, ni l'intégration effective de ce type d'habitat au tissu urbain « traditionnel ». Les abris construits sont souvent provisoires et démontables afin de les transporter facilement sur un autre lieu lors de l'expiration du contrat de location de la terre qui n'est aucunement réglementé.

Enfin, le phénomène de la sous-location du terrain ou de la maison est très fréquent et n'est soumis à aucune législation. Dans le quartier de Saint-Martin, les propriétaires louent le terrain nu à un fermier qui y construit une ou plusieurs cabanes d'une pièce ; il en occupe généralement une avec sa famille et loue les autres. Dans ce quartier, un terrain de 30 $m^2$ se loue 2 à 3 $ US par mois (payables d'avance pour un an) et le prix du loyer mensuel d'une cabane de 10 $m^2$ s'élève à environ 8 $ US par mois [14]. Dans le centre-ville, un garagiste loue un espace à l'intérieur d'un îlot ; n'ayant pas besoin de toute la superficie, il a construit trois cabanes qu'il loue à des migrants récemment installés à Port-au-Prince.

En l'absence d'un cadastre, la situation foncière de l'agglomération est devenue complexe et inextricable. Dans de nombreux cas, il est impossible de

savoir qui est propriétaire du sol ; deux personnes sont susceptibles de présenter des titres de propriété pour une même parcelle qui en fait appartient à l'État. Un accord haïtiano-allemand prévoit l'élaboration d'un cadastre ; le contractant allemand (Hansa Luftbild) a réalisé la couverture aérienne de Port-au-Prince au 1/1 000. Ces orthophotoplans sont une base de travail extrêmement précieuse, mais l'État haïtien pourra-t-il et voudra-t-il les utiliser efficacement pour créer ce cadastre, indispensable à la clarification de la situation foncière de l'agglomération ? Aujourd'hui « les problèmes d'occupation de terrains et/ou de propriété liés aux abus de la spéculation foncière, la désuétude et/ou le non accomplissement de la réglementation urbaine, la non-institutionnalisation du plan d'aménagement de Port-au-Prince, le coût injustifié des matériaux de construction et la grande insuffisance de ressources financières sont les principales contraintes, pour l'accomplissement de la politique du logement qui concerne actuellement environ les 70 % de la population de la capitale[15] ». Toute amélioration du logement nécessite une action communautaire efficace pour suppléer les insuffisances de l'État et un minimum de ressources financières.

## *L'inaccessibilité du plus grand nombre au crédit*

La grande majorité de la population n'a pas accès au crédit « traditionnel ». Les banques commerciales prêtent aux industriels, aux commerçants, aux particuliers disposant de garanties. Le taux d'intérêt est compris entre 12 et 15 % et les sommes prêtées dépassent rarement 10 000 $ US. Les deux institutions haïtiennes principales accordant des prêts sont la BRH et l'Office national d'assurances (ONA).

Le BRH a accordé en 1976-1977, 1 157 emprunts à des clients connus ; le taux d'intérêt est de 12 % et le remboursement doit être effectué en cinq ans au plus. La moyenne des prêts s'établit à 3 500 $ US[16].

L'ONA, créé en 1974 permet à ses 58 000 adhérents l'accès au crédit, à condition de n'avoir pas été en défaut de paiement pendant cinq années consécutives. En 1977-1978, l'ONA a accordé une soixantaine de prêts limités à 10 000 $ US[16]. Quant à la BDL, dont la mise en route est difficile, elle s'orienterait vers des prêts accordés à des ménages dont les revenus s'élèvent à plus de 200 $ US par mois, ce qui exclut 95 % de la population de l'aire métropolitaine ; à l'origine, la BDL devait prêter de l'argent aux familles disposant de 40 à 60 $ US par mois, ce qui aurait « seulement » exclu 35 % de la population de la capitale[16].

Les plus démunis ne peuvent s'adresser qu'aux *maisons d'affaires*[17] (environ 500 dans l'agglomération) ou aux usuriers qui prêtent quelques dizaines de dollars à un taux d'intérêt compris entre 25 % par mois si l'emprunteur a des garanties (quelques objets usuels, quelques meubles, un transistor, ...) et 60 % par mois s'il n'a aucune garantie. Généralement, les plus pauvres ne font appel à l'usurier que lors des cas dramatiques : retard dans le versement du « salaire », maladie, etc. Le taux d'intérêt est beaucoup trop élevé pour acheter un terrain, une maison, pour faire construire ou pour améliorer l'habitation de laquelle les habitants peuvent être chassés à tout moment ; le recours à l'usurier intervient parfois pour louer un terrain ou obtenir l'argent nécessaire au paiement d'un bail de six mois pour le logement.

Cette gestion urbaine très déficiente, voire inexistante, bloque toute évolution positive de l'agglomération, empêche l'application d'une politique urbaine à long terme et explique dans une large mesure la désorganisation actuelle du tissu urbain.

Les problèmes auxquels se heurte aujourd'hui l'aire métropolitaine deviennent dramatiques, presque insolubles. L'absence de politique du logement en faveur des plus défavorisés (de 1958 à 1976, l'ONL n'a construit que 1 832 unités d'habitation, 344 ayant d'ailleurs été réalisées en faveur des classes moyennes, alors que la population augmentait de plus de 400 000 habitants), les problèmes croissant en matière d'approvisionnement et d'évacuation rendent urgente et indispensable une réforme de tout le système politique et administratif haïtien. Tant que subsisteront l'absence de volonté réformatrice, la corruption, les luttes internes au sein du gouvernement, l'exécution de projets ponctuels dont l'utilité à long terme est douteuse mais qui permet d'obtenir des prêts complémentaires de la part des gouvernements étrangers et des organisations internationales, la situation urbaine de l'agglomération continuera de se détériorer et l'extension spatiale sera de moins en moins contrôlée par les administrations responsables et de plus en plus abandonnée au laisser-faire, à l'initiative privée, au désordre de la spéculation.

**Notes**

1 Ces traitements sont approximatifs ; ils varient d'un ministère à l'autre. Le PNB annuel par tête est estimé à 270 $ US en 1980 (Atlas de la World Bank, 1982, p. 20).
2 République d'Haïti, 1981, p. 293.
3 World Bank, 1979, p. 112.
4 World Bank, 1979, p. 7.
5 S. Gilles, 1980, p. 5-8.
6 S. Gilles, 1981, p. 17-19.
7 Nous avons utilisé un Rapport de Mission établi en Haïti du 28/9/81 au 27/10/81 par F.A. Barras pour le compte de l'Organisation des Nations Unies.
8 La plupart des données proviennent du rapport de la World Bank, 1979, p. 90-100.
9 Fondation coopérative de l'habitat (FCH International), 1981, p. 14-15.
La zone Nord-Ouest (Cité Simone, Boston, Brooklyn, ...) est certainement la plus misérable et la plus insalubre de l'agglomération.
10 World Bank, 1979, p. 40-41.
11 *Houngan* : prêtre vaudou.
12 *Regard*, 1980, p. 19-23.
13 *Volontaires de la Sécurité nationale* (VSN) : héritiers des *Tontons Macoute* qui constituaient la milice créée par François Duvalier.
14 République d'Haïti, 1977, p. 14-15.
15 République d'Haïti, 1981, p. 35.
16 World Bank, 1979, p. 39.
17 *Maison d'affaire* ou *bric-à-brac* : mont-de-piété.

**Bibliographie**

BARRAS, F.A., *La préparation d'un document de projet pour une assistance technique en vue d'établir une nouvelle législation permettant le développement physique intégré*, Port-au-Prince, 1981, 43 p.
FONDATION COOPÉRATIVE DE L'HABITAT (FCH International), *Étude d'améliorations physiques des cités Simone, Jean-Claude, Linthau, Brooklyn, Boston et Wharf*, Port-au-Prince, 1981, 131 p., tabl., plans, cartes.
GILLES, S., *Haïti chita tendé*, (Fontenay-aux-Roses), (1) 1980, p. 5-8 ; (5) 1982, p. 17-19.
GODARD, H.R., *Port-au-Prince : les mutations urbaines dans le cadre d'une croissance rapide et incontrôlée*, thèse de 3e cycle préparée sous la direction de Monsieur le Professeur G. Lasserre, Bordeaux III (en cours de rédaction).
REGARD, Port-au-Prince, (25) 1980.
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, CONADEP, Nations Unies, *Avant-projet pour la réhabilitation du quartier Saint-Martin*, Port-au-Prince, 1977, p. 14-15.
République d'Haïti, IHS, Département des finances et des affaires économiques, *Guide économique de la République d'Haïti*, Port-au-Prince, 1977, 670 p., tabl., fig., cartes.
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, Secrétairerie d'État des affaires sociales, UNICEF, *Bases pour un programme de réhabilitation des zones marginales de Port-au-Prince*, Port-au-Prince, 1981, p. 35.
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, Secrétairerie d'État au plan, *Schéma d'aménagement du territoire : diagnostic et image à long terme*, Port-au-Prince, 1981, 401 p., 115 tabl., 3 fig., 7 graphiques, 53 cartes.
WORLD BANK, *Haïti. Urban Sector Survey*, 1979, 189 p., 53 tabl., 4 cartes.

# Essai sur les clivages et les formations politiques haïtiennes

*par Alain Gilles*

Alain Gilles enseigne la science politique à l'Université du Québec à Montréal. Son « Essai sur les clivages et les formations politiques haïtiennes » comprend deux parties : « Les idées-forces des formations politiques » et « Clivages, alliances et formations politiques ». Nous publions aujourd'hui la première partie.

### *Introduction : L'ubiquité de la dépendance*

La dépendance des pays dits sous-développés n'est pas qu'une dépendance économique et technologique, comme celle-ci s'exprime dans la division internationale du travail. Elle est aussi une dépendance culturelle et idéologique se manifestant dans les valeurs et les normes sur lesquelles se fondent nos options politiques, les définitions de nos problèmes et nos choix de solutions. L'espace politique des pays de la périphérie porte la marque de cette dépendance dans les idées-forces qui sous-tendent la formation de leurs différents groupes de pression ou politiques. L'histoire du mouvement ouvrier latino-américain est marquée par toutes les idéologies que l'on retrouve sur le vieux continent : de l'anarcho-syndicalisme au syndicalisme chrétien et au marxisme [1]. John Lombardi a indiqué que toutes les doctrines politiques qui se heurtaient sur la scène politique du Venezuela à la fin de la dictature de Perez Jemenez étaient importées de l'Europe ou des États-Unis [2]. Cette observation peut, sans nul doute, être généralisée à l'ensemble de la périphérie.

Cette dépendance n'est certainement pas accidentelle. L'omniprésence de la dépendance est due à l'organisation de la production au niveau mondial et aux stratégies institutionnelles mises en place pour assurer la reproduction de cette organisation. La dépendance culturelle et idéologique fait donc partie intégrante du système centre-périphérie. Important, cependant, qu'il soit d'établir le contact de cette dépendance, il est encore plus impératif de rendre compte de ses effets, des distortions dont elle est porteuse.

Dans cet essai, nous avançons que les formations politiques haïtiennes contemporaines, subissant l'effet de ces distortions et ne disposant pas d'analyses critiques appropriées, ne peuvent produire une pratique politique capable de mobiliser sur la base de principes et de transformer le réel politique haïtien. À l'intérieur de ces formations, nous retrouvons les principaux clivages de la politique traditionnelle, liés au maintien, à la consolidation et à la reproduction de ce réel. Ces formations tendent donc à être fractionnées sur la base de ces clivages qui ont marqué l'histoire politique du pays, donnant ainsi lieu à des alliances au sein et au-delà d'elles-mêmes, rendant ces formations finalement inopérantes.

## Les idées-forces des formations politiques

Deux principales idées-forces que l'on retrouve à la base des formations politiques haïtiennes sont la social-démocratie et le marxisme [3]. Dans quelle mesure peut-on dire que ces choix proviennent d'une analyse serrée des spécificités historiques de la formation sociale haïtienne ou en tiennent compte ? Nous soutenons que tandis que la social-démocratie répond difficilement aux conditions historiques de la périphérie et, *a fortiori*, à celles d'Haïti, étant à la périphérie de la périphérie, le marxisme haïtien, lui, n'a pas su travailler à produire des concepts opératoires permettant de faire le lien entre la théorie marxiste, générale et abstraite, et la réalité empirique haïtienne.

### *L'illusion d'une social-démocratie haïtienne*

La social-démocratie est un compromis historique du capitalisme avec les forces de la gauche, compromis rendu possible grâce à l'expansion économique qu'ont connue les pays capitalistes avancés après la Deuxième Guerre mondiale. Elle se repose sur un état fort, interventionniste, capable de procéder à la redistribution du profit capitaliste et de maintenir ainsi un équilibre entre les forces du *statu quo* et celles du changement, assurant finalement la survie du capitalisme. « Les expériences social-démocrates », écrit Michel Rocart, « tirent leur relative réussite de l'expansion capitaliste qui leur a permis de jouer la carte de l'État-providence [4] ». Et fait remarquer Martinez : « Les partis

sociaux-démocrates (et le parti travailliste) tirent l'essentiel de leur force de ce qu'ils apparaissent comme l'expression d'un mouvement ouvrier puissant et uni[5] ». Les forces populaires doivent être suffisamment organisées pour pouvoir apporter un appui politique efficace à l'État social-démocrate, ce qui permet à ce dernier de pouvoir résister aux pressions répondant aux intérêts immédiats de la classe capitaliste et de garder en conséquence une certaine autonomie. Il y a donc deux éléments à la base d'un régime politique social-démocrate : un élément économique, l'expansion de l'économie et un élément politique, l'organisation de la force ouvrière en classe sociale. Le premier élément est une condition fondamentale et tant, que la crise économique actuelle est perçue comme étant la plus grave menace à la survie même des démocraties occidentales[6]. Le deuxième élément est nécessaire, les réformes sociales sont le fait de la force économique et politique des syndicats. La social-démocratie s'appuie donc sur une classe ouvrière organisée. Elle se développe dans un contexte caractérisé par une structure sociale extrêmement diversifiée où les tensions sociales tendent à s'annuler, c'est-à-dire où la tendance à la polarisation est minimale.

Est-il vraiment nécessaire de se demander si ces conditions se trouvent réalisées en Haïti ? Il ne saurait être question de parler d'expansion économique supportée par une bourgeoisie nationale pour ce qui concerne l'Haïti contemporaine. En outre, une tradition de revendications populaires, de luttes sociales organisées fait tout à fait défaut chez nous. Les rapports sociaux, nullement politisés, se développent dans un cadre traditionnel où les relations primaires, diffuses, l'emportent. Le citoyen haïtien n'existe qu'en tant que contribuable. De son côté, le système social est extrêmement polarisé : d'une part, les très riches qui s'approprient, par différents mécanismes d'extorsion, tant au niveau de la production qu'au niveau de la circulation ou de la distribution, presque la totalité des valeurs produites et d'autre part, les très pauvres, composés de petits paysans, des paysans sans terre, (métayers et autres), d'ouvriers agricoles et industriels, d'artisans appauvris et de migrants ruraux croupissant dans les périphéries des villes. La social-démocratie ? Allons, camarades !

La question est cependant mal posée. Le point théorique fondamental à clarifier est celui de la viabilité ou même de la possibilité de la social-démocratie comme forme d'État dans les sociétés périphériques, même en supposant réalisée de façon relative la condition de l'expansion économique. Certes, il a été montré que la dépendance ne constitue pas en soi un obstacle à l'expansion économique définie en termes de croissance soutenue du produit national ou de l'intégration verticale du processus d'industrialisation[7]. Le Brésil ou encore l'Argentine ou le Mexique constituent des références empiriques pour montrer que la relation entre croissance économique et dépendance doit être spécifiée ; d'autres variables doivent être introduites dans la relation. Les notions de développement associé[8] ou de développement dépendant[9] ont été suggérées pour décrire l'expansion économique dans le contexte de la dépendance.

Quelles sont cependant les conditions et les contraintes socio-politiques de cette expansion ? Des essais théoriques inductifs féconds ont été produits pour montrer que la « profondisation » de l'industrialisation dans les sociétés dépendantes requiert la mise en place de régimes politiques anti-démocratiques caractérisés par l'exclusion politique des masses et l'exploitation accrue de la classe ouvrière, par la mise hors la loi des partis politiques et par l'oppression généralisée[10]. Le Brésil et l'Argentine sont cités pour être des cas modèles. Le Mexique, où le parti se confond avec l'État, ne résiste pas à l'analyse, malgré toutes les apparences d'une démocratie[11]. La social-démocratie à la vénézuélienne est financée moins par une expansion économique que par les revenus pétroliers et en dépit de cette particularité, la « gauche démocratique » placée devant les contraintes de l'industrialisation dépendante, a sensiblement évolué vers la « droite démocratique » et l'on peut se questionner même sur la survie de cette dernière[12].

Dans le cadre de la remarque de Samir Amin, savoir que la structure sociale des pays de la périphérie est une structure tronquée[13], faudrait-il ajouter que dans ces pays et surtout dans les plus dépendants d'entre eux, Haïti par exemple, de par la faiblesse de l'accumulation interne, la fraction dominante de la classe capitaliste est une classe étrangère, présente et absente, pouvant facilement échapper au contrôle de l'appareil étatique de ces pays tout en pouvant, à l'inverse, grandement influencer le cours de leur histoire. L'installation en Haïti d'un ensemble d'industries d'assemblage, ce qui correspond en fait à la localisation, dans le pays, de la phase du procès de travail industriel exigeant une main-d'oeuvre abondante et à bon marché, ne change rien dans la réalité de la dépendance externe du pays ; la reproduction de l'ensemble du procès de production est tout à fait contrôlée par les pays du centre, les États-Unis, notamment. Dans le cas d'Haïti donc, la dépendance économique est certainement plus forte que dans les pays dépendants industrialisés. Ceci affecte considérablement le pouvoir de négociation de l'État qui doit se résigner à accepter les pires conditions de l'investissement externe et à n'être que le bourreau d'un peuple affamé et aux abois.

En conclusion, la situation de dépendance entraîne des contraintes qui rendent la social-démocratie une alternative politique peu viable. Ces contraintes sont imposées par le capital international, les organismes de financement international et aussi par les besoins d'accumulation de l'appareil d'État devenu, dans les pays périphériques avancés, un agent de financement et de développement. Ces contraintes s'exercent directement sur les masses populaires qui font les frais sociaux et politiques de l'expansion économique. Il est peut-être illusoire de croire qu'avec une aide internationale bien gérée, Haïti pourra voir un jour émerger sa version de social-démocratie. Des changements dans ce pays exigent une rupture.

## *Le théoricisme du marxisme haïtien*

Les formations politiques s'inspirant du marxisme sont par essence des partis révolutionnaires, qui visent à la transformation de rapports sociaux fondés sur la propriété privée des moyens de production ou de rapports sociaux qui sont eux-mêmes des mécanismes d'extorsion du produit du travail des autres. Avec un tel projet politique, qui n'implique nécessairement pas la construction immédiate du socialisme[14], ces formations politiques ont des problèmes tout à fait particuliers. Tandis que s'élèvent contre elles tous ceux dont les intérêts de classe sont servis par le *statu quo*, leur base, qui est objectivement constituée par ceux qui en sont les exploités, se trouve soumise aux appareils de formation culturelle et idéologique et de propagande politique contrôlés par les premiers.

Dans les pays périphériques, avec une capacité autonome de développement très faible, le problème est encore

plus complexe. En effet, leur statut de pays dépendants tend à bloquer tout développement interne des forces productives, il s'ensuit que la contradiction classique entre forces productives et rapports sociaux se pose très différemment et se développe à un niveau qui confère au projet révolutionnaire de ces pays une dimension nécessairement internationale, un caractère nécessairement anti-impérialiste.

Le changement doit cependant se produire dans des situations concrètes, historiquement définies. Si l'identification au marxisme attribue à une formation politique la vocation révolutionnaire, elle ne donne pas pour autant à elle seule les moyens de réalisation du changement. Nous n'entendons pas par là les ressources matérielles et humaines uniquement, mais aussi les analyses concrètes faites à partir de concepts opératoires très liées au réel, comme ce dernier est historiquement défini. Une action politique qui vise au changement est une entreprise essentiellement difficile devant rencontrer des résistances particulières. Elle suppose une analyse de la société à transformer, une connaissance des facteurs sociaux qui affectent les alliances et les ruptures à l'intérieur des classes et entre elles.

Il y a environ une dizaine d'années, Claude Moïse [15] rappelait aux marxistes haïtiens la double utilisation idéologique et scientifique qui peut se faire du marxisme. Ce n'était pas qu'une mise en garde. Christian Girault, dans une note sur « le problème de la pertinence des études haïtiennes » indiquait que la plupart des articles parus dans la revue *Nouvelle Optique*, dont « l'orientation politique est nettement à gauche », avaient un « aspect "livresque" et "théoriciste" (faute de données empiriques) [16] ». Moïse recommandait notamment que le schéma classique marxiste ne soit pas utilisé comme un lit de Procustes auquel Haïti devrait s'ajuster. Le premier danger, comme d'ailleurs mis en évidence alors par Moïse, est que l'on peut passer tout à fait à côté de la réalité historique. Le second danger est que les analyses de la situation peuvent se situer à un très haut niveau d'abstraction, dépourvu de tout contenu historique, rendant difficile sinon impossible toute intervention qui voudrait s'en inspirer. Si, dans une certaine mesure, des efforts ont été faits pour écarter le premier danger [17], nous croyons que des analyses empiriques portant sur des champs précis font encore défaut dans les sciences sociales marxistes haïtiennes.

Nous pensons qu'il ne suffit pas d'affirmer chaque fois de plus que, en dernière instance, tout se ramène à la lutte des classes. Il faut certainement des analyses toujours renouvelées de la formation sociale haïtienne, permettant d'identifier les classes en présence, leur fractionnement et les rapports existant entre elles, mais il faut aussi des analyses plus détaillées, se situant à un niveau plus proche du concret qui se fait et se défait dans des temps historiques plus courts. Il s'agit, par exemple, de produire des analyses capables de rendre compte des effets des facteurs comme les mouvements horizontaux et verticaux de population (migration et mobilité sociale) leur distribution dans l'espace socio-économique du pays, leurs rythme et ampleur, les pratiques religieuses, le recrutement presqu'exclusivement féminin de la main-d'oeuvre industrielle, la dispersion ou la concentration des exploitations agricoles sur la participation sociale, la formation des groupes ou encore le développement de la conscience politique.

Remarquons encore ceci : l'ouvrier haïtien n'est pas cet ouvrier traditionnel des débuts de l'industrialisation en Europe, indépendant dans son métier, chez qui la vie dans la cité ouvrière développait un sens d'appartenance communautaire. Il n'est pas non plus cet ouvrier déqualifié du milieu de travail taylorisé ; l'introduction du « travail en miettes » en Haïti a connu un processus tout à fait différent de l'émergence du taylorisme dans les pays industrialisés. L'ouvrier haïtien est encore moins, oh ! loin de là !, l'ouvrier de l'abondance qui a donné lieu à la théorie si controversée de la nouvelle classe ouvrière. Saisir donc cette force de travail ouvrière dans ses singularités socio-culturelles, techniques et historiques dans le cadre du capitalisme mondial afin de mieux comprendre ses potentialités d'organisation est une tâche primordiale et un préréquis dans l'entreprise du changement.

En conclusion, il faut, sans que l'on doive pour autant verser dans l'empirisme, c'est-à-dire tout en établissant la correspondance entre les formes concrètes observées et les concepts théoriques, il faut, disions-nous, des analyses empiriques à défaut desquelles la pratique politique ne peut être que spontanée et routinière. De telles analyses faites par James Petras dans le Chili d'Allende ont, par exemple, montré que des niveaux de conscience de classe inégaux dans la classe ouvrière chilienne constituaient déjà un obstacle majeur à la survie de l'expérience socialiste dans ce pays [18]. La carence de telles études, qui peut se justifier tant par les conditions difficiles de la recherche chez nous que par une position méthodologique, consistant dans le refus du « positivisme » de la « science sociale bourgeoise [19] », conduit le plus souvent et a conduit à des défaites très dures en coût humain et ne peut que contribuer au jeu de la politique fondée sur les clivages traditionnels.

## Notes

1 Voir, par exemple, Hobart A. Spalding, Jr., *Organised Labor in Latin America*, New York, Harper and Row, 1977.

2 John V. Lombardi, *Venezuela — The Search for Order, The Dream for Progress*, New York, Oxford University Press, 1982, p. 216-217.

3 Nous tenons à souligner que ces deux idées-forces ne constituent pas les seules que l'on puisse retrouver à la base des formations politiques haïtiennes dans la diaspora. En outre, en retenant la social-démocratie comme idée-force, cela n'implique nullement qu'il y aurait des formations politiques qui se seraient nominalement ou doctrinalement identifiées à la social-démocratie. Ce qui est certain est que la plupart d'entre elles entretiennent un discours prônant des réformes sociales qui se situent dans le cadre d'un régime social-démocrate en tant que forme d'état capitaliste. Dans le même sens, certaines formations politiques, sans s'identifier au marxisme, avancent des propositions qui dérivent clairement d'une conception matérialiste de l'histoire.

4 Michel Rocard, « La Social-démocratie et Nous », *Faire*, Paris, Seuil, 1979, p. 23.

5 Gilles Martinet, « Les Syndicats, Fer de lance de la social-démocratie », *op. cit.*, p. 62.

6 Voir, par exemple, M. Crozier, S.P. Huntington and J. Watanuki, *The Crisis of Democraty* (Report on the Governability of Democracies to the Trilateral commission), New York, New York University Press, 1975. Ou encore, plus récemment, Henry A. Kissinger, « Saving the World Economy », *Newsweek*, 24 janvier 1983.

7 Voir, entre autres, Fernando H. Cardoso, « Associated-dependent Development : Theoretical and Practical Implications », in A. Stepan (ed.), *Authoritarian Brazil*, New Haven, Yale University Press, p. 142-178. L'on peut également voir : Arthur Mac Ewan, « New Light on Dependent Development », *Monthly Review*, vol. 34, nº 8, janvier 1983, p. 12-26.

8 F.H. Cardoso, *op. cit.*

9 Entre autres, Peter Evans, *Dependent Development — The Alliance of Multinatio-*

*nal, State, and Local Capital in Brazil*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

10 Cette thèse est notamment présentée dans : Guillermo A. O'Donnell, *Modernization and Bureaucratic-Authoritarianism, Studies in South American Politics*, Berkeley, University of California, Institute of International Studies, 1979. Pour une plus large discussion, voir : David Collier (ed.), *The New Authoritarianism in Latin America*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

11 José Luis Reyna and R.S. Weinert (ed.) *Authoritarianism in Mexico*, Philadelphia, Institute for the Study of Human Issues, 1977.

12 James F. Petras and Morris H. Morley, « Petrodollars and the State : The Failure of State, Capitalist Development in Venezuela », *Third World Quaterly*, vol. 5, n° 1, janvier 1983, p. 7-27.

13 Samir Amin, *Accumulation on a World Scale — A Critique of Theory of Underdevelopment*, New York, Monthly Review Press, 1974, p. 360.

14 Dans le cadre des discussions sur la construction du socialisme dans la périphérie, voir : André Corten, « Cuba : Critique et Autocritique », *Nouvelle Optique, Recherches Haïtiennes et Caraïbéennes*, vol. 1, n° 3, décembre 1971, p. 119-140. Ou plus généralement et plus récemment : Barry Munslaw, « Is Socialism Possible on the Periphery ? », *Monthly Review*, vol. 35, n° 1, mai 1983, p. 25-39. Il est important de noter qu'il faut se garder de confondre la mise en place d'un pouvoir de changement (the achievement of power) avec la réalisation du socialisme (the achievement of socialism). Sur ce dernier point, voir : Paul Sweezy, « Socialism in Poor Countries », *Monthly Review*, vol. 28, n° 5, octobre 1976, p. 1-13. Pour ce qui concerne Haïti, Gérard Pierre-Charles indique ceci : « Haïti, pays semi-féodal, à économie arriérée, même en répudiant la voie capitaliste de développement ne peut en aucun cas entrer de plein pied au socialisme. Dire que la seule stratégie permettant de combler en des délais historiquement brefs le retard séculaire de notre économie est de choisir la voie non capitaliste de développement, cela ne signifie nullement qu'il faut instaurer immédiatement le socialisme. » in *L'Économie Haïtienne et sa Voie de Développement*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1967, p. 256.

15 Claude Moïse, « Les Théoriciens du mouvement révolutionnaire et la formation sociale haïtienne », *Nouvelle Optique — Recherches Haïtiennes et Caraïbéennes*, n° 5, janvier-mars 1972, p. 119-142.

16 Christian A. Girault, « Le Problème de la pertinence dans les études haïtiennes », *Manpower and Unemployement Research in Africa*, Montréal, Centre for Developing-Area Studies, McGill University, n° 2, novembre 1974, p. 29-36.

17 Voir, par exemple, Gérard Pierre-Charles, « Genèse des nations haïtiennes et dominicaines », *Nouvelle Optique — Recherches Haïtiennes et Caraïbéennes*, n° 8, octobre-novembre 1972, p. 17-44. Jean-Jacques Doubout, *Haïti : Féodalisme ou Capitalisme*, Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance, s. 1, imprimerie ABECE, 1973.

18 James Petras, « Political and Social Change in Chile », in J. Petras (ed.) *Latin America : From Dependance to Revolution*, New York, John Wiley ans Sons, Inc., 1973, p. 9-40 (notamment p. 29-34).

19 Pour la défense d'un marxisme empirique et en même temps le rejet des prémisses positivistes voir Erick Olin Wright, « Methodological Introduction », in *Class, Crisis and the State*, London, NLB, 1978, p. 9-29. On peut également voir pour une revue de la littérature Pauline Vaillancourt, « Le Marxisme empirique dans les pays de l'Ouest », *Les Cahiers du Socialisme*, n° 4, automne 1979, p. 108-179.



## Séminaire sur l'économie haïtienne

Plus d'une centaine de compatriotes de la Communauté haïtienne de Montréal et des environs ont participé à un *Séminaire sur l'économie haïtienne*, tenu à l'Université du Québec à Montréal, les 24 et 25 septembre derniers.

Ce séminaire dont le thème central était le *Problème agraire en Haïti*, ouvrait une série d'activités du même genre que se propose de réaliser le C.E.R.H. (Centre d'études et de réflexions sur Haïti).

Le C.E.R.H. vise un certain nombre d'objectifs qu'il entend poursuivre d'une certaine manière et avec des perspectives données.

Les travaux se sont déroulés avec calme et sérénité. Deux grands volets ont été abordés : **« La structure d'exploitation dans la paysannerie haïtienne »** et **« Les mécanismes d'intervention dans la structure d'exploitation vs réactions paysannes »**.

Serge Larose, Frantz Voltaire, André Archer, Jean Rameau, Jean-Jacques Honorat et Roger Edmond ont présenté des communications sur le *premier Volet* tandis que Kethly Millet en a fait une sur le *deuxième Volet*. Ont suivi alors des séances de travail en ateliers et des compte-rendus en plénière.

Des problèmes sérieux ont été posés, des questions pertinentes soulevées, auxquels des pistes de solutions et des ébauches de réponse ont été apportées. Bref ! un travail fécond et utile !

On était sous presse quand l'événement a eu lieu, ce qui explique notre laconisme.

On vous promet cependant d'y faire écho, bientôt, plus longuement, avec plus de détails et des commentaires plus consistants.

Jean-Claude Michaud

*POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS : Tél. : 388-4904*

# Et si le problème haïtien était là ?

*Collectif Paroles* a rencontré le docteur Yves St-Gérard. La passion qui l'animait quand on l'amenait à parler de la mentalité haïtienne et de ses incidences sur le comportement politique et social de l'Haïtien nous a poussé à lui poser une question : « Et si le problème était là ? »
Certes, le problème est certainement aussi ailleurs, mais, il est souvent là où on ne le cherche pas, dans ces zones insoupçonnées et pas assez explorées que le docteur St-Gérard nous invite à découvrir avec lui.
Le docteur St-Gérard vient d'achever un ouvrage intitulé : *Haïti : Sous-développement et maladies mentales / Essai sur la Zombification et les troubles de l'identité culturelle en Haïti*. Pour lui, la Zombification, c'est « la pensée rétrograde faite des mythes qui piègent l'Histoire », c'est « la difficile symbiose des Haïtiens qui se cherchent vainement en Afrique quand ils ne se perdent en Occident, c'est la population d'Haïti malade confrontée à des dominantes pathologiques qui fuit son paradis de misère. »

**Yves St-Gérard**

### Une structuration pseudo-délirante.[4] Détruire ou se détruire...

L'indépendance haïtienne acquise dans des conditions « *inédites* » a été suivie d'une longue période de *psychose* d'un éventuel retour offensif des colons agresseurs. La guerre de 1803 a fait d'Haïti la *première république noire* pour certains, et la *seule révolution anti-esclavagiste victorieuse* pour d'autres. Pourtant, cette fierté était tissée d'angoisse dans un pays où il fallait réaliser une difficile symbiose entre groupes d'hommes d'origines diverses et motivés par tant d'intérêts contradictoires. C'est dans un souci de défense du patrimoine national que s'organisa la nouvelle vie sociale ; dans ce climat d'inquiétude permanente, on peut sans doute trouver l'origine de la tendance à la méfiance de l'Haïtien. Neutraliser l'ennemi était la tâche principale et l'on construisait des forteresses à la sueur et au sang des masses. Certains, désenchantés, y compris les mulâtres fils de Français, prônaient le massacre général des survivants français, pendant que se tramaient des complots d'influence.

Rites et cruautés — en l'absence d'un projet révolutionnaire cohérent, malgré la ferme volonté des Ancêtres décidés à « *vivre libre ou mourir* » — conduisirent le pays à l'impasse de la restauration perpétuelle du passé colonial.

À l'origine, la vie coloniale est une condition zombifiante faisant de l'esclave un « sous-produit » destiné à vivre enchaîné. La *dominance* du colon propriétaire d'esclaves et la supériorité militaire des esclavagistes conduiront le Noir vers *un désir que porte tout homme « sur un objet inerte ou vivant, abstrait ou concret »*. D'une lutte à l'autre, il s'est conformé à cette vision de B. Castets [1] : l'homme quel qu'il soit est guidé, consciemment ou non, par une concurrence perpétuelle qui l'enveloppe à tous les niveaux. Cette concurrence constitue « *l'essence de la contradiction qui pousse l'homme en son mouvement fondamental à détruire ou à se détruire* ».

Le passé colonial et ses avatars seront sans nul doute à l'origine d'un sentiment inconscient d'infériorité, exprimé à travers nombre de proverbes, d'anecdotes et de slogans.

## Purifications et expiations...

De plus, de nos jours encore, les Haïtiens sont sans cesse confrontés aux vieilles pratiques de sorcellerie dont le principe universel reste l'axiome : « *La partie vaut le tout* ». Comme dans les civilisations antiques, les événements bons ou mauvais sont attribués à Dieu. On impute les malheurs aux mauvais esprits, mais ceux-ci n'agissent que par la volonté divine ou pour punir (*malédiction*) ou pour mettre à l'épreuve les victimes (ce qui paraît alors naturel). Le mal ainsi conçu va structurer le pensée haïtienne, laquelle, loin d'être ambiguë, se révèle en tant qu'élément constitutif de la paranoïa comme du fatalisme (*Bon-dyé bon*) de l'Haïtien ; ce dernier, en proie à la peur, convaincu que son entourage lui en veut, n'a d'autre recours que le « *Très Haut* » ou le surnaturel et ses rites magiques. Cette explication *para-normale* des phénomènes courants fait partie du mode de pensée de l'Haïtien : il offre des messes, des neuvaines, des pélerinages et dévotions aux saints, en guise de protection contre les maux qui le menacent. De façon circonstanciée, toute pathologie à déclaration subite, dans un contexte apparemment non conflictuel, sera généralement expliquée par le jeu des maléfices. Sans être pour autant pathologique, le discours de nos compatriotes pourra emprunter un masque pseudo-délirant et invoquer un ennemi personnel pris en charge par le prêtre vaudou, *boko* ou *ougan* adepte de la pratique magique ou *wanga*. De nombreux phénomènes de la pathologie courante, les troubles psychiques en particulier, sont vite intégrés dans un tel contexte. D'où l'omnipotence des exécutants qui, pactisant avec le diable, donnent des gages ou *pwin* [2] ou jettent des sorts. la traduction créole de gages est *gaj* ou *pwin* ; cette synonymie recouvre l'achat d'un pouvoir surnaturel qui, pour les *gaj*, s'obtiendrait en « faisant don aux diables d'une vie humaine quelconque » alors que le *pwin* impose plutôt le don d'un être cher. Déjà apparaissent certains éléments psycho-sociologiques devant transformer, au profit du prêtre vaudou, l'ancienne pratique africaine de la purification par la mort en processus de zombification. Pour cerner cette réalité haïtienne, il faut tenir compte de la structuration de ce peuple qui souffre aussi bien physiquement que psychiquement : douleur physique d'une population condamnée à des conditions de vie inacceptables : une faim permanente qui la tenaille, des ghettos où s'entassent pour dormir à tour de rôle hommes, femmes et enfants, une répression aveugle qui frappe toutes les couches sociales. Douleur psychique d'une population en désarroi.



## Se défendre et se protéger...

Si « est délire l'expression gestuelle ou parlée d'une pensée coupée de la réalité » (B. Castets), il serait plus prudent de parler de pseudo-délire tant que le discours des victimes ne reflète pas vraiment une conviction délirante. Se défendre et se protéger en Haïti est avant tout culturel, mais l'on admettra aisément que de telles pratiques superstitieuses puissent favoriser l'éclosion de psychopathologies, apportant aux malades culturellement prédisposés les éléments nécessaires à l'élaboration d'un véritable délire de persécution, avec ou non un syndrome d'influence. En Haïti s'est enraciné un état de renvoi perpétuel des maux avec un désintérêt de plus en plus grand envers les soins médicaux classiques et envers le rationnel. L'Océan limite le champ de la magie (on dit alors : *wanga nèg pa janbé dlo*), mais cela n'empêche pas l'Haïtien de recourir à cette magie, car une force en cache une autre (*dèyè mon gin mon*).

Pour satisfaire à ses besoins élémentaires, c'est-à-dire se nourrir, se loger, s'habiller, se protéger contre les ennemis et la maladie, obtenir une promotion sociale ou une garantie d'emploi, il aura tendance à courir après les gages ou à se confier sans réserve au « Bon Dieu ». Dans tous les cas, la suggestion est telle que le moindre assemblage d'objets au seuil d'une porte suffit à déclencher tout un scénario angoissé. La sorcellerie et la multiplicité des sectes religieuses (plus de deux cents dénombrées dans les années soixante-dix, et pour la plupart d'origine canadienne et nord-américaine) reflètent bien le climat de plus en plus anxiogène que vit l'Haïtien, sans cesse en quête d'une nouvelle religion ou d'une nouvelle secte. Ces conversions atteignent des chiffres effarants et se manifestent dans un contexte de culpabilité localement appelé « *témoignages* » ou déclarations publiques, avec auto-accusation suggérant de prétendus crimes magiques. Fait courant, puisque l'Haïtien change jusqu'à trois fois de secte par an.

## Le danger et la menace omniprésents...

Si « *stoïque ou endurci* » qu'il soit, notre peuple ne saurait supporter le duvaliérisme sans inquiétude. Ici, la menace est monnaie courante et devrait exprimer une peur beaucoup plus profonde. La crainte du duvaliérisme prend une dimension chaque jour plus profonde. Chaque trame de la vie des Haïtiens augmente considérablement « l'instance imaginaire » de populations contraintes par des systèmes d'éducation et de développement empruntés à des réalités bien différentes de notre quotidien. Il en résulte un tel appauvrissement culturel que l'inflation du savoir imposé par ce régime a revalorisé le vaudou et ses corollaires. Cet aspect pseudo-culturel est donc un facteur de cohésion de la société car il va permettre à l'Haïtien de libérer son agressivité à l'endroit d'un persécuteur imaginaire à partir d'interprétations du *boko* ou de l'*ougan*, désignées par l'inconscient collectif. C'est l'éternel malfaiteur indéfini concrétisé par *yo*, équivalent du « on ». Dès lors c'est à l'exécutant-persécuteur (*ougan*) qu'incombe le doux devoir de métamorphoser ce *yo* en une personne de l'entourage de la victime. La délation à l'échelle individuelle poussera plus d'un dans une paranoïa, où la jalousie sera le thème prédominant et la persécution le mécanisme de base.

La préiode d'état de la typhoïde — le *tuphos* — se caractérise par la prostration, l'inertie ; le malade répond mal aux questions, il semble indifférent : un tel état ne va-t-il pas être vécu comme une pathologie psychiatrique due au **voyé mô** (envoi d'un mort) ? Cette interprétation, comme le remarquait D. Cooper, est l'expression de l'envie et de la jalousie, « *deux stratégies de la défaite* » du *ougan* incapable d'aborder la maladie dans tous ses aspects. Toute la puissance de cette hypothétique force surnaturelle réside dans le fait qu'on y croit et, par « haine ou jalousie », on éprouve le « besoin de détruire en ayant recours à un mode d'invalidation des personnes qu'on envie ». L'envieux, nouveau personnage persécuteur, fera l'objet d'une conviction délirante qui portera le malade à se marginaliser. C'est à ce stade que les thèmes et les structures évoluent vers les formes cliniques de référence, puisque l'exécutant-persécuteur aura dégagé le meilleur persécuteur pour chaque malade donné et lui aura imposé un mécanisme d'interprétation — la jalousie ou l'envie

expliquant alors cette persécution. Pour affirmer ce diagnostic (et revenir ainsi au principe universel de la magie contagieuse), l'exécutant utilisera tous les artifices capables de convaincre son client. Tout ce qui est partie du malade ou qui a eu un contact avec lui sera passé au crible par le *ougan*... qui finit toujours par trouver la « *faille* » devant permettre au malade d'avoir un discours délirant sur mesure. Objets, vêtements et sous-vêtements, cheveux, poils et rognures d'ongles sont les prétendus supports couramment mis en cause dans de telles circonstances.

## Les moyens de se protéger... les protecteurs...

Telle est la problématique de la structuration pseudo-délirante de l'Haïtien, souvent présenté comme un homme qui « chante et danse », auquel on fait crier : *vive la différence* ; inconsience, hypomanie ou défoulement ? Pourtant, sous-estimant les aspects primordiaux de la mentalité haïtienne, certains observateurs emploient une terminologie raciste du type : *ce-sont-des-paresseux-tout-juste-capables-de-faire-résonner-le-tam-tam-et-de-se-déhancher*. Ce que de tels observateurs feignent d'ignorer, c'est la condition de l'Haïtien faite de misère physique et mentale, de maladie et d'ignorance, de mal développement. C'est aussi cette idéologie paternaliste qui fabrique des « *Ago* » (agronomes), des « *Dok* » (docteurs), des « *Gangan* » (*ougans*), des « *Bos* » ou « *Mèt-la* » (patrons, maîtres), des « *Chèf* » (détenteurs de quelque pouvoir), des « *Bon-papa* » (les présidents et les protecteurs)... Ce paternalisme aura été exploité à fond par le duvaliérisme qui, au début, bénéficiait de l'association de deux mots psychologiquement importants pour notre peuple : « *Papa* » et « *Dok* ». Il n'est donc pas surprenant que la pensée populaire brute, plutôt « irréfléchie », ait fait de ce « *Papa Dok*[3] » un bon *nègre* voulant à tout prix le bien des Noirs d'Haïti, ignorant des excès de ses sbires (Tonton-macoute). On en a fait souvent une victime des conspirations d'opposants honnêtes que des candidats rocambolesques, déambulant et délirant loin de toute réalité haïtienne envoyaient à la boucherie duvaliériste. Dès lors, on explique ces maladresses réciproques par le fameux slogan raciste teinté de paranoïa : *dépi nan ginin, nèg pa vlé wè nèg* (depuis la Guinée, mère patrie, le Noir a toujours été un loup pour son frère). Les chansons appropriées, religieuses ou populaires reprennent ces thèmes.

Chasser le mauvais esprit en arrosant le trottoir lorsqu'on ouvre les portes le matin est aussi courant que la panique à la simple vue, devant sa porte, dans sa rue ou à l'un des carrefours de son quartier de quelques semences (maïs, haricots, riz...) ou autres éléments agencés de manière bizarre. On parle alors de *wanga*, ou pratiques magiques qui, lorsqu'ils sont placés à un carrefour ou à la porte d'une maison, évoquent un « sort jeté » à quelqu'un ; dans la menace de néantisation de son imaginaire, ce « quelqu'un » y trouve toujours l'essence de son délire.

Court-circuité, le persécuteur portera la victime vers des pratiques similaires à but préventif, pendant que son imagination donne libre cours aux inventions les plus invraisemblables.

D'autrefois, suivant la nature et l'agencement des éléments constitutifs, on pense volontiers au *manjé lwa* ou offrandes d'un initié aux divinités, sans idée de faire du mal aux autres. C'est dans cette atmosphère qu'on investit énormément sur les rêves, auxquels on donne diverses interprétations, y compris celle de l'automatisme mental du sujet qui prétend n'être plus maître de sa pensée.

**Notes**

[1] B. Castets, *Souffrance de l'esprit*, éd. Privat, 1976.

[2] Pouvoir bénéfique surestimé au point que le bénéficiaire peut prétendre à la métamorphose et à l'invulnérabilité.

[3] Duvalier, président et docteur en médecine, est vécu comme un père. Le mot « doc » (*dok*) étant le diminutif de sa profession.

[4] Texte presenté au Symposium de psychiatrie Sans Frontières — Martinique, avril 1983.

# Les fondements matériels de la crise de l'éducation en Haïti

Rodrigue Jean attire ici l'attention sur la crise du système d'enseignement en Haïti. Il en présente une vision et propose une grille de compréhension.

## La conjoncture 1971-1981

Le constat de l'existence d'une crise de l'éducation en Haïti est formulé par tous ceux qui l'ont analysée. Ils y sont parvenus au terme de démarches multiples, à partir de points de vue différents. Aussi ne s'entendent-ils pas sur la nature de la crise.

Pour d'aucuns, la crise de l'éducation est d'origine intra-institutionnelle ; pour d'autres, elle est un effet de la conjoncture (le terme conjoncture désigne ici un stade, un moment historiquement déterminé du développement social). Le premier type de réponse confère une marge considérable d'autonomie à l'institution éducative : celle-ci est lue, analysée comme un univers clos, indépendant du contexte temps/espace. Ainsi, à en croire les tenants de ce point de vue, nous devons chercher l'origine et l'explication de la crise dans les seuls éléments constitutifs du système d'éducation et dans l'agencement particulier de ceux-ci les uns par rapport aux autres. Un exemple particulièrement éloquent de ce type de problématique nous est fourni par l'énoncé de politique éducative [1] du département de l'éducation nationale : tout (objectifs, finalités, éléments de contenu, organisation, etc.) y est explicitement défini par rapport à l'enfant et à l'adolescent (on ne précise pas de quel enfant, ni de quel adolescent il s'agit), à l'épanouissement de leur personnalité, au développement harmonieux de leurs capacités, sans la moindre allusion à la situation de crise structurelle que connaît la formation sociale haïtienne.

À cette conception a-historique et désincarnée de l'éducation, nous en opposons une autre qui permettrait de replacer le système et la crise qui l'affecte dans la pratique sociale réelle.

*par Rodrigue Jean*

### *Domination capitaliste des principaux moyens de production, industrialisation périphérique et crise de l'éducation*

Amorcée peu de temps après la conquête de l'indépendance politique par la pénétration du capital commercial et l'utilisation de l'emprunt extérieur, la destruction des formes précapitalistes de production connut une accélération à partir de 1915, date de l'intervention armée des États-Unis en Haïti. Constituant de fait un obstacle à l'extension du mode de production capitaliste, le semi-féodalisme dominant allait être disloqué, désagrégé, mais non détruit. Pour ce faire, l'État haïtien eut recours à une série de moyens de dépossession, allant de l'expropriation au séquestre en passant par l'octroi aux étrangers du droit de propriété immobilière. Les terres et les forêts ainsi enlevées à la population furent concédées à des intérêts américains pour l'implantation, sur une base capitaliste, de compagnies agricoles, dont les plus importantes sont la HASCO née en 1916 et la plantation Dauphin en 1926.

Mais si l'agriculture spéculative et d'exportation restait le principal secteur d'attraction des capitaux, les richesses minières furent aussi exploitées assez tôt. C'est ainsi que l'exploitation du cuivre revenait à la SEDREN en 1955, alors que celle de la bauxite à la Reynolds HAÏTIAN MINES, en 1957. Quant à la HAMPCO, elle fait main basse sur le gros et menu bétail, qu'elle transforme pour l'exploitation.

Cette époque qui va de 1918 jusqu'à la fin des années 60, correspond à la première phase du développement de l'industrie en Haïti. C'est aussi l'époque au cours de laquelle les États-Unis s'affirment en tant que puissance dominante, cherchant à occuper les espaces territoriaux autrefois contrôlés par la France et l'Angleterre. N'ayant pas été affectés par les dépressions cycliques [2], sortis même enrichis des deux guerres mondiales, les États-Unis se mirent à pratiquer ouvertement une politique de conquête et d'expansion. C'est dans ce

contexte que s'inscrit l'entreprise américaine de colonisation économique d'Haïti, et de l'Amérique Latine en général.

Au cours de cette phase, les relations économiques entre les États-Unis et Haïti prirent la forme d'une enclavisation : la production industrielle est essentiellement orientée vers le marché américain ; et c'est de ce marché que dépendaient essentiellement les décisions d'investissement. D'ailleurs, le montant total des investissements américains pendant la première phase d'industrialisation a été fort bas : en 1959, il atteignait seulement 38 millions de dollars [3]. Ce bas niveau des investissements se reflète dans le taux de croissance annuel moyen du secteur industriel. En effet, pour la période allant de 1950 à 1970, ce taux n'a été que de 0,6 % [4].

Outre les entreprises-enclaves américaines, l'industrie en Haïti comprenait aussi quelques entreprises artisanales, dont les « Filatures Brandt ».

Le développement relativement marginal, squelettique de l'industrie en Haïti s'explique d'une part, par la nature du rapport de forces entre l'impérialisme américain et la bourgeoisie haïtienne et, d'autre part, par le niveau de la lutte entre cette bourgeoisie et les classes subalternes, les paysans producteurs en particulier. En effet, au moment où se produisit l'agression militaro-économique d'Haïti par les États-Unis, la forme d'accumulation du capital était principalement commerciale. La terre, principal moyen de production d'alors n'était pas mise en valeur, aucun investissement productif (construction de moulins et autres) n'y était opéré : la classe des propriétaires fonciers se contentait de consommer la « rente » qu'elle prélevait à même le surtravail des paysans producteurs. Ces derniers, de leur côté, n'ont jamais cessé de revendiquer leur droit à la propriété de la terre : la structure morcelée, fragmentée du fonds agraire haïtien est une conséquence de leur lutte, observable tout au long du 19e siècle. Donc, ne contrôlant presque pas les secteurs productifs de l'économie, la bourgeoisie haïtienne ne pouvait pas décider de l'orientation, ni du volume des investissements américains en Haïti. Aussi, pour assurer sa reproduction matérielle et idéologique, n'eut-elle d'autre choix que de s'enfoncer dans ses activités traditionnelles (commerce et spéculation foncière), laissant à l'occupant américain le soin d'organiser l'espace économique d'Haïti dans le sens de ses intérêts. Ce qui fut d'ailleurs fait, mais timidement puisque les paysans producteurs s'y étaient farouchement opposés [5].

La résistance des paysans producteurs a certes freiné le rythme de pénétration du capitalisme dans l'agriculture haïtienne, elle n'a cependant pas empêché la soumission de celle-ci au capitalisme agro-exportateur.

Ce qui frappe quand on examine l'agriculture haïtienne, dans le contexte plus large de l'agro-industrie, c'est, en effet, le caractère monopoliste et pyramidal de la production : celle-ci se déroule, pour l'essentiel, dans le cadre de la petite production marchande simple, mais sa commercialisation est assurée par quelques maisons et par l'État [6]. Le cas du café, principale denrée d'exportation, illustre bien le phénomène de la domination du capital sur l'agriculture.

La production-commercialisation du café est en effet structurée d'une façon pyramidale : d'un côté, une masse de petits producteurs du faire « valoir direct » ; de l'autre, vingt-sept maisons d'exportation dont les plus importantes sont Brandt, Madsen et Wiener. À elles seules, ces trois maisons mobilisent 44,1 % du volume total du café exporté [7]. Le contrôle absolu de ces maisons sur le procès de circulation du produit leur permet de régulariser le processus de formation du profit. Effectivement, les producteurs de café n'écoulent pas directement leur produit sur le marché international ; ils le vendent aux exportateurs [8], c'est-à-dire à ceux qui fixent le prix du café, donc qui contrôlent le marché. Le contrôle du marché confère aux exportateurs la possibilité de maintenir à un bas niveau le prix du café, en faisant supporter à l'agriculteur l'augmentation des taux de profit décrétée par des industries de transformation d'Europe et d'Amérique du Nord.

Les hauts taux de profit pratiqués par les agro-industries ainsi que les ponctions faites par l'État [9] ne laissent au producteur parcellaire qu'une rémunération très faible de sa force de travail. Le prix qui lui est offert pour son produit n'est l'équivalent que du travail socialement nécessaire, du travail nécessaire à la satisfaction de ses besoins et de ceux de sa famille. En effet, « pour l'année 1975-76, d'un prix F.O.B. d'environ soixante-quinze dollars (75 $) par sac de 60 kilos, chaque producteur ne recevait en moyenne (et dans la meilleure hypothèse) que vingt-huit dollars (28 $) [10] ». En somme, le statut du parcellaire haïtien, quel que soit le type de culture d'exportation auquel il s'adonne, est celui d'un travailleur salarié, d'un prolétaire à domicile. Ainsi, le recours au marché qui apparemment ne recouvre que de simples rapports d'échanges entre équivalents est en réalité le mécanisme par lequel le capital domine, soumet l'agriculture. En somme, la soumission de l'agriculture au capital agro-industriel s'obtient par la concentration verticale, c'est-à-dire la superposition d'industries alimentaires — situées en aval de la petite production marchande — qui, en contrôlant la commercialisation du produit, agissent efficacement sur la rémunération du petit producteur.

Quant aux grandes propriétés semi-féodales exploitées par des fermiers-métayers, elles n'ont maintenant de féodale que leur apparence, étant fonctionnellement destinées à produire pour le marché, étant intégrées dans le procès de reproduction du capital comme sources supplémentaires de revenus. En effet, n'ayant pas la propriété de la terre, le fermier-métayer doit verser une rente au propriétaire foncier ; mais, étant producteur direct, il demeure, de surcroît, soumis aux industries agro-alimentaires. C'est de cette manière qu'une fraction de la rente est appropriée par le capital agro-industriel.

De 1970 à 1982, la domination des moyens de production par le capital étranger connaîtra une « mutation » aussi bien quantitative que qualitative, laquelle provoquera l'émergence d'un nouveau modèle d'accumulation. En effet, jusque-là liée aux ressources naturelles et à l'artisanat urbain, l'industrie haïtienne va désormais s'orienter vers l'exportation d'articles qui nécessitent dans leur processus de production beaucoup de main-d'oeuvre, mais très peu de moyens technologiques importants.

Cette seconde phase de l'évolution industrielle d'Haïti se caractérise en effet par le développement rapide des agro-industries (aliments, boissons, tabac, textile et vêtements), ainsi que des entreprises d'assemblage, et de sous-traitance. En 1977, on dénombre en Haïti trois cents industries de première transformation employant quelque 45 000 personnes. La valeur ajoutée de ces industries passe de 2,8 millions de dollars en 1970 à 24,8 millions en 1977 [11], ce qui représente 26 % en moyenne des exportations industrielles brutes. La ventilation des produits exportés de 1970 à 1977 permet de voir d'une façon plus nette non seulement l'importance grandissante de l'industrie dans la constitution du Produit Social,

mais encore sa domination dans le procès de gnération du surplus caractéristique de la société haïtienne.

Comme le montre le tableau des exportations nettes de 1970 à 1977 (tableau ci-joint), le café continue d'avoir une place importante dans la structure des exportations, mais il ne constitue plus le principal déterminant du revenu national. Ce sont les produits industriels (y compris mine et huiles essentielles), avec 53 % de la valeur totale des exportations, qui représentent la principale source du « surplus caractéristique » de la formation sociale haïtienne. C'est donc le capitalisme qui est le mode de production dominant dans la formation sociale haïtienne, à la fois comme procès immédiat de production et comme procès de circulation. En effet, en plus de contribuer (en s'associant directement au travail) à la création d'une plus-value dans la production industrielle, le capital — en structurant le commerce, en contrôlant les mécanismes du marché — intercepte la plus-value induite par le producteur de café. Il en est ainsi parce que le producteur de café, tout comme celui de la canne-à-sucre, du coton ou du sisal, sous l'apparence d'un producteur marchand qui vend son produit sur le marché, est en réalité un salarié, un prolétaire à domicile. Ce qui masque son statut de prolétaire (ou de semi-prolétaire), c'est précisément l'apparence marchande de la production agricole parcellaire.

L'offensive du capital impérialiste mord-américain en Haïti n'a rien de spontané, ni de généreux ; elle s'inscrit dans le procès de revalorisation du capital à l'échelle mondiale, procès dont la genèse remonte à la fin des années 60. En fait, cette offensive qui se trouve à la base de l'expansion que connaît l'industrie en Haïti, s'explique par la crise du capitalisme américain qui, pour contrer la baisse tendancielle de son taux de profit, effectue en Haïti — ainsi qu'en d'autres pays de la périphérie — un certain nombre d'activités industrielles devenues non rentables par suite du coût élevé de la force de travail au centre.

Le fait le plus intéressant dans cette offensive de consolidation des intérêts capitalistes américains en Haïti est le mode d'articulation du capital américain et du capital haïtien. Alors que, au cours de la première phase de l'industrialisation d'Haïti, la presque totalité des activités rentables avait été monopolisée par le capital américain — ce qui marginalisait le capital haïtien naissant et l'obligeait à se cantonner dans la sphère du commerce et dans la spéculation foncière et usuraire — il en va autrement

**Résumé des exportations nettes en 1970, en 1974 et en 1977**

| | Structure des exportations nettes en % | | | Taux moyens annuels de croissance en |
|---|---|---|---|---|
| | 1970 | 1974 | 1977 | valeurs constantes |
| *Agriculture* | 58,7 | 55,4 | 51,3 | – 2,8 |
| dont : Café | 35,1 | 31,8 | 42,2 | – 0,2 |
| Sucre | 6,5 | 2,4 | – | – 16,2 |
| Sisal | 4,2 | 6,1 | 0,7 | – 23,2 |
| Huiles essentielles | 6,2 | 8,6 | 4,2 | 8,1 |
| *Mines* | 15,9 | 9,2 | 11,5 | – 1,7 |
| *Industries* | 25,4 | 35,4 | 37,3 | 14,3 |
| dont : Industrie de montage | 6,5 | 16,7 | 15,2 | 24,8 |
| *Total* | 100 | 100 | 100 | 3,5 |
| *Total en millions de dollars* | 43,3 | 75,4 | 151 | |

pendant la phase actuelle : le capital étranger continue de déterminer l'orientation des investissements qu'il opère ; mais il cède au capital haïtien les moyens d'acquisition d'une partie de la plus value, soit à titre de gestionnaire, de co-propriétaire ou des deux à la fois. En clair, cela signifie qu'une partie du capital-argent de la bourgeoisie haïtienne (provenant de la rente, de bénéfices commerciaux, de placements « financiers », des dépenses du budget de l'État, etc.) a tendance à prendre la forme de « capital productif [13] » par prises de participation, notamment dans le textile, dans l'immobilier et dans le secteur bancaire [14]. Il s'ensuit une certaine redistribution des cartes et des fonctions : le capital impérialiste américain contribue au renforcement de la base de classe du pouvoir d'État haïtien ; celui-ci, en contrepartie, lui garantit l'accès à la force de travail et aux sources de financement internes [15].

### L'émergence d'un nouveau modèle d'accumulation et la crise de l'éducation

Les effets de ces investissements sur la formation sociale haïtienne sont nombreux, mais nous n'en retenons que trois.

D'abord, une modification de la structure de la main-d'oeuvre : ainsi, de 1971 à 1979, le secteur agricole voit sa main-d'oeuvre se réduire de 73,3 % de la population économique active à 60 % [16] ; le secteur industriel, pour sa part, enregistre une augmentation relative d'emplois de 7 % à environ 8 % [17] ; au contraire, le secteur improductif (tertiaire) voit ses effectifs considérablement accrus, passant de 6,5 % en 1971 à 22 % en 1977 [18]. Cette transformation de la structure de la main-d'oeuvre s'accompagne d'une migration de la campagne vers la ville de milliers de travailleurs : alors qu'en 1950, la population vivant en milieu rural représentait 88 % de la population, en 1971, elle est passée à 80 % et, en 1981, à 72 % de cette population [19]. Par ailleurs, c'est vers Port-au-Prince qui a connu — ces derniers temps — un taux de croissance de près de 6 %, que converge le gros des migrants ruraux [20]. En 1975, Port-au-Prince est, avec ses 625 000 habitants [21], treize fois plus grande que la deuxième ville d'Haïti, le Cap-Haïtien.

Le déséquilibre observé dans le réseau urbain au bénéfice de l'agglomération de Port-au-Prince [22] découle directement du mode de localisation spatiale des investissements tant publics que privés. C'est, en effet, à Port-au-Prince et dans sa banlieue immédiate que se fait la concentration économique des ressources financières et industrielles. En 1976, la région de Port-au-Prince accapare, à elle seule, 76 % des entreprises industrielles, 92,5 % de la main-d'oeuvre et près des 2/3 des institutions bancaires [23]. Toutes les autres régions du pays subissent un appauvrissement graduel de leur économie et de leur main-d'oeuvre ; elles sont réduites à ne compter que sur l'émigration [24].

Ensuite, une tendance au renforcement de l'accumulation non productive,

et cela malgré la participation d'une fraction de la bourgeoisie haïtienne au capital productif. En fait, dès 1978 [25], se manifeste un recul de l'accumulation productive. Ce recul s'explique, d'une part, par l'étroitesse du marché intérieur, et, d'autre part, par la nature même des secteurs industriels dans lesquels la bourgeoisie haïtienne est appelée à développer son association, soit le textile, la bonneterie, les articles de sports et les jouets, etc. Or, ces secteurs se heurtent à deux obstacles qui limitent leur marge d'expansion, sur le marché mondial : compétitivité et protectionisme douanier. Le recul temporaire de l'accumulation productive force la bourgeoisie haïtienne à intensifier ses activités de spéculation afin de pouvoir acquérir une fraction de la plus-value au niveau des secteurs improductifs, en particulier du commerce intérieur et du logement. Au fond, la solution que choisit la bourgeoisie haïtienne pour accroître son niveau d'accumulation est celle de la surexploitation des classes populaires urbaines et rurales. Blocage des salaires, malgré une inflation croissante (les quelques augmentations périodiques consenties aux ouvriers ne leur permettent pas de rattraper le retard accumulé, tant son élevés les prix des biens de consommation courante), compression maximale de la consommation populaire [26] sont les moyens mis en oeuvre par le capital haïtien pour élever le taux de plus-value absolue. Les conséquences d'un tel choix sont de deux ordres :

1) un renforcement de la concentration du capital-argent entre les mains d'une minorité élargie (selon le dire de l'ancien ministre des finances d'Haïti, monsieur Marc Bazin, 8 000 familles haïtiennes disposent d'un revenu annuel moyen de 54 000 $) se partageant ainsi 44 % du P.I.B. [27];

2) un rétrécissement de la fraction du marché intérieur dépendant des revenus des classes populaires, donc une diminution des possibilités d'extension du capital productif.

Enfin, le troisième effet de ces investissements est l'émergence d'un nouveau modèle d'accumulation et de développement. De fait, l'industrialisation de l'« espace haïtien », autrefois fondée sur l'exportation de produits agricoles et miniers, est maintenant axée sur la fabrication, et surtout l'exportation des biens de consommation légers. Ce modèle — parce qu'il modifie la structure de la main-d'oeuvre (processus de salarisation croissante), parce qu'il accroît les possibilités de solvabilité de certaines couches sociales (élargissement des « classes moyennes » et développement d'une couche technobureaucratique), parce qu'il concentre le revenu et l'emploi principalement dans la conurbation de Port-au-Prince — crée les conditions objectives, c'est-à-dire nécessaires de la formation sociale haïtienne. Comment se déploie-t-elle, cette crise ? Quelles en sont les articulations ? L'hypothèse que nous avançons est qu'elle peut se lire, s'analyser à la fois comme crise de la sélection (le fait que la structure ségrégative de l'institution soit dévoilée et ressentie comme telle) et comme crise du « savoir » (distance entre le contenu éducatif et le code culturel populaire). La compréhension de la crise passe par l'examen détaillé de chacun de ces points.

## Notes

1 D.E.N./I.P.N., *La Réforme éducative*, Port-au-Prince, 1982.

2 Les crises auxquelles nous faisons allusion sont les suivantes : 1873-74, 1890, 1900-1908 et 1913-1914.

3 W. Cadet, *Les Relations économiques extérieures des Grandes Antilles*, thèse de doctorat de 3e cycle, 1971.

4 Banque Mondiale, *Situation économique d'Haïti et perspective d'avenir*, W.D.C., 1978, p. 25.

5 Kethly Millet, *Les Paysans haïtiens et l'occupation américaine*, 1915-1930, éditions Collectif Paroles, Montréal, 1978, p. 142-143.

6 En Haïti, c'est une société d'État, la Régie du tabac et des allumettes, qui assure la commercialisation du sucre et autres produits. Comme les grandes maisons d'import-export, elle s'est soumise à la rationalité capitaliste. Son objectif est moins la satisfaction des besoins de base que la rentabilisation du capital investi.

7 C. Girault, *Le Commerce du café en Haïti. Habitants, spéculateurs et exportateurs*, éditions CNRS, Paris, 1982, p. 164.

8 « ...seulement 12 % environ du café est lavé. Dans ce cas, le café ne passe pas entre les mains des spéculateurs, mais transite par les installations de dépulpage » (usines). Secrétaire d'État du Plan, schéma d'aménagement du territoire, Port-au-Prince, Haïti, mars 1981, p. 93.

9 L'État impose une taxe sur le café importé, qui est sa principale source de revenu.

10 S. Larose, M. Léopold, « La Crise agro-alimentaire haïtienne », *Collectif Paroles*, nº 4, mars 1980, Montréal, p. 20.

11 Banque Mondiale (1978), *op. cit.*, p. 27.

12 Banque Mondiale (1978), *op. cit.*, p. 41.

13 C'est-à-dire permettant la production de plus-value.

14 Source : N.O. Haïti : Proto/2, *Conjoncture économique*, éditions N.O., p. 94.

15 De 1970 à 1981, huit nouvelles banques sont venues s'ajouter à celles déjà existantes portant ainsi à dix le nombre de banques en opération dans le pays. L'une d'entre elles — la Banque de l'Union Haïtienne — se définit comme un consortium où des intérêts indigènes s'allient avec des capitaux de la Banque Nationale Canadienne et Del Banco Popular de la Republica Dominicana.
M.Y. Volcy, *Les Investissements privés étrangers en Haïti de 1950 à nos jours*, mémoire de maîtrise, UQAM, 1982, p. 97.

16 Secrétairie d'État du Plan, exercice fiscal 1978-1979, *op. cit.*, p. 95, Secrétairie d'État du Plan, Plan annuel, exercice fiscal 1981-1982, p. 38.

17 CONADEP, Programme des travaux d'infrastructure économique et sociale à forte intensité de main-d'oeuvre, Port-au-Prince, mars 1976, p. 22, *Banque Mondiale*, Rapport sur le développement dans le monde, B.W., W.D.C., août 1979, p. 178.

18 CONADEP, *op. cit.*, p. 14. *Secrétairie d'État du Plan*, exercice 1981-1982, p. 13.

20 Banque Mondiale, *Situation économique actuelle et perspectives d'avenir d'Haïti*, vol. 1, Washington, D.C., décembre 1978, p. 63.

21 Guide économique de la République d'Haïti, éditions 1976, I.H.S., Port-au-Prince, p. 50.

22 L'agglomération de Port-au-Prince comprend, outre Port-au-Prince, Pétion-Ville, Carrefour, Martissant. En 1981, on évalue à plus de *neuf-cent-mille* le nombre de personnes vivant dans la région métropolitaine.

23 Banque Mondiale, *op. cit.*, p. 30-31. Schéma d'aménagement du territoire, *op. cit.*, p. 231. Voir également G. Anglade, l'*Atlas critique d'Haïti*, ERCE-CRC, Montréal, 1982.

24 Nous n'insisterons pas sur ce point à propos duquel la littérature abonde.

25 L'industrie accuse un net fléchissement de son rythme d'expansion, de 12,1 % en 78-79 à 5,5 % en 79-80, avec une baisse de 6,4 % de la production du sous-secteur « assemblage ». En 80-81, l'industrie de la sous-traitance a enregistré une chute de sa production de 16 %. Quant au textile, sa production a diminué d'octobre 80 à mars 81, de 33,3 %. Sources : *Secrétairie d'État du Plan*, Plan annuel, exercice fiscal 81-82, p. 4-7. *Secrétairie d'État des finances et des affaires économiques, Économie et développement*, vol. 15, janvier-février 1982, Port-au-Prince, p. 33.

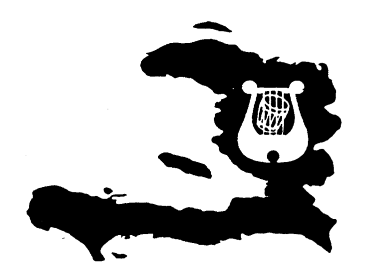
26 En Haïti, les pénuries des biens de première nécessité sont devenues fréquentes ; leur disponibilité sur le marché se fait

plutôt rare. Il y a eu des pénuries de sucre, de sel, de café, de riz et même de cigarettes. Ces pénuries sont si fréquentes que l'on est en droit de se demander si elles ne sont pas tout bonnement provoquées! En clair, y aurait-il, en Haïti, des pénuristes professionnels, c'est-à-dire des groupes qui accumulent les mrchandises et organisent les pénuries pour faire monter les prix?
De plus, le manque de logements à loyer accessible pour un salarié est dramatique à Port-au-Prince; les bidonvilles s'y développent à un rythme effarant. Actuellement, il en coûte jusqu'à quinze dollars (15 $) pour se loger dans un appartement d'une pièce et n'offrant pas les conditions minimum d'hygiène et de sécurité.

[27] Le Petit Samedi Soir, **Le Ministre Marc Bazin, la crise, les impôts et la contrebande**, livraison du 17-23 avril 1982, Port-au-Prince.







**Société de recherche et diffusion de la musique haïtienne**


Centre de recherches Caraïbes
3535 Queen Mary, suite 212
Montréal, Québec
H3V 1H8
Tél. : (514) 343-5807


## BULLETIN SPÉCIAL

*L'Orchestre Philharmonique Ste-Trinité*

*27 août 1983*

Lors d'un récent voyage, j'ai eu l'agréable privilège de rencontrer deux membres du Conseil de direction de l'École de musique Ste-Trinité de Port-au-Prince, soit Mlle Micheline Dalencour, professeur et M. Julio Racine, chef de l'Orchestre philharmonique de Ste-Trinité. Ces entretiens m'ont permis d'obtenir les informations suivantes qu'il me paraît important de vous communiquer.

L'Orchestre philharmonique de Ste-Trinité est un orchestre complet et régulier (55 instruments) composé de jeunes élèves de l'École de musique Ste-Trinité. Celle-ci est issue de l'École Ste-Trinité, rattachée à l'Église Épiscopale de Port-au-Prince. Ses premiers élèves sont formés au début des années 60 par d'éminents professeurs tels que Fabre et Arthur Duroseau, Despestre Salnave, Robert Durand et certains bénévoles américains. En 1964, M. Hector Lominy, le premier chef de l'orchestre, commence à rassembler des instruments et à donner des cours en classe.

D'autres professeurs sont alors recrutés, parmi lesquels : Mlle Micheline Dalencour, pianiste, M. Julio Racine, flûtiste, et M. Fritz Benjamin, violoniste ainsi que d'autres bénévoles et volontaires américains. Progressivement, l'Orchestre se définit et commence à se produire dès 1968 à la messe du dimanche. Des efforts énormes sont investis et sont conjugués à ceux des soeurs du Couvent Ste-Marguerite de Boston (soeur Anne-Marie, soeur Joan Margaret, soeur Leslie Anne...). L'effectif de l'École dépasse les 150 élèves et comprend aussi des élèves de l'École St-Vincent pour handicapés. Il m'a été signalé, à ce titre, que l'élève le plus doué actuellement de l'École est un jeune aveugle de 18 ans, Joseph Romel, considéré par ses professeurs comme un « violoniste prodige ».

Par ailleurs, plusieurs élèves obtiennent des bourses et peuvent ainsi recevoir une formation complémentaire à la faveur de stages aux États-Unis. Au mois de juillet, un « camp musical » a lieu à Léogâne. Cet été, les professeurs (haïtiens et étrangers) sont au nombre de 28 et les sessions intensives ont lieu du matin au soir avec 2 récitals par semaine. Le dernier concert de cette année est dédié à Férère Laguerre.

L'École de musique Ste-Trinité bénéficie de certains dons et subventions de source diverse mais a aussi des moyens d'auto-financement tels que des concerts-bénéfices et des tournées dans les provinces d'Haïti et aux États-Unis de l'Orchestre philharmonique.

Ainsi à l'automne 1973, l'Orchestre donne 25 concerts en 26 jours à Boston, New-York, Philadelphie, Cincinnati, Indianapolis, Bloomington... En 1976, l'Orchestre symphonique de Boston invite pour un mois, 55 membres de l'Orchestre Ste-Trinité à leur « Centre de musique » Tanglewood à Lennox, Massachussetts. Durant ce séjour, les membres de l'Orchestre Ste-Trinité reçoivent des cours particuliers et ont le plaisir de jouer sous la baguette d'Arthur Fiedler et Seiji Ozawa. Après ce mois de stage à Tanglewood, l'Orchestre Ste-Trinité entreprend une tournée et se produit à Philadelphie, Washington, Richmond, Gloucester...

Nous ne désespérons pas de les voir à Montréal. En attendant de les recevoir un jour, nous avons passé commande de leurs récents disque et cassette qui sont entièrement consacrés à la musique haïtienne (Justin Élie, Ludovic Lamothe, Werner Jaegerhuber, Férère Laguerre). Ces disque et cassette seront à l'honneur à notre prochaine exposition-vente.

*Yvon Mouscardy*

# Les yeux crevés de la mémoire

Je ne connais par vos habitudes de lecteur, quant à moi je crois avoir quelques manies. Avant de lire un roman (eh oui ! je ne lis que des romans) je dois le sentir, le humer, le feuilleter, l'ouvrir et le refermer sans en lire un mot. Je dois avoir envie de le dévorer, de manger le papier frais (suis-je papivore ?), de boire l'encre, de sentir les reliefs de la typographie et de caresser les grasses lettres noires du bout des doigts. Je dois pouvoir le mettre dans ma poche et le prendre partout avec moi. Pour aimer un livre, il me faut aimer l'objet qu'il est. J'ai donc, trimballé *Mère-Solitude*, le roman d'Ollivier, un peu partout avec moi : dans le métro, dans les chiottes, au lit, à table, dans le bus et même dans le taxi qui m'amenait au Terminus Voyageur. Et je n'arrêtais pas de me dire qu'Ollivier a dû tout mettre de sa sensibilité, de ses fantasmes, de ses songes fous dans ce quadrilatère et que lire les 210 pages où il parle uniquement des autres nous amènera à mieux le connaître, lui Ollivier. C'est avec pareille intuition que j'ai fait les sept heures de bus qui séparent Montréal de Trois Pistoles.

Aujourd'hui, je suis à Trois Pistoles chez des amis dans une maison en face du fleuve avec le roman d'Émile Ollivier, une maison bien ensoleillée, pleine de musique, aux murs blancs couverts de photos, de toiles, d'objets (masques, couteaux, longue-vue), j'aborde, exalté, le roman comme un flibustier comptant son butin de lumières dans une de ces grottes délirantes de l'île de la Tortue.

C'est à Trois Pistoles, donc, en face du fleuve, que j'ai enfin lu la première phrase (l'attaque) du roman : « La question de mes origines paternelles a été réglée, une fois pour toutes, par ma défunte mère. » Et aussi la dernière phrase : « Quand les ramiers sauvages empruntent le long chemin de la migration, la mer, trop souvent, rejette leurs cadavres. » Ces deux phrases contiennent tout le roman dans leur ventre. Il y a là : naissance et mort. La question des origines ne regarde que la mère. La mère, seule, donne naissance. La mer (l'étendue) tue aussi. Mer équivaudrait alors à Mère. Naissance et mort dans la Caraïbe nous viendraient-elles de la même source ?

D'autre part, nous apprenons dès la première phrase, de manière directe, la mort de la mère. Tout le roman tournera autour de cette perte, de ce creux, de ce vide. On se souvient qu'Ollivier avait publié naguère une terrifiante nouvelle (*Le Vide huilé*) sur les glissements successifs d'un homme qui n'arrivait pas à s'adapter à la Ville et à se faire avec

***par Dany Laferrière***

l'ennui. Ollivier aime placer les êtres (ses personnages) à leur extrême pointe de solitude ou de désespoir, là où ils pourront se révéler. Il sonde ainsi les reins et les coeurs. C'est un écrivain de la lucidité, de la perdition et d'une certaine vitesse. Dès la première phrase du roman, Ollivier tue la mère crée l'absence et jusqu'à la toute dernière ligne cette lucidité tiendra tête aux illusions du lyrisme « ... la mer, trop souvent, rejette leurs cadavres. »

### L'eau ne mouille pas ma joie

Cette lucidité, ce regard sec, est nouveau dans notre littérature dont l'arme secrète, la fondation même, reste la lamentation. La jérémiade élevée au rang d'Art poétique. Il y a bien des désillusions, des monologues plaintifs, des effondrements dans ce roman mais le moteur n'est pas la larme. Ollivier est assez économe sur les désastres, les drames (il y en a pourtant) qui, chez tout autre écrivain, ne manqueraient pas de pleuvoir dans ce roman axé sur la folie et la mort. Deux suicides seulement dans *Mère-Solitude*. Bilan chétif qui rappelle que le suicide est une forme de mort inconnue en Haïti. C'est l'État qui s'est toujours occupé de mettre fin à la vie. La mort étant nationalisée. Mais les larmes restent la propriété des individus. Les Haïtiens croient-ils aux larmes ? Non et cela malgré le lyrisme larmoyant de la poésie nationale. D'ailleurs c'est avec un pessimisme exaltant et un ardent désespoir qu'Ollivier part en guerre contre le ridicule des « sanglots de l'Homme blanc » visitant le zoo de Trou Bordet (premier nom de Port-au-Prince qu'Ollivier a gardé dans ce roman) et pleurnichant à grand bruit sur la pauvreté, la peste bubonique et la malédiction tombées sur ce caillou au soleil en pleine mer bleutée des Caraïbes. Ce qui est à peine croyable, c'est que malgré le cortège presque sans fin de désastres s'enfilant les uns dans les autres, il y a comme une joie secrète qui irrigue le roman à travers ses nervures, ses veines et ses artères. Quelle est la source de cette joie à pemière vue,

indestructible ? D'où vient-il que ce peuple passé au tamis de l'oppression ignore les larmes ? Est-ce parce que nous sommes déjà entourés d'eau (la mer et les pluies) ? Ollivier s'est chargé, avec un courage que je lui envie, de fouiller ces interrogations souterraines qui gisent au coeur de notre inconscient. L'origine métaphysique des larmes et de la joie. Ollivier résume notre situation par cette formule qui supporte mal la réplique : « l'eau ne mouille pas ma joie. » Il y a là un fait nouveau qui mérite d'être signalé : c'est, je crois, la première fois qu'un écrivain de chez nous s'aventure ainsi, les mains nues, dans les caves de l'inconscient haïtien. C'est à une descente assez douloureuse, somme toute, qu'Ollivier nous convie avec *Mère-Solitude*. Et les pessimistes professionnels comme les optimistes bénévoles en prennent pour leur grade.

## Un regard ambigu

Une anecdote très simple : un fils, Narcès Morelli, enquête sur la mort de sa mère survenue, il y a dix ans, dans des circonstances assez étranges. Cela sert de prétexte à une vaticination hallucinée et insomniaque sur le destin d'un pays, à partir de l'histoire d'une famille, les Morelli. Les Morelli sont venus dans l'île, peu après l'arrivée de Christophe Colomb. L'ancêtre Démitrius Morelli commença sa carrière comme « engagé » pour la terminer en commandant de la Place de Trou Bordet. Ollivier n'hésite pas à dire « la race des Morelli ». En effet, ce sont des êtres à part. Les Morelli (ce ne sont pas des enfants de choeur) se sont sali les mains dans la traite et y ont fait fortune. Le sentiment du lecteur est assez ambigu à leur égard. Les Morelli peuvent traiter leur domestique à la fois comme leur serf et leur égal ; Démitrius Morelli pouvait cracher sur le peuple et Gabriel Morelli donner sa vie pour la Révolution, Hortense Morelli n'a jamais franchi le seuil de sa demeure et Éva Maria pieds poudrés finira folle (La Mariée) dans la rue. Astrel Morelli au sommet de sa gloire ne rêvait que de l'Italie (ils sont en Haïti depuis l'arrivée de Colomb et ils se prennent encore pour des Européens) et Narcès Morelli, dernier rejeton de la dynastie, cherche dans les recoins de la mémoire d'un domestique national, les débris de son histoire personnelle. L'ambiguïté est affaire d'écrivain et la certitude de propagandiste. Émile Ollivier écrit sur une corde raide car il faut une certaine dose d'audace pour retracer l'Histoire haïtienne à travers l'arbre généalogique d'une famille italienne. Et, à l'étonnement, les Morelli sont nôtres. L'histoire haïtienne serait appauvrie sans la race Morelli. Je note cette phrase exclamative : « Quelle nation que celle des Morelli ! »

## La demeure des Morelli

Les Morelli s'étaient enrichi rapidement. Étant parmi les premiers riches, ils ont pu faire la loi pendant longtemps dans ce pays. On aurait dit une biographie des Ardouin (si ce roman était uniquement une biographie familiale), ces hommes qui ont doublé tous les présidents haïtiens de l'après-guerre coloniale jusqu'à ce que Soulouque (lui aussi épinglé) leur casse les reins. Vous pouvez, lecteur, y voir autre chose, autre nom, autre famille. la vérité n'est pas importante (je parle de ce réalisme socialisme désséchant) en matière de roman. La seule vérité qui compte vraiment c'est le sang des mots. Et Ollivier arrive à faire de ces Morelli imaginaires des Morelli réels. Tout tient dans la précision du regard et en cela Ollivier est d'une justesse poétique à couper le souffle. C'est une véritable fête du langage. Ollivier arrive à faire vivre cette maison Morelli et j'ai eu parfois durant cette lecture la très nette impression de pouvoir caresser de la paume « la massivité de ses pierres grossièrement taillées » ou de toucher prudemment « les tessons de bouteille qui l'ornent dans sa partie supérieure ». il a fallu pas moins de cinq pages pour la totale description de cette résidence Morelli qui est, visiblement pour le romancier et pour le lecteur un peu attentif, beaucoup plus qu'une maison. C'est un univers clos, sauvage, fermé par une muraille de deux mètres de hauteur et dont l'entrée « unique ouverture sur le monde extérieur » est une barrière en fer forgé surmontée d'une clochette en forme de hibou. N'entre pas qui veut dans cette demeure qui a toujours protégé les Morelli comme un utérus maternel (l'image incessante de la mère) depuis des siècles de la crasse, de la vermine et de la misère du monde extérieur jusqu'à cet effondrement que raconte le narrateur, le jeune Narcès Morelli. On revient encore à la fin de la première phrase « ...par ma défunte mère ». On peut lire dans la mort de la vraie mère l'effritement de la demeure familiale, ce cocon qui réchauffait, consolait et protégeait les Morelli. La *Mère-Solitude*. Double symbole d'une histoire déjà double. Symbole de la Mère-Maison face à la Femme-Mère (ventres ronds) ; histoire double : celle des Morelli/Demeure (comme territoire) face à celle du Peuple/Pays. Et les unes s'emboîtent dans les autres (histoires et symboles) comme ces poupées russes. Ollivier note, au détour d'une page « quatre siècles d'histoire ont vu naître et grandir les Morelli dans cette demeure restaurée sous les deux empires et réaménagée sous l'occupation américaine ». Et quand Ollivier ajoutera plus tard comme un défi : « l'oeil avisé aujourd'hui peut avoir du mal à démêler les influences européennes des apports indigènes » on croit sentir le ridicule de tout débat qui tranche (ou ampute la culture haïtienne) entre créole/français, catholique/vaudou, Occident/Afrique. C'est donc une histoire plutôt mêlée des influences et des colonisations, du pouvoir et des échecs, des décennies heureuses et des périodes de vache maigre que nous permet la lecture attentive du coffrage, de la structure, des volutes et des torsades de cette demeure des Morelli.

## Le pacte initial ou la malédiction des Morelli

D'entrée de jeu, Ollivier crache le morceau : « les Morelli ont lié un pacte avec le diable ». Ollivier vous dira qu'il n'a jamais affirmé pareille chose, qu'il ne fait que rapporter une rumeur insidieuse qui remonte au premier des Morelli, l'ancêtre Démétrius Morelli qui, croit-on, avait eu maille à partir avec l'Inquisition. D'ailleurs a-t-on oublié que « les langues sont les véritables archives de ce pays » Ollivier a construit son roman exactement sur le modèle de la rumeur. La rumeur tient si peu compte de la réalité ou de la vérité. Elle n'hésite pas à se contredire, à reprendre des faits qu'elle avait déjà mis en circulation. D'autre part la rumeur peut propager trois versions d'un même fait. Il n'existe pas pour la rumeur de version définitive. Et elle n'a aussi aucune moralité face à l'Histoire. Elle déforme, déconstruit avec une extrême vitesse.

La rumeur court. C'est le fondement du roman d'Ollivier. Plusieurs versions d'un même fait, aucune hésitation à casser le temps ou à tordre l'Histoire et cette architecture en spirale. La rumeur aussi est une spirale puisqu'elle permet de mettre sur le dos de Narcès Morelli, le dernier des Morelli, une infamie attribuée à Démétrius Morelli, le premier. Entre ces deux Morelli, il y a bien quatre siècles mais la rumeur, comme Ollivier non plus (je le soupçonne de plus en plus), ne tient pas compte de ce genre de détail. La structure de ce roman est donc haïtienne (ou tiers-mondienne) puisque l'Occident, on peut le dire, ignore les bienfaits de la rumeur. Sur le simple rapport entre les Morelli et leur domestique Absalom, trois écoles (de rumeur) s'affrontent. Une première école remontant au dix-huitième siècle fait reposer l'explication de la soudure Absalom/Morelli, c'est Ollivier qui le rapporte, sur l'homosexualité. Et Ollivier nous signale sa source (hum : « Les tenants de cette école nous dit-il ont pour siège un quotidien de la rue du Centre, fréquenté par des intellectuels paumés, des avocaillons, des chômeurs, des grapilleurs, des marxistes lunatiques et constipés. » Il y a une deuxième thèse, c'est celle plus insinuante, plus avilissante et — selon moi — plus vraie qui dit que la belle Ruth Morelli dont « le vagin est cousu et tapissé de fils d'araignée » ayant dépassé la cinquantaine, vu que Antonio Morelli, son unique frère, n'a pas songé à mettre au monde un héritier mâle, qu'il fallait coûte que coûte que la lignée se poursuive, que dans certains cas un homme c'est un homme même quand c'est un domestique... alors, on peut expliquer la naissance nocturne et inattendue de Nicolas Morelli, fils de Ruth Morelli femme soi-disant sans homme. Encore une fois Ollivier nous donne généreusement sa source. Les tenants de cette école se retrouvent dans la haute bourgeoisie, l'intermédiaire et la compradore (la rumeur infeste tous les échelons de la société haïtienne). Pour ces gens de la haute Nicolas Morelli sera toujours un dégénéré. Moi, si j'ai partagé cette vue c'est pour des raisons subversives. Un domestique qui engrossit une aristocrate de cinquante ans, ce genre de chose m'a toujours plu. Mais la bourgeoisie est haineuse, elle, elle ne peut supporter qu'on ne l'aime pas. Et Nicolas Morelli n'aime pas la bourgeoisie. La fameuse loi du 20 avril 1807 qui reconnut aux cultivateurs la jouissance des terres : c'était Nicolas Morelli. La grande enquête publique sur les taudis où crevaient les paysans émigrés dans les villes : c'était encore lui. Qui prit position dans le conflit des denrées et des vivres aux côtés des petits propriétaires ? Toujours lui. Pourtant dans sa biographie restera toujours cette tache de dégénéré. Les psychanalystes occidentaux, à la suite de herr Freud, auraient pour étudier le cas de Nicolas Morelli (son audace légendaire), remonté à sa naissance. Les faits ne sont pas sûrs. Dans un pays qui abrite la rumeur, la psychanalyse n'a pas sa place.

## Un arbre généalogique baroque

Si pour la bourgeoisie Nicolas Morelli est un « sang sale », pour le peuple les Morelli ont toujours été bizarres. Ollivier nous les montre extravagants, pervers, maniaques, follement généreux, repliés dans leur demeure-bunker, contestataires, un peu à la ressemblance de leur maison. La maison-mère comme on dit. La demeure familiale est à la ressemblance du pays. Haïti est entourée (presque) d'eau et la Maison-Morelli est entourée aussi (presque) par cette muraille avec une unique ouverture. C'est de cette béance que pendant quatre siècles, les Morelli vont sortir un à un comme par enfantement. D'abord l'ancêtre Démétrius qui n'était pas « sain et sauf », lui seul est né en Italie. Quant à son fils Juan Morelli, il pouvait marcher les jours de grande pluie sous un fil de fer sans se mouiller. Joseph, je cite Ollivier mot pour mot, le fils unique de Juan s'est sali les mains jusqu'au coude dans le commerce illicite de chairs humaines. Et même, Mario Morelli, né vieillard ne devint enfant qu'au fur et à mesure qu'il grandissait. Pour mourir, il paraît qu'il dut entrer de nouveau dans le ventre de sa mère. En tout cas c'est ce qu'on dit. Est-ce vrai ? Est-ce faux ? J'ai toujours cru pour ma part dans les dires. Il y a aussi Nicolas Morelli, hum, n'en disons rien cela vaudrait mieux (faut pas alimenter les rumeurs). Et les triplets Fito et Fritz qui moururent de cette épidémie de peste et Paracelse qui pouvait changer la merde en or (si la merde était de l'or, les pauvres naîtraient sans cul). Tout ce monde vivant sous l'oeil de Ruth Morelli, surnommée la femme-vautour et à l'ombre de la sagesse de ce domestique, butler inamovible et sédentaire : Absalom Langommier fils d'Antoine Langommier, devin de grand renom.

## La mémoire aveugle

Narcès Morelli cherche, en remontant le fil du temps, à savoir la vérité sur la mort de sa mère et les circonstances étranges qui entourent cette mort. Narcès a vingt ans quand commence ce récit. Sa mère est morte alors qu'il avait dix ans, qu'il était un adolescent. Disons-le tout de suite, c'est la première fois qu'un écrivain haïtien centre un roman autour de la libido, des angoisses, des joies et des peines (tout ça centré sur sa mère) d'un adolescent, regard d'un enfant de dix ans. Il a fallu à Ollivier pour conduire ce roman beaucoup de coeur et plus que du tact. Le monde d'un adolescent est si fragile. Le lecteur, comme le romancier, doit se plisser les yeux certaines fois afin de percevoir des nuances imperceptibles à l'oeil nu. Narcès à vingt ans se souvient ou plutôt essaie de se rappeler (la mémoire est poreuse, monsieur) non pas les faits mais plutôt l'ambiance, le contour, les couleurs, les goûts, les odeurs, le mouvement des corps, l'humus enfin toutes choses qui font l'univers d'un garçon de dix ans. Au coeur de ce roman et de sa vie se trouve cet événement capital : la mort de Noémie Morelli, sa mère. Il se rappelle bien ce jour lumineux où il a vu sa mère pour la dernière fois. Il se rappelle surtout l'odeur du café, le café d'Absalom. Et sa mère, belle, souriante dans une robe dont j'ai moi-même oublié la couleur (la mémoire) debout contre la chambranle de la porte. C'est la blessure centrale de sa vie. Autour, c'est l'âpre angoisse d'un jeune homme de vingt ans qui se sent le dernier représentant d'une civilisation défunte, qui cherche éperdument à travers les odeurs (le café), les couleurs (la robe de sa mère), les goûts (« l'écume de mes jours goutte le sel des baisers qu'elle m'avait donnés ») dans les débris de sa mémoire (« l'eau noire de mes songes est nourrie d'elle ») à retenir le temps déjà posthume.

## Eva Maria, Hortense, Rebecca et les autres

C'est là qu'Ollivier est attendu et c'est là aussi qu'il jouera sa tête d'écrivain. Ollivier au pays des femmes. Ah, les femmes. C'est là aussi qu'Ollivier a mis toute sa sensibilité. Quand je parle de sensibilité, je ne parle surtout pas de ce lyrisme mol, genre vaseline.

Je parle d'une disponibilité. Comment pénétrer avec nos sabots dans cette terra incognita sans rien violer? C'est plus difficile quand cet homme est haïtien. L'Histoire haïtienne n'a pas toujours été tendre avec les femmes. Et quand on sait qu'aujourd'hui encore, Coupé Cloué jouit d'une impunité obscène. Sachez que je ne suis ni militant féministe (au contraire de très justes soupçons courent sur moi), ni même un opportuniste qui essaie de plaire aux femmes (comptez pas sur moi pour cette médaille) mais la violence avec laquelle les femmes haïtiennes sont traitées ne peut me laisser indifférent. Tous les romanciers et poètes haïtiens et jusqu'aux plus grands ont traité les femmes par-dessous la jambe. Vu du côté de la femme Alexis est presque nazi, Hibbert est un voyou et Laleau un raciste (je peux le prouver). Dans cette galerie de salauds deux ou trois font figure honorable. Marcellin avec le portrait de Marilisse, Lherisson avec Zoune et Dépestre dont l'érotisme fragile et humain révèle un respect de l'Autre. Après, tous des salauds. Alors, j'attendais Ollivier, ici. Eh bien, lecteur, croyez-le ou non, Ollivier est le premier véritable écrivain haïtien à donner l'impression d'être au courant de ce qu'est une femme. Un être humain. L'univers d'Eva Maria, d'Hortense, ou de Rebecca (ces grandes femmes) me rappelle avec une acuité insoutenable mon propre univers d'adolescent. Comme Narcès Morelli, je suis un homme à femmes. Je suis le fils aîné de la fille aînée d'une maison où on se marie par ordre d'âge. Une maison de huit femmes (en comptant ma grand-mère et une cousine). Un seul homme : un grand-père agonisant dont l'intérêt manifeste pour les fleurs révèle une âme. J'ai bien vécu dans ce qu'on appelle la Chambre des Dames. Je suis imprégné de leur conversation, leurs linges, leurs parfums, leur intelligence, leur tendresse et leur méchanceté. Je peux mettre des noms de parents sur les personnages d'Ollivier. Je connais bien Eva Maria puisque c'est une cousine et tante Hortense (ah, tante Prudence). Dieu ! je me livre trop. C'est le propre d'un grand livre que de nous exciter à nous livrer. Car l'auteur, lui aussi, s'est livré au-delà de toute espérance. Tout est là : l'univers d'Ollivier, son monologue, ses dires et ses raisons. Narcès-Ollivier se regarde dans un miroir. Un miroir éclaté. En mille morceaux. Narcès-Laferrière n'arrive pas à retrouver les éclats éparpillés. Quel dommage ! Quel gaspillage ! Ollivier-Laferrière, écrivain-lecteur soudés à jamais grâce à cette obsession commune.

## L'envers et l'endroit

Sous des dehors baroques ce roman est racinien dans sa construction. La structure est classique (un miroir éclaté). L'histoire se passe le plus souvent dans une maison (un seul lieu). Dans un temps double : le temps de l'histoire haïtienne qui porte en elle celui (le temps) de l'histoire personnelle des Morelli. Au fond, un seul temps. Chez les Morelli, il y a des hommes et des femmes. Bien typés. Les hommes, aventuriers, quittent la maison pour se lancer à corps perdu comme Sylvain, comme Gabriel, comme Nicolas dans la lutte sociale et finalement mourir de mort violente tandis que les femmes gardent la demeure et sombrent dans la folie et l'alcoolisme. Donc, il y a toujours un Morelli pour mettre le feu aux poudres dans les rues et une Morelli en train de délirer à l'intérieur. Ce qui fait qu'Ollivier joue sur deux cadrans et qu'il lui est possible de tenter cette analyse unique de l'Haïtien à la fois dans son envers et son endroit.

## Un éclairage multiple

L'autre trait de génie quasiment d'Ollivier c'est d'avoir organisé avec minutie et une évidente originalité l'éclairage de ce roman. Le roman n'est pas éclairé d'une seule source. Les projecteurs viennent de quatre angles et leur intensité est bien réglée. Pleine lumière pour les scènes de rue, les discours, les harangues et les rappels historiques. Lumière tamisée pour les scènes intérieures, les monologues feutrés, les délires. Lumière blafarde pour la fameuse scène d'initiation d'Hortense. Et finalement (ça fait bien quatre angles) lumière réfléchie (le miroir) pour les interrogations hébétées de Narcès Morelli. Généralement l'éclairage dans les romans haïtiens (sauf *L'Espace d'un cillement* où il y a deux sources lumineuses) vient d'un seul projecteur éclairant de sa lumière crue la nuit comme le jour.

## Une odeur de café

Rien ne va et je rêve encore à cet article exceptionnel que j'aurais écrit si j'avais le moindre talent (au lieu de ces propos décousus et notes éparses). Comme j'aurais dit de belle manière le plaisir pris à la lecture du roman d'Émile Ollivier. Je suis encore immobile devant la machine. Je glisse une feuille dans le tambour. Le curseur palpite. La mécanique (une smith corona) ronronne avec le chat. Je commence ce compte-rendu un peu à l'autre bout du monde. Seul dans une chambre face à la route. Un chat, roulé en boule, dort sur le lit. Le chat, coïncidence s'appelle Baron Samedi. Je le vois en marjordome de la maison-Morelli officiant à l'ombre d'Absalom. Fait curieux, le règne animal est absent chez les Morelli. Ni chat, ni chien dans cette vaste demeure. Les Morelli sont eux-mèmes des trois règnes. Animal : Ruth, la femme-vautour. Minéral : Sylvain qui flambe comme une pierre à feu. Végétal : Hortense, la vieille fille qui pourrit sur pied.

Je sèche devant la page blanche. Un tir à blanc. Ollivier doit connaître ça puisqu'il est plus facile de faire un compte-rendu de lecture que d'écrire un roman. J'imagine bien les nuits blanches de doute, les drogues pour rester éveillé, les vomissures, les moments de découragements et aussi, quelquefois, la joie d'une page parfaite. Aujourd'hui, tout cela lui est rendu au centuple. Un nouveau grand romancier est né, pratiquement sous nos yeux. L'étonnement que j'ai eu à le lire doit être pareil à celui des contemporains d'Alexis qui se réveillèrent un matin avec les premiers exemplaires tout frais de Compère Général Soleil.

Le chat, parti à une chasse imaginaire dans un pays où les souris sont aussi rares que les bons romans, est revenu. Une odeur de café flotte dans l'air. Cela fait longtemps que je n'ai bu de café, je n'en suis plus capable. Le café me rend nerveux. Je me souviens encore de son goût. Pourquoi à la minute où j'hume l'odeur du café bien torréfié je ressens toujours cette sensation de bonheur proche de l'amour physique ? Eh bien pour tous ceux qui viennent de la zone de l'équateur *Mère-Solitude* est une tasse de café inépuisable. L'Orient imagine le paradis comme un orgasme ininterrompu. Pour ma grand-mère, le paradis est une cafetière.

# Parole d'espoir et guerre aux généralités

La situation est critique et alarmante. Le désespoir a envahi bien des âmes. Le mot haïtien est devenu synonyme de déclin. À ce moment précis où l'on parle de république de morts-vivants, où de grandes institutions financières internationales défendent la thèse de l'impossibilité du milieu physique haïtien à supporter la population, à un moment où se produit un génocide en règle de la paysannerie, Georges Anglade, définitivement à contre-courant, dit autre chose. En effet Anglade vient récemment de publier un ensemble de trois pièces comprenant une murale (*Hispaniola*), un livre (*Espace et liberté en Haïti*) et un atlas (*Atlas critique d'Haïti*[1]). L'unité de l'ensemble s'articule autour d'une théorie de la géographie comme arme pour le développement. Une théorie de la géographie donnant l'accès à l'économie spatiale. Une parole d'espoir bousculant les généralités à la recherche de concret. Une filière signifiante que nous allons essayer d'investir à partir du quadrillage de l'*Atlas critique d'Haïti*. Pour une mise en place de l'oeuvre.

### Le savoir-faire de la résistance

Avec l'optimisme qu'on lui connaît, paradoxe dans un milieu qui suscite un scepticisme croissant, Anglade s'attache à mettre en place les plans pour la re-construction en pays haïtien. Pour la transformation de l'espace et le renouveau de l'environnement. Dans l'optique de l'auteur, il n'y a pas d'énigmes. Seulement des interactions à ordonner. Un travail à faire sans aboulie.

Son projet, sur lequel il travaille d'arrache-pied, concerne en tout premier lieu, le peuple haïtien dans son essence. C'est-à-dire les masses paysannes et leur connaissance des problè-

*par Leslie Péan*

mes qui les assaillent. Projet de systématisation de leur savoir, du savoir-faire de la résistance. Pour produire la vie.

Faire un pareil travail exige une appréhension du réel, du vécu à mille lieux des options dictées par la vulgate ou par l'arbitraire des canons. Il faut faire du terrain. Ce qui souvent conduit en prison en Haïti pour les chercheurs d'origine haïtienne. Anglade n'y a pas échappé dans sa tentative de creuser à partir de l'enquête les bases scientifiques d'un nouveau discours pour une nouvelle unité historique du peuple haïtien.

Première étape donc : un travail d'observation et d'écoute. Il suit les conseils d'un géographe comme lui, un André Meynier pour qui « la réalité a des visages tellement multiples que seule une connaissance soigneusement localisée permet de bien les comprendre[2] ». Il examine ainsi les pratiques des travailleurs, des marchandes, se fie à eux, à leur connaissance de leurs besoins pour écrire avec eux ce nouveau façonnement de l'espace qui attend de naître.

Deuxième chose : la construction théorique. Les canaux de communication ouverts, les messages arrivent. Anglade entreprend alors un minutieux travail de décodage des dires du petit propriétaire parcellaire, des marchandes, du « dé-moitié », des « dé-kouaviv », etc. Son livre les fait parler dans un langage compris de tous. En partant de leur empirisme, il élabore, en y ajoutant le bagage universel, une théorie de l'espace qui s'articule autour de la multitude de leurs désirs.

### La lenteur de la foule

Au fait, il y a plus que 10 ans depuis que G. Anglade publie en diaspora et en Haïti. Sa réputation de chercheur, acquise après de longues années de travail, est devenue solide et s'est imposée malgré « la lenteur à concevoir de la foule ». Il a inauguré ses recherches avec la publication, en 1971 dans *Conjonctions* à Port-au-Prince et *Nouvelle Optique* à Montréal, de ce fameux texte du Cercle des Philadelphes[3]. Cette excavation annonçait la tendance. Retrouver le fil perdu de quelques bonnes traditions. Renouer avec des rigoureuses démarches ancestrales. Nos traditions partent de là aussi ! ! ! Depuis, la pensée d'Anglade a évolué avec les éclats que l'on connaît. *Mon pays d'Haïti* (1976), *L'Espace Haïtien* (1978) ont eu des retentissements sonores couvrant tout le milieu. À un point tel que c'est avec ces ouvrages que dans les salles de classe en Haïti des milliers d'étudiants font quotidiennement le « voyage sans déplacement ».

Cette fois, Anglade fait un autre pas en avant dans l'analyse des conditions permissives de l'organisation de notre présent. Dans tous ses aspects y compris celui de notre imaginaire social. Il s'arrête à des « évidences » dissimulées autour de trois siècles. Comme on le

voit, il ne reste pas à la surface. Il plonge dans les profondeurs de la société pour repérer les supports de l'espace. À sa manière, il aborde le difficile problème de la « reproduction », celui d'une forte croissance démographique dans un milieu physique qui se dégrade. Une sorte d'approche écologique. Anglade, le premier « vert » haïtien.

## Rapports de pouvoir et rapports de production

Georges Anglade étudie trois conjonctures historiques : Saint-Domingue de 1790 tel que décrit par Moreau de St-Méry : l'Haïti de 1890 vu par Semexant Rouzier, et la période de la mendicité internationale inaugurée par le tonton-macoutes dans les années 1970-1980. Il étudie les rapports sociaux vécus dans la production, les échanges, la politique, le symbolique, l'idéologique et la projection des contradictions engendrées par la structure sociale créée sur l'espace.

Trois prises de vue des caractéristiques spatiales de la formation sociale d'Haïti servent de lieu de support et de surface aux rapports sociaux dans des situations historiques différentes. Morcellement (1664-1803), régionalisation (1804-1915) et centralisation (1915-1980). Anglade montre l'espace au travail dans les interpénétrations de ses différents niveaux. Il les relie et indique comment d'une part ils façonnent et produisent l'espace et d'autre part comment l'espace les produit. Comment l'espace infléchit les luttes de classe. Dialectique espace/temps, forme/contenu, géographie/histoire. On touche du doigt les rapports de pouvoir et on prend leur poids tout comme celui des rapports de production dans l'espace centralise.

L'ouvrage est passionnant en ce sens qu'il ouvre de nombreuses pistes de recherche. Citons quelques-unes qui ont retenu notre attention : a) les rapports entre minifundia et mode de tenure ; b) les bourg-jardins, leviers d'une alternative de développement ; c) les paliers de regroupement régionaux ; d) le rôle des diasporins ; e) le conflit noyaux/réseaux dans l'économie agraire.

On ne l'aura pas assez dit, Anglade sait apporter du neuf. Il est cohérent à l'intérieur de sa problématique. On ne peut qu'être sensible à ses analyses succintes de la paysannerie parcellaire, de la petite production marchande simple (PPMS), du rôle des rapports de circulation et d'échange et de celui de l'État dans la production de l'espace. Pour Anglade, s'il y a PPMS, le rôle du marché ne peut plus être considéré comme superficiel. Au contraire, c'est de là qu'il faut partir car c'est de ce lieu que se prépare, s'organise et se délègue la mission d'exploitation de la force de travail dans la production. Anglade rejoint là, à partir de notre concret dominé par l'alliance bodmè/léta, les positions de l'école de la dépendance sur la spécificité historique du procès d'exploitation du travail dans les périphériques. Procès dont la caractéristique essentielle (et qui la différencie des autres procès d'exploitation historiquemet connus) est d'être médiatisé par la forme marchande. Anglade regarde donc notre réalité à partir de cet angle d'observation et repère des symboles féconds peu observés jusqu'à lui. Par exemple l'impact de la segmentation du pouvoir politique dans l'espace territorial parmi ces 11 oligarchies avec 11 ports d'exportation extérieurs, 11 armées, 11 systèmes de perception, etc. Stimulant.

## Le galop de la terre

Mais, malheureusement la problématique d'Anglade évacue la question agraire. Une question magistrale pourtant. Cette absence est d'importance dans la mesure que la fluidité de la propriété terrienne, son statut légal, hante toute notre histoire de peuple. Depuis la mort de l'empereur en 1806. Depuis cette fameuse mesure de la vérification des titres de propriété.

Cette question de donner un statut juridique légal à la terre sur laquelle le paysan travaille constitue l'obstacle majeur à tout relèvement national. le paysan parcellaire fermier, de-moitié, etc. n'est pas du tout disposé à augmenter son rendement-travail sur une terre qui ne lui appartient pas. On aura beau chasser ce naturel, utiliser tous les subterfuges possibles de l'aide étrangère, des semences améliorées, du crédit agricole, etc., le droit à la terre, à la propriété légale de son lopin revient au galop.

La sécurité pour le paysan commence par son accès à un titre de propriété. C'est une préoccupation incontournable. Telle est la conclusion à laquelle aboutit Wolf Donner, un chercheur allemand, ex-conseiller technique à la planification du développement agricole au ministère de l'Agriculture en Haïti de 1973 à 1978 [4]. Les conclusions de Donner qu'on ne saurait prendre à la légère rejoignent les résultats d'observations aussi anciennes que celles d'un Schiller Nicolas en 1938 ou plus récentes d'un Mats Lundahl en 1979. Donner écrit : « Apré moun té fin pousé abitan yo nan rout chanjamn an (faz animasion), men san yo pa pran mézi ki nésésè yo (faz aksion), rété pou éklèsi késion tit'pwopriyété, lizyè, eksplwatasion tè a san sé pa pa'entèmédyè, bayafèm, etc... Finalman si pou pa gen kadast, dé'fason pou dwa tout pwopriyètè rejion an parèt klè, tout jéfo kom pasé pou initil [5] ».

La question de la propriété de la terre régit donc l'espace (agraire) et fait obstacle à sa mise en valeur. La valeur heuristique éclairante de cette question est telle que si on la laisse de côté, quelles qu'en soient les raisons, les recettes proposées pour un renouveau, malgré leur utilité, trouveront difficilement une matérialisation. Et ce sera encore une fois le rêve impossible. Les bonnes intentions n'ayant pas pu empêcher l'échec. Les réformes efficaces ne peuvent avoir lieu sans une claire perception du problème de la terre.

On terminera, sur ce point, en indiquant quelques interrogations que soulève une idée maîtresse d'Anglade : les macro-unités. Le quadrillage du territoire que nous offre Anglade est fait à une échelle cartographique de 1 000 000 ème. L'unité géographique de base est une aire d'environ 100 kilomètres carrés c'est-à-dire à peu près le centième d'un degré carré. C'est sur cette macro-unité que l'auteur propose la construction d'une nouvelle société. C'est à ce niveau qu'il nous invite à entreprendre la réflexion.

Quelle est l'opportunité de cette proposition ? Le rapport ressrources/population permet-il ce découpage dans ces aires de plaques dénudées, de bushs détériorés qui traduisent la dynamique de dégradation si bien décrite par l'auteur ? L'évolution des surfaces cultivées par rapport à la population entre 1950 et 1971 (les deux recensements disponibles) habilite-t-elle pareille approche ? L'appareil statistique n'est pas adapté à la collecte des données à ce niveau d'occupation quotidienne de l'espace qu'est le bourg-jardin. Quelles mutations dans les façons de concevoir sont nécessaires pour apprendre à repenser la société à partir de la base ? Comment avancer dans cette voie sans rendre compte de la dynamique du faciès agraire et de l'évolution des surfaces cultivées par rapport aux catégories de sol ? Quel sera le sort réservé à ces

macro-unités se retrouvant sur des sols marginaux (très mauvais, mauvais et passables) par rapport à celles se situant sur de bons sols ? Autant de questions qui portent toutes en elles le grain de sable de la propriété de la terre. Interrogation on ne peut plus légitime vue l'importance de l'enjeu qui sous-tend la discussion c'est-à-dire l'intégration à part entière des paysans dans la vie nationale. Pour construire comme l'écrit Anglade un pays « koté tout moun sé moun ». Aussi on ne peut plus continuer à renvoyer l'analyse critique du dispositif des « grandons » dans l'espace aux calendes haïtiennes. Cet avec qui manque chez Anglade enlève un peu à la lucidité de « L'Atlas ».

## Science et Politique

Anglade rejette la politique du tout ou rien. Pour lui, il faut avancer par « petits pas ». Jusque-là nous le suivons. Mais à ce moment précis, il s'arrête. Prudence ? Quand on lui demande quels rapports entretiennent chez lui analyse scientifique et intention politique, il n'est pas clair[6]. Il laisse le flanc ouvert par l'ambiguïté de ses réponses. Son attitude nous impose une réserve que nous formulerons ainsi.

Le droit à la réflexion sur la politique de ce pays ne doit en aucune façon porter les scientifiques à se laisser glisser dans une dérive politicienne. Le scientifique peut avoir un dessein politique. C'est légitime. Mais il faut bien faire attention à ne pas handicaper des analyses vibrantes et pénétrantes par une lourdeur politique. Ne serait-ce pas là, l'origine de ce malaise, de ce problème de crédibilité qui affecte les travaux de l'auteur dans certains quartiers de l'intelligentsia ? S'agit-il vraiment et simplement d'une question du phénotype mulâtre de l'auteur qui fait obstacle à la saisie de son discours ?

Il est possible de se tenir dans les limites d'une problématique scientifique et d'exiger, à partir de là, la réalisation d'un ordre politique possible pour l'accomplissement des transformations nécessaires au réveil du pays. Ce qui a longtemps fait défaut chez nous, c'est la constitution d'un espace autonome, d'un domaine réservé au savoir scientifique. Il faut travailler sans concessions à l'institutionnalisation d'autres rapports entre science et politique. Et c'est dès maintenant qu'il importe d'établir les bases de l'autonomie relative de la science. Pour que son essor ne dépende pas du filtre politique. Pour que son espace soit inscrit dans la Constitution, de façon que son devenir ne soit pas lié aux jeux médiocrisants des pouvoirs. Un exemple frappant. L'ignorance de 5 millions d'habitants sur la quantité exacte des terres que possède l'État depuis 179 ans est effarante. Ignorance systématique après toutes ces années, donc pas seulement l'effet du hasard mais plutôt la trace d'une obéissance à un système de références avec lesquels il faut rompre. Ignorance pendable. Nous sommes là au coeur de la géographie, de l'espace quand toute notre connaissance du terrain est biaisée par le fait que nous ignorons l'étendue des terres de l'État.

## Le vécu

Ce qui fait le plus de sens chez Anglade, c'est cette volonté marquée de faire un effort théorique à partir du vécu. Restant donc dans notre contexte, il s'efforce de produire les schèmes conceptuels à partir des expériences d'hier et d'aujourd'hui. Ce refus du dogme se lit dans la manière dont il aborde la question régionale. Question nationale au plus haut point et que l'auteur souligne au trait rouge.

D'abord au 19e siècle, et là, on ne peut que revenir sur la formation et la dynamique de ce que l'auteur nomme « les 11 oligarchies » par rapport au pouvoir de Port-au-Prince. Si le pouvoir central à la capitale, a toujours été l'objet jusqu'en 1915 de négociations entre divers groupes d'acteurs répartis autour des 11 différents ports ouverts au commerce extérieur, cela ne signifie pas forcément équivalence au niveau des légitimités de ces groupes. Il faut travailler cette thèse pour la réconcilier avec la réalité des gouvernements de Boyer, Soulouque, Salomon, totalisant près d'un demi-siècle d'histoire.

Bien sûr, nombre de pouvoirs, de ces pouvoirs galonnés ont été acquis au coup par coup entre des groupes sociaux se disputant le monopole de la légitimité. Et dans ce cadre, plusieurs choses ont joué. On peut citer : le grade militaire, l'expérience de vétéran de la guerre de l'indépendance, la préparation intellectuelle, la position de grand planteur, la question de couleur, mais surtout le désir de vouloir battre monnaie avec les bailleurs de fonds et les marchands étrangers. Autant de raisons qu'on peut trouver derrière les agissements des hommes politiques pour vouloir s'accaparer des rênes du pouvoir. Il serait intéressant de prendre le poids spécifique des impérialismes naissants dans la polarisation des groupes sociaux dirigeants de ces « 11 régions » également pour avoir une vue totale.

Mais pour l'Haïti de demain, Anglade pense qu'il faut clore des nostalgies et ouvrir une nouvelle régionalisation autour des Cayes, de Jérémie, du Cap, de Hinche des Gonaives et de Port-au-Prince. La décentralisation qui commande cette régionalisation dans l'Haïti nouvelle ira-t-elle jusqu'à l'institutionnalisation d'une véritable autonomie de ces régions pour toutes les questions sauf pour celles ayant à voir avec la sécurité nationale et la politique étrangère ? La décentralisation pour être effective doit inscrire les droits des pouvoirs au niveau local de décider et de trancher sur les questions d'administration, de taxation, de planification, de développement culturel, etc. Et puis, il faut envisager les possibilités de sous-ensembles régionaux dont St-Marc, Petit-Goave, etc., avec leurs organisations en diaspora semblent constituer les signes annonciateurs d'une volonté nouvelle de prise en charge de l'activité aménageuse de leur espace par les citoyens eux-mêmes. Une attaque contre l'État-providence ? Un mouvement à promouvoir.

Une dernière remarque. La planche de l'espace social de Port-au-Prince (page 29) n'est pas entièrement satisfaisante. Pourquoi Diquini, Fort National, Sans Fil, la cité Manigat ne sont mentionnés comme quartiers ? De même, on ne voit pas Brooklyn, Boston, Ti Tokyo, la cité Simone, la cité Jean-Claude Duvalier, etc. Ces lieux sont pourtant des aires d'habitat similaires à Carrefour. D'autant plus que ce sera l'une des tâches les plus délicates de retracer les plans de ces agglomérations pour tenir compte des besoins essentiels des personnes qui y vivent.

## Le plaisir (du texte)

L'entreprise débutée par Anglade a bien démarré. Elle a pris sa vitese de croisière et avance avec sagacité. Il faut espérer que l'autorité avec laquelle elle s'est imposée inspire d'autres succès. L'espoir que donne Anglade d'une possible gestion de l'espace est aussi un pari. Espoir qui ne s'embarrasse pas de velléités de quadrature de cercles théoriques. Pari à la recherche de ses cadres pour propager la raison. Je

recommande au lecteur moyen de lire le premier chapitre après avoir lu le reste. Le plaisir sera beaucoup plus grand car stimulé par les arguments décisifs des chapitres suivants.

Il n'y a pas de doutes que l'auteur a la carrure nécessaire pour se nourrir des interpellations que son travail occasionne. Nous l'invitons à affiner certains de ses instruments, à étendre sa réflexion à la question de la propriété foncière, et à continuer à inscrire sa perspective dans l'itinéraire d'une longue marche. Les libertés qu'il prend au niveau conceptuel réconfortent et donnent à penser qu'une solution positive existe. Ses idées sur la liste des priorités pour un renouveau montrent bien que sa pensée n'est pas sous anesthésie. Son ouvrage est une démarche qui fera date dans la recherche d'un nouveau modèle de société. Car ce qui manque terriblement dans les luttes pour cette nouvelle société, c'est l'air frais de la réflexion libre et indépendante. À distance des chapelles politiques qui, traditionnellement, laissent peu de place à l'esprit et à ses production.

*L'Atlas critique d'Haïti* offre des balises pour une restructuration en faveur des masses travailleuses, mais aussi, pour éviter un emballement (incontrôlable) de la machine sociale dans un scénario d'alternative. À lire d'urgence. À avoir dans les bibliothèques de tout niveau.

**Notes**

[1] Georges Anglade, *Atlas critique d'Haïti*, Montréal, ERCE et CRC, 1982; *Espace et liberté en Haïti*, Montréal, ERCE et CRC, 1982; *Hispaniola*, ERCE et CRC, Montréal, 1982.

[2] André Meynier, *Histoire de la pensée géographique en France*, Paris, 1969.

[3] Georges Anglade, « En 1787, à St-Domingue, un formulaire d'enquête sur l'agriculture, les nègres, les animaux », *Nouvelle Optique*, vol. 1, n° 2-3, Montréal, mai 1971.

[4] Wolf Donner, *Haïti-Naturraumpotential und Entwicklung*, Tubingen, 1980. Excellent ouvrage malheureusement peu accessible aux Haïtiens excepté aux germanophones. Nous conseillons de lire la traduction, aux créolophones, parue sous le titre *Ayiti Potansyel Naturel é Dévlopman*, Komité Edikréyol, Case Postale 25, 1700 Fribourg, 3, Suisse, 1982. Cette traduction est de Jeannot Hilaire.

[5] *Ibid.*

[6] Voir « Rebâtir le pays, un entretien avec le professeur Georges Anglade », *Revue Étincelles*, Montréal, janvier-février 1983.

# Ouvrages reçus

• Le général Alexandre Dumas par Victor Emmanuel Roberto Wilson, éditions Puispueya-Québec, Québec, 1977.

Cette fresque historique lève le voile sur les ancêtres du romancier français Alexandre Dumas.

• Simon Bolivar par Victor Emmanuel Roberto Wilson, éditions Marcel Broquet, Québec, 1983.

Cet ouvrage historique retrace l'itinéraire de Simon Bolivar. Il est d'un intérêt particulier en cette année du bicentenaire de la naissance du libérateur de l'Amérique du Sud. De plus, l'auteur, un haïtien d'origine, a souligné de façon particulière les liens étroits établis entre Pétion et Bolivar, liens quasiment ignorés dans d'autres biographies du libérateur.

• « Littératures haïtiennes », revue *Mot pour Mot*, n° 11, juillet 1983. Études de textes de romanciers haïtiens.

• « Nouvelles brésiliennes », revue *Dérives*, n$^{os}$ 37/38/39.

# Poésies

Anthony Phelps nous présente dans ce numéro « la relève ». Trois jeunes poètes haïtiens vivant à Montréal, Joel Desrosiers, Robert Oriol, Henry Saint-Fleur dont les textes par la variété de leurs formes et des moyens d'expression, se distinguent nettement les uns des autres. Mais ils exhaltent un même parfum, celui de la terre lointaine.

---

Montréal, le 27 juillet 1983

« Au rythme bavard de ma mémoire, une cargaison d'ancêtres terrassés transforme le miroir en ténèbre. »

Cette juxtaposition de trois vers, de trois jeunes Poètes Haïtiens : Robert Oriol, Joël Des Rosiers, Henry Saint-Fleur, ferait un excellent début de poème ! Je n'ai pu résister à la tentation de mêler leurs voix. En gerbe, ils ont frappé à ma porte, l'automne dernier, et c'est avec grand plaisir que je vous soumets leurs poèmes pour publication. Mon plaisir était, ici, doublé d'un profond sentiment de soulagement et de fierté. Je me rends compte que la relève est en marche. De plus, elle est de qualité.

Je ne les ai pas « découverts », ces jeunes Poètes Haïtiens de l'Exil. Le hasard et, surtout, leur « audace » d'avoir cassé ce monologue qu'ils entretenaient avec leurs aînés, a présidé à notre rencontre. Et à cette révélation.

Je vous envoie donc, tout ce qu'ils m'ont confié, ne voulant faire aucun choix parmi ces poèmes. Ceux que j'aurais pu retenir, ne rencontreraient pas forcément vos prévisions de mise en page. Mais, tout est publiable !

En tant que doyen des Poètes haïtiens de Montréal, je prends la liberté d'insister auprès de vous, pour que la revue *Collectif Paroles*, fasse la plus large place possible, à Joël Des Rosiers, Robert Oriol, Henry Saint-Fleur.

Sans crainte de me tromper, j'avance que ces trois jeunes Poètes marqueront de leur empreinte, cette littérature haïtienne du manque, celle qui se construit dans la privation de la Terre natale. Heureux éloignement, qui nous donne à voir, à découvrir, à nous recréer, par la voix de ces jeunes Poètes, et qui, en même temps, nous oblige à fortifier notre cordon ombilical. Notre thalle. Laminaires, nous sommes.

Cordialement vôtre
*Anthony Phelps*
2952 Fendall
Montréal H3T 1N1

---

## *Conte de l'aller simple*

*Au seuil des gestes quotidiens*
*lorsque l'asphalte de la cité*
*craque sous le martellement des pas et du métal dompté*
*transite, d'un bref regard,*
*l'énigmatique esquisse du roseau.*

*Croisements furtifs en des lieux mouvants*
*comme pour annoncer les demi-teintes*
*et le conte aphone de nos yeux étonnés.*

*Je ne vous connais point, Madame,*
*et pourtant,*
*pourtant dans ma grange d'argile pétrie d'ailleurs*
*j'emprunte vos pas*
*qui ne laissent guère*
*dans les créneaux de béton*
*que le bruissement harmonieux du roseau.*

*Étrangers au babil de la foule*
*étrangers l'un à l'autre*
*nos yeux de sel et de sable*
*tissent et miment une note tamisée*
*un conte d'ici, précoce, fragile.*

*Je ne vous connais point, Madame,*
*mais j'attends l'aube des mots*
*pour traverser la nuit de la parole*
*et vous dire,*
*les yeux rivés au soleil,*
*le conte de l'aller simple.*

*Un certain jeudi ambré*
*tandis que les corps fourbus grinçaient partout dans la ville*
*parut, à nouveau,*
*l'indicible esquisse du roseau*
*tant de fois évoquée au rythme bavard de ma mémoire.*

*Je ne vous connais point, Madame,*
*et pourtant,*
*réconcilié avec l'effervescence multiple de la parole,*
*je vous salue,*
*vous, pleine de grâce,*
*la démarche en flux et reflux*
*pour avoir durant de longs siècles*
*traqué l'essence des choses.*

*C'était hier.*
*Le conte aphone, étonné et ému,*
*découvrait la sève généreuse du timbre*
*le grain coulant des voix*
*qui s'entrecroisent aux premières flexions toutes frêles*
*comme si la proximité des corps*
*rendait hommage à la remontée du dire.*

*Je ne vous connais point, Madame*
*mais je vois,*
*dans vos mains,*
*je lis,*
*dans vos yeux,*
*tant de fragments d'un même conte*
*que moi, fils de la parole d'aube,*
*j'interpelle à bout de souffle*
*votre nécessaire et combien noble amitié.*

*C'était hier, ronde feutrée sur les quais.*
*Le dire du conte guettait l'esquisse ombrée*
*au seuil des gestes quotidiens.*
*C'était hier, paroles d'amitié*
*et rires-fontaine aux senteurs d'eucalyptus.*

*Je ne vous connais point, Madame,*
*et pourtant,*
*pourtant j'entre à tous petits pas*
*dans un conte à deux*
*un conte d'aurore fluide à peine rêvé*
*hanté de silhouettes furtives*
*d'effluves de samba*
*de visages rieurs nourris de veillées*
*de corps ciselés cuivrés peints laqués marbrés*
*défiant, d'un même geste turbulent,*
*les rues assourdissantes de Bahia-la-folle.*

*Au seuil des gestes quotidiens*
*berge gauche de ma mémoire apprivoisée*
*la souvenance éparse et constante du roseau*
*endigue le surgissement fortuit des crues inféconde s.*

*Je ne vous connais point, Madame,*
*mais j'emprunte encore vos pas d'algues*
*pour vous entendre dire*
*un jour prochain,*
*le conte de l'aller simple*
*et trouver, dans vos mains,*
*toutes les semences de la terre.*

*Robert Oriol*
*83.02.27*

## Profil

*J'écris :*
*Un oiseau qui traîne ses plumes*
*Sur l'immaculé désert*

*Je me dessine, ravissant :*
*Mes griffes tremblantes*
*Sur ses côtes*

*Je le prévois :*
*M'admirer avec ses yeux*
*Figés*

*Je me capte :*
*Le regarder avec mes doigts*
*Qui laissent...*
*Une pincée d'encre*

*J'écris un oiseau qui me défigure, vif*

*Et nous traçons devant nous*
*Une flamme qui danse dans le miroir pathétique*
*tombeau de verre vide de fatigue*

*Henry Saint-Fleur*

## Rêveur

*Rêve d'illusion*
*Mirage d'eau morte*
*Translucide inconnu*
*Dans un cimetière de gaieté*

*Les mains cirées face au destin*
*Par aube nacrée*
*Il a marché*
*Vers l'infini du temps jadis.*

*Henry Saint-Fleur*

## Corps-Texte pour un prénom

*Mille haines sur un trottoir*
*tel l'Anaconda géant à tête chercheuse*
*qui glisse le long des artères*
*de la ville horrifiée*
*du ventre de laquelle monte une rumeur sourde/*
*robotique et guerrière*
*le souffle de Babylone*

*Effrayé par ces clameurs obscènes*
*je pénètre tout entier*
*dans une nuit primordiale*
*enceinte de mille mots bleus/*
*scintillants doucement*
*comme autant de poussières d'étoiles*
*et qui n'attendent que ma voix*
*pour hurler*
*l'urgence de carresser*
*tous les seins du ciel*
*et de la terre*

*Joël Des Rosiers*
*février 1982*

## Mykonos

*À la lisière de la mer*
*un visage de sable*
*sur qui le soir trace*
*les figures de l'oubli*

*à la limite de ton corps*
*nimbé de parole silencieuse*
*une pure lumière*
*sur ta peau d'ambre*
*magnifie l'eau et le sel*
*élève ta chair en ... sanctuaire animal*

*Corps héliotropes*
*que venez-vous chercher*
*sur ces rocs arides*
*marines insulaires*
*des abysses océanes surgies*
*et qu'inlassablement*
*assaillent*
*les vents étésiens*

*Joël Des Rosiers*
*Mykonos, 28 juin 1983*

Dans le cadre de la publication des communications au congrès mondial de littérature de langue française, le *Collectif* présente :

# L'espace poétique de Magloire St-Aude

*par Marie-José Glémaud*

Au moment de commencer à parler de St-Aude, envie nous prend de nous taire. Ce désir de silence semble nous être dicté par St-Aude lui-même, l'homme, marginal, peu bavard ; le poète, prompt à l'ellipse, se méfiant du langage.

Clément Magloire est né à Port-au-Prince en 1912. Après une adolescence qu'il dit lui-même « sans épisode », il quitte à vingt ans le domicile familial, travaille comme journaliste, écrit sous le nom de Magloire St-Aude des contes et des poèmes pour des revues. En 1914, il publie deux recueils de poèmes : *Dialogue de mes lampes* et *Tabou* où la critique croit reconnaître l'influence du symbolisme et du surréalisme. En 1949, paraît son roman *Parias* dans lequel il décrit un univers observé et vécu. En 1952, il réunit en une plaquette illustrée intitulée *Ombres et reflets* une série de brèves estampes. En 1956, sortent en même temps *Déchu* (poèmes) et *Veillée* (récits). C'étaient les dernières publications de St-Aude qui sombra peu à peu dans l'alcoolisme. Il meurt en 1971.

Dans l'édition Première personne, publiée en 1970 dont nous nous servirons ici, les trois textes poétiques de St-Aude ont été réunis comme s'ils faisaient partie d'un tout et qu'une séquence renvoyait à l'autre en l'éclairant. Cette homogénéité apparente nous permettra de tenter une lecture globale, unifiante de ces textes.

La complexité des poèmes de St-Aude est notoire. Les commentaires suivants, extraits des deux principaux manuels de littérature haïtienne peuvent en témoigner. « La poésie de l'inconscient échappe à notre contrôle, aussi cette oeuvre de Magloire St-Aude est-elle inaccessible dans son ensemble » écrivent Bérou et Pompilus (1960, p. 240.).

« Mais voici *Dialogue de mes lampes* qui fut d'abord des pensées dépouillées et sèches avant d'être un recueil de poésie hermétique, vécue dans le subconscient et niant la logique [...] il y a ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas, ceci et cela, et toutes choses observées et imaginées, inexprimées et inexprimables » dit Ghislain Gouraige (1957, p. 140).

Ces remarques sur l'hermétisme de St-Aude n'en ont nullement facilité la lecture. Les spécialistes de l'histoire littéraire haïtienne ont voulu lire le texte de St-Aude selon les méthodes de la critique traditionnelle, en cherchant le sens dans un univers extérieur à l'oeuvre (genèse, biographie, sources), en mettant l'accent sur les effets, les impressions. Or, l'oeuvre de St-Aude est une rupture par rapport à l'esthétique littéraire de son époque. C'est ce qu'a voulu exprimer André Pierre de Mandiargues quand, parlant des poètes francophones qui ont dirigé ou dirigent encore leurs efforts vers une épuration du langage poétique il écrit : « Il me faudrait nommer parmi les récents chercheurs d'un langage raffiné jusqu'à l'essence, le Libanais Georges Schéhadé et le Haïtien Magloire St-Aude » (1975, p. 234). Edris St-Amand, dans *Essai d'explication de « Dialogue de mes lampes »* paru peu de temps après la publication du recueil avec une préface du romancier haïtien Jacques Roumain, soulignant le peu de respect qu'il avait pour le moteur idéologique de l'oeuvre de St-Aude, avait senti cette rupture. Cependant, engoncé dans l'idéologie de l'époque qui prônait qu'un artiste n'est valable que dans « la mesure où il actualise l'homme dans son milieu social et dans la nature où il vit » (Alexis Jacques, 1956, p. 260), St-Amand n'a pas su faire le saut qui lui permettrait de voir que toute l'importance de l'oeuvre de St-Aude repose dans sa situation de rupture avec les codes dominants.

Le pari que nous faisons ici, est celui d'initier un nouveau dialogue avec St-Aude, en interprétant ce terme qui figure dans le titre de la première partie de son recueil, non seulement comme une ultime tentative de sa part pour descendre dans les profondeurs de son inconscient, se reconquérir, mais aussi, renouer avec le monde. L'oeuvre poétique, si elle constitue une autobiographie, un dialogue de soi à soi, est aussi une ouverture sur le monde extérieur.

Qu'a voulu, senti, cru possible le poète par cette confrontation avec lui-même ? Pour répondre à cette question, il faudrait mettre en oeuvre différents aspects de la théorie analytique susceptible d'apporter un éclairage au texte. Cela déborderait le temps de notre exposé. Aussi nous contenterons-nous de concentrer notre attention sur les éléments qui occupent le champ visuel dans son recueil de poèmes.

L'étude du mode spécifique par lequel l'analyse de l'espace d'un texte poétique mène au sens est rarement abordée. Pourtant, ce souci d'établir un rapport d'adéquation entre la charge sémantique d'un texte et le graphisme où il s'incarne n'est pas nouveau. Des poètes eux-mêmes ont témoigné de

cette volonté de pratiquer l'espace en vue d'un sens.

Mallarmé écrit : « Le poème s'imprime en ce moment, tel que je l'ai conçu : quant à la pagination où est tout l'effet. Tel mot en caractères gras, à lui seul demande toute une page de blanc » (1976, p. 213).

Claudel estime que le blanc dote l'écriture d'une signification essentielle : « Ô mon âme, le poème n'est pas fait de ces lettres que je plante comme des clous, mais du blanc qui reste sur le papier noirci » (1957, p. 224).

Apollinaire fera du visuel une des dimensions de la signification.

Reverdy croit que la forme physique du poème, sa place sur la page blanche, les caractères dans lesquels il s'imprime, participent de la structure même du texte. Eluard dit à propos des *Mots interdits* :

*Un poème n'est pas fait de ces lettres qu'on plante comme des clous mais du blanc qui reste sur le papier [...] Les poèmes ont toujours de grandes marges blanches, de grandes marges de silence où la mémoire ardente se consume pour créer un délire sans passé.*
*(1936, p. 475).*

Francis Ponge s'interroge :

*Faut-il que je couche mon papier dans le sens du large ? [...] Comment faire pour que les marges paraissent abruptes ou enfin que ce soit pareil à des berges [...] Quels caractères adopter alors pour que le rapport de ceux choisis pour les textes relatifs aux abords représente de façon satisfaisante celui que nous voyons dans la nature ?*
*(1974, p. 357-358)*

Toutes ces réflexions mettant l'accent sur l'inscription du poème dans l'espace, impliquent cependant que cet espace ne préexiste pas au texte, que seul le poète en proposant une mise en relation des différentes composantes du poème, le crée. Comment s'organisent les éléments faisant partie de l'espace poétique de Magloire St-Aude ? Leur étude contribuera-t-elle à rendre plus intelligible son oeuvre ?

## La typographie miroir sémantique

De prime abord, rien de particulier n'attire l'attention dans la graphie des textes de St-Aude, aucune réelle rupture dans nos habitudes de lecture. On eût aimé que les caractères dans lesquels ils s'impriment, réalisent une mise en abîme des thèmes comme dans les *Calligrammes* d'Apollinaire ou les *Mots interdits* d'Eluard ou encore la *Prose du Transibérien* de Blaise Cendrars. Mais, rien de tel dans le recueil de St-Aude. Cependant, si nous laissons le domaine des simples apparences, certains éléments ne peuvent manquer d'attirer notre attention, en particulier : l'emploi des majuscules, des minuscules et des chiffres romains, la présence de titres dans les poèmes de *Dialogue de mes lampes*, leur absence dans les deux autres parties du recueil, les masses noires d'écriture, les blancs qui les entourent, la forme des poèmes. Si nous partons du principe que, dans un texte, tout, à quelque degré que ce soit, signifie, ces éléments ne peuvent être neutres. Observons leur travail dans le texte de St-Aude.

## *Les majuscules, les minuscules, les chiffres romains*

La valeur symbolique de la majuscule est soulignée par St-Aude lui-même dans le quatrième poème de *DECHU*

*Majuscules haut perchées*
*Aux pôles de mes lampes*

écrit-il. En général, la majuscule valorise en éloignant, en distanciant, distance qui peut aller jusqu'à l'inaccessible, alors que la minuscule rapproche, crée l'intimité nécessaire entre émetteur et récepteur pour la vulgarisation de l'idée qu'elle transmet.

Les titres des poèmes de *Dialogue de mes lampes* sont entièrement imprimés en capitales. Ainsi présentés, entourés de blancs, ceux qui les précèdent, les suivent, il se détachent sur l'espace de la page comme des entités. Les majuscules, avant même qu'on attribue un contenu, une signification aux termes, soulignent leur solitude. Puis apparaît le lien entre le sens et les caractères qui le représentent, transformant ainsi ces derniers en icônes. Les titres des poèmes sont de véritables cris, écoutons-en quelques-uns. « VIDE » — « LARME » — « SILENCE » — « POISON » — « PAIX ». Les poèmes de *TABOU* et de *DECHU* eux, dénués de titres qui orientent la lecture, paraissent des lieux ouverts. Mais en fait, ce sont des chambres noires ; les titres sont remplacés par des chiffres romains dont la présence indique un ordre de lecture, une progression du contenu. La mémoire culturelle donne une vigueur à ces chiffres et permet d'établir une équivalence entre eux et les titres, assurant ainsi au recueil une continuité visuelle.

Dans l'ensemble de ses textes poétiques, St-Aude maintient l'utilisation conventionnelle des majuscules à l'initiale des vers et des noms propres, utilisation expressive d'ailleurs puisqu'elle représente la prise de parole, l'énonciation. Cependant, nous constatons que certains noms communs, placés à l'intérieur d'un vers s'écrivent avec une majuscule. En caractérisant ainsi, dans les trois derniers poèmes de *DECHU* des termes tels : Idéal, Guignol, Mort, St-Aude marque un évident désir de les hausser au rang de symboles, puisque utilisés ailleurs dans le recueil, ces termes gardent leur fonction normale de noms communs.

Si St-Aude sacralise certains mots, il en banalise d'autres, les ramenant au rang de simples sèmes : dieu, christ, centaure, termes faisant partie de la mythologie chrétienne ou païenne. Observation intéressante, puisqu'ils renvoient toujours à une comparaison avec le poète.

*Sans dieu fragile livide le coeur (Larme)*
*En losange comme un christ fêlé (Poison)*
*Suis-je l'interprétateur des siècles,*
*Le vent sculpté du centaure (Déchu III)*

Noms communs ou noms propres exceptionnellement dotés de minuscule ou de majuscule apparaissent alors comme symboles de thèmes fondamentaux dans l'oeuvre de St-Aude : jeu de l'écriture, mort, solitude, morcellement de l'être. De plus, nous remarquons que capitales et minuscules s'impriment en gras sur l'espace-plan de la feuille blanche. Pas d'italique, de forme maigre ; aucun mot n'est chuchoté, pas de confidence, mais un cri uniforme. On peut donc parler déjà d'une véritable mise en scène des mots sur la surface blanche.

Ces interprétations qui à première vue peuvent paraître très subjectives s'étayent sur une série de recherches sur la valeur sémiologique des éléments spatiaux dans une oeuvre littéraire. Ces études ont été réunies et publiées par les « Cahiers de Jussieu » sous le titre de : *L'Espace et la lettre*. Un des collaborateurs est parvenu à la conclusion que le travail du typographe d'un manuscrit devrait dégager une image du livre idéal, unique, apte à établir une sympathie entre l'auteur et le lecteur. Selon lui, c'est d'une recherche qui ne dissocie pas, dans l'écrit, la forme et le

fond, que découle la forme définitive du livre, dans tous ses aspects visuels. Seul le choix du caractère est susceptible d'organiser une telle totalité (Duplan, 1977, p. 328).

## *Entre tout et rien, le battement du poème*

Le jeu des caractères typographiques, tout en soulignant l'unité visuelle du recueil, a mis en évidence un certain nombre de thèmes. Dans la mesure où on considère la titulation comme part de l'écriture, une étude des titres devrait confirmer la présence de ces thèmes attestés par l'observation de la graphie des poèmes.

Le titre de chacune des parties du recueil semble en effet enfermer l'oeuvre toute entière, être métonymie du contenu. De *Dialogue de mes lampes* à *Déchu* en passant par *Tabou*, on peut constater une évolution qui va du dynamique au statique. En effet, le terme Dialogue implique une nette volonté de recourir à la dramatisation. Il suppose un destinataire et un destinateur manifestant essentiellement un désir de communiquer et appartient ainsi à la fonction phatique du langage. Mais cette appartenance est précisée et limitée par l'adjectif possessif *mes*. Cela signifie donc que destinateur et destinataire se confondent; le dialogue n'est en fin de compte qu'un discours lyrique du poète s'adressant à lui-même.

Le tabou se présente toujours comme un impératif catégorique négatif. C'est l'interdit qu'il codifie qui explique que la deuxième partie du recueil relève de la fonction métalinguistique du langage. *Tabou* connote la forclusion du dialogue.

Alors que les titres des deux autres parties du recueil se détachaient seuls au milieu de la page, entourés de blanc, celui de *Déchu* est accompagné d'un exergue emprunté à Verlaine.

*Je ne suis plus rien*
*Je perds la mémoire*
*Du mal et du bien*

Cette citation permet de situer le thème de la dernière partie du recueil. Le poète ne se meut plus entre les limites du dire et la fascination de la page blanche. *Déchu* marque la dépossession, l'échec inéluctable du poète et de l'homme. Entre le dialogue et le silence, entre tout et rien le battement du poème.

Ces remarques sur les titres des trois parties du recueil montrent que cette oeuvre de St-Aude forme un système organisé qui a une signification précise, une structure. Les phases successives marquent une progression dans le temps et dans les thèmes. Des détails nous manquent pour préciser comment s'est réalisé le passage du dialogue au silence. Une étude de la forme des poèmes devrait pouvoir nous l'apprendre.

« Le signifié poétique ne se distingue guère des autres discours que l'on peut tenir sur les mêmes sujets » dit Greimas (1972, p. 17). L'ordre dans lequel est composé un recueil de poèmes peut ainsi s'apparenter à celui du récit. Que raconte le texte de St-Aude?

## *Le Discours des formes dans* Dialogue de mes lampes

Nous avons noté l'évidente déclaration d'intention contenue dans le titre. St-Aude avoue son projet de mettre en valeur la langue au travers de la forme écrite et le lecteur est averti que, là, le matériau privilégié fait partie du domaine de la linguistique.

« *Vide* », premier poème du recueil, s'affirme comme un élan vers l'inconnu, précisé par l'utilisation de l'article indéfini *aux*

*De mon émoi* aux *phrases*
*Mon mouchoir pour mes lampes*

dit le poète. On voit se profiler une pratique de la poésie conçue comme moyen de connaissance. C'est donc dans l'introspection que se situera l'activité du poète. Le « je » hybride englobe à la fois l'auteur destinateur-destinataire du poème qui a pour sujet profond la récupération du pouvoir poétique au-delà de toutes contingences comme témoigne le vers suivant

*La peine, le poème, hormis les causes.*

« *Vide* » raconte, selon une structure circulaire, l'histoire de la création du poème, le début succédant au dénouement et le précédant en même temps. Les yeux, termes plusieurs fois répétés dans le poème est métonymie de la personne entière du poète. Dans ses « yeux effacés » est enfermé le poème, pour les rassasier, il voudrait parvenir à écrire le poème.

*Rassasiant mes yeux*
*Du convoi de mes yeux ressuscités,*

écrit-il.

Le poète veut devenir sujet de son poème en devenant aussi partie prenante du langage. Il y a donc indissociabilité entre le dire poétique et l'acte de vivre.

C'est sous forme strophique, forme qui caractérise d'ailleurs tous les poèmes de *Dialogue de mes lampes*, que se présente « *Vide* ». Chaque strophe constitue une étape, un moment de la pensée. Ce poème est donc tributaire du temps, durée indéterminée entre le participe passé « Recroquevillé » du deuxième vers et le participe présent « Rassasiant » de l'avant-dernier vers.

Les strophes régulières, présentant toutes le même nombre de vers, suggèrent un cadre préétabli d'idées équivalentes. Aucun relief apparent, aucun effet inattendu ne vient rompre l'uniformité déjà manifeste dans le titre, « *Vide* ». Le poème présente une alternance régulière de noir et de blanc qui figure la montée de la parole puis le silence, flux et reflux constant. Masses noires d'écriture et lignes de blanc se répartissent avec régularité en moments longs et moments brefs. La durée de chaque strophe est égale, égaux les mouvements d'extension, d'ouverture du poète sur le monde extérieur qu'il contemple de ses yeux « ressuscités ».

Seul, démuni, « sans dieu fragile livide », le poète entreprend sa marche vers le poème. Pour échapper à l'éphémère, il concentre sa vision du monde en un temps éternel. Le temps cosmique est par excellence celui de l'univers poétique. Il devient la seule sauvegarde de son univers. Dans ce temps immuable, il veut fixer ses impressions fugitives. Mais St-Aude sait que la poésie subjective est liée à l'aveuglement. La non vue est l'état d'un texte qui s'aveugle sur lui-même, sur sa fonction, sur son action.

*Glacé, néant par les fenêtres*
*Et seul sur ma gorge.*

*Cendres de peau aveugle en éternité.*

Le vers isolé qui sert de conclusion au poème dont le titre est « *LARME* » mérite qu'on s'arrête un instant pour l'observer. Il se divise en deux parties équivalentes comportant trois termes chacune et qui ont une même fonction grammaticale : Circonstants de manière d'un verbe absent. Cette structure linguistique met l'accent sur l'équivalence sémantique : Cendres de peau, métonymie de la mort physique, est équivalent à aveugle en éternité, métonymie de la mort psychologique.

Ces deux premiers poèmes, « *VIDE* » et « *LARME* » annoncent la structure métonymique qui va régir toute la sémantique du recueil. L'itinéraire physique, charnel, sera identique à l'itinéraire psychologique, intellectuel. Le passage de la vie à la mort équivaudra au passage de la parole au silence. Il y a donc orientation du récit. Mais, il ne faudra pas s'attendre à un récit linéaire. Le vecteur narratif n'ira pas d'un point à un autre, structure syntagmatique normale de l'essai ou du roman, il se tracera de façon cumulative, paradigmatique. Le destin du poète, du « je » et ses avatars tiendront lieu d'aventure.

À partir du troisième poème *SILENCE*, le poète se décrit mais comme dans une tragédie grecque, la mort inéluctable est annoncée au point de départ.

*Rien le poète, lent dolent*
*Pour mourir à Guadalajara.*

C'est par petites touches que St-Aude présente son corps, infiniment ressassé. Il se compare, sans jamais s'arrêter à détailler les éléments sur lesquels reposent ses comparaisons. Il est

*En losange comme un christ fêlé*
*Mou comme l'inconnu et sur le chemin*

Peu à peu, les formules évoquent la destruction de l'être. Le lecteur est témoin d'une suite de dégradations physiques. Sans emphase, les termes soulignent la détérioration dans le temps, hors du temps.

Impossibilité d'un visage, d'un nom, d'un chemin. « Dormeur de face sans visage » avec ses « cils de limon », ses yeux de « carton pourris » ses « orbites en ogive », « sans plâtre, sans date », le poète « esthète textuel » descend.

*...indécis, sans indices*
*Feutré, ouaté, loué, au ras des pôles.*

Les pages où sont imprimés les poèmes se transforment en vision plastique, architecturale. Les masses noires, les espaces blancs figurent l'alternance du dit et du non-dit. Les strophes d'un seul vers deviennent de plus en plus nombreuses. Elles symbolisent par exemple les vastes espaces, libres de toute temporalité dans « *POISON* ».

*Les limites au relief hors des limites.*

St-Aude souligne lui-même l'importance de ce procédé de mise en relief dans « *RIEN* ». C'est dans un monostiche qu'il présente le constat de son irrémédiable solitude.

*Mon pouls seul comme Ibn lo Bagola.*

En effet, fortement mis en relief par les espaces blancs qui les entourent, ces éléments isolés de l'ensemble, s'imposent à l'oeil, produisent un effet de rupture.

Cette lutte perpétuelle avec le blanc qui poursuit le poème, l'assaille, est aussi une lutte contre la « passivation ». Pour reculer les limites de la vie, il rappelle ses souvenirs fébrilement, de manière désordonnée. Son poème « *Dimanche* » par exemple n'est qu'un raccourci d'expressions qui reproduisent dans leur forme concentrée et sensible, le jeu factice des plaisirs. Mais le « bal du poète » n'a plus que l'apparence de la fête. Pour sa solitude, il n'y a pas d'oasis. Partout le souffle brûlant du désert, la prédication de l'absence.

*Touareg ici dans mon lied*
*Pas un sourire, pas un cheveu.*

Les mots se pressent, impatients à se regrouper, syncopant la syntaxe. Ils tiennent lieu de cris et, pour le cri, il n'y a pas de syntaxe.

*Rien*
*Aux ulcères consolation.*

*PAIX* ordonne le poète. *Contradiction*, c'est le plus long poème du recueil qui étale sa masse noire, syncopée, sous nos yeux. Six strophes de plus en plus longues. Il attaque par un vers isolé, augmente progressivement le nombre de vers de ses strophes pour se terminer par un sizain. Comme on peut le constater avec une lenteur pleine de réticence, la strophe-phrase, rigide s'étale de plus en plus au fur et à mesure qu'on avance. C'est une explosion de figures qui évoquent métonymiquement le corps morcellé, sans centre. La blessure narcissique réduit le langage du corps à dire les morceaux du corps, fragmentaire, spectral.

*Mon coude en un envol de biais*
*...mes yeux, pieuses tranparences*
*Mes doigts en échelle de pluie de lin*
*...mes orbites en ogive*
*...mon col d'ange d'image*
*mes yeux farcis froids de soie.*

Cette superposition associative évoque la lente destruction de l'être. Les quatre premiers vers de la strophe résument, synthétisent l'idée de la mort qui n'est jamais nommée. Au cinquième vers, le tissu même du vers se déchire. Le blanc qui jusqu'à présent ne se glissait qu'entre les strophes, s'insinue entre les mots, retardant habilement l'émouvante réalité finale, lui réservant ainsi un maximum d'effet.

*Et*
*En habits de gala de lord sans crâne...*

L'enjambement indique l'obstacle difficile à franchir. Le saut par-dessus le fossé final n'est devenu possible que grâce à la perche de la coordination *ET*, formant à lui seul un vers monosyllabe. Puis, net, l'élargissement du dernier vers. Le pressentiment de la mort, latent jusque-là fait l'effet d'un choc. La caricature sombre éclate sur la pitoyable image du poète désincarné. La détérioration a atteint son terme.

*PAIX* reprend le titre du dernier poème de *Dialogue de mes lampes*. En écho, traversant le silence, l'unité-vers reprend le titre. N'étant plus amarrée à la gauche de la ligne, elle vient entamer le singulier projet du poète : se taire, comme l'exprime le vers qui la suit

*Paix*
*Plus de voix, plus de doigts.*

Tout est histoire de dissolution dans cette partie du recueil. L'impossibilité du poème passe par la mutilation du corps. Le poète n'a plus comme au début l'illusion du salut par l'esthétique. La possibilité du dialogue métaphore de l'écriture du poème s'abime ici.

*Dort enfin ma ferraille*
*Qui m'eût aimé*
*Aux issues, aux cités de mon image.*

## *Tabou ou le silence qui reflue dans la parole*

C'est dans *Tabou* que nous assistons à la véritable lutte entre le noir et le blanc, que nous sentons nettement la divergence de leurs intentions. Comme dans *Dialogue de mes lampes* c'est d'abord par strophes que les poèmes disent la diaspora de l'être.

Depuis Holderlin, le texte poétique apparaît comme demeure.

*Dans la tente de l'aède*
*Dort l'or de ma lampe.*

écrit St-Aude dans le premier poème de *TABOU*. Ce passage dans la tente peut

*Poème du prisonnier...*
*Au glas des soleils remémorés,*

*Déchu* est la résultante d'un cheminenent, résultante définitive. Il n'y a plus d'enjeu. Ce sentiment se dégage avec une parfaite netteté. St-Aude abolit toute tentative d'écrire

*Sur le buvard aveugle*
*De (ses) talents éteints.*

Il ne veut plus accéder qu'au silence et à l'immobilité. La voix du poète hésite, l'énonciation est trouée, les formes syntaxiques défaillantes. Les phrases sont réduites à une juxtaposition de noms, éliminant temps et personne. Dans toute cette partie du recueil, il n'y a que deux verbes conjugués et ils sont employés à la troisième personne. Les syncopes typographiques sont de plus en plus nombreuses.

Dans cette succession de phrases nominales, par l'écart blanc qui leur donne une autonomie syntaxique, s'élude la parole. Chaque poème marque un pas vers l'au-delà. Le temps est aboli et ne subsiste plus que le lieu du souffle. De la lutte menée contre le langage, le poète sort vaincu. Les intonations originelles, celles du *Dialogue* ne sont plus que

*crécelles ensevelies*
*Sur le coeur du pélerin.*

Et le temps de la mort, instance imminente jusque-là suspendue approche

*Voici mon linceul découronné.*

Il accourt même

*Au galop d'Antinéa*

Rien ne s'accorde plus, le poème ne s'est pas écrit et l'auteur constate sa défaite. Le « je » n'a pas fécondé les mots comme il l'avait espéré.

*Dernier lied...*
*Derniers feux*
*Derniers jeux*

Aucun autre langage n'est pressenti. Dépouillé de tout savoir, de tout pouvoir, le sujet échoue

*Sur les quais du silence.*

## *Le jeu tragique du poème*

Ce que l'oeuvre de St-Aude n'a cessé de narrer, c'est l'aventure de la poésie en quête d'elle-même. Auscultation, recherche de l'indicible, telle est la poésie de St-Aude avec ses inventions verbales et sa profusion d'images. Pas de discours lié et parfaitement cohérent, pas d'unité de ton, mais une superposition de formules qui se regroupent autour d'un moyeu central pour tenter de dire l'inexprimable.

Le caractère évolutif du récit est indéniable, qui retrace le trajet des tentatives du sujet pour dire. Dans ce dispositif cônique, les anneaux formels et sémantiques se sont emboités les uns dans les autres. Tout un réseau métonymique d'une riche valeur narrative, se soutenant d'un poème à l'autre, ne s'épuisant jamais d'une partie du recueil à l'autre, assure la cohésion du texte de St-Aude. D'une partie à l'autre, des points de convergence et l'impression nette que les trois textes ont été entrepris dans un même mouvement; que le développement structural de chacune s'est tenue à l'écoute de l'autre; que la réalisation de *Déchu* impliquait celle de *Dialogue de mes lampes* et de *Tabou*.

St-Aude a qualifié de jeux ses tentatives de transcription du poème mais on ne peut oublier de quel tragique étaient ces jeux.

Une écriture défiant la critique traditionnelle, la paralysant. Une parole angoissée dont la fonction semble être celle de dire sa propre impossibilité. Une oeuvre qui ne semble référer qu'à un drame personnel. Pourtant, quelque unique que soit ce drame, il a une portée universelle parce qu'il porte son expression à la limite de la capacité d'appréhension de la conscience. Mais, avant tout, l'oeuvre de St-Aude est haïtienne parce qu'elle ne s'est pas dégagée de l'histoire nationale. Même s'il répugne à la narrativité, partout dans ses textes, s'inscrivent la voix de ses concitoyens et les effets de notre histoire. On entend même ce qu'il tait car son être tout entier appartient à sa parole. On peut y lire le refus de l'ici, du maintenant de l'aliénation. Les différentes phases de l'agonie du poème sont aussi celles d'un pays.

Pour de nombreux poètes haïtiens, surtout ceux d'*Haïti littéraire* : Anthony Phelps, Serge Legagneur, Davertige, Rolland Morisseau, Jean-Richard Laforêt, St-Aude est celui qui a ouvert la voie à la modernité en poésie. Son oeuvre constitue une rupture avec une poésie étroitement introspective ou indigéniste, la création d'un nouveau langage.

**Bibliographie**


ALEXIS, Jacques Stéphen, « Prolégomènes pour un manifeste du réalisme merveilleux des Haïtiens », dans *Présence africaine*, 1956.

BÉROU, R. et POMPILUS, P., *Manuel de littérature haïtienne*, éditions Deschamps, Port-au-Prince, Haïti, 1960.

CLAUDEL, Paul, *Oeuvres poétiques*, Pléiade, Gallimard, Paris, France.

ÉLUARD, Paul, *Oeuvres complètes*, Pléiade, Gallimard, Paris, France.

GOURAIGE, Ghislain, *Littérature haïtienne*, éditions Deschamps, Port-au-Prince, Haïti, 1957.

MALLARMÉ, Stéphane, *Propos sur la poésie*, recueillis et présentés par Henri Mondor, éditions du Rocher, Monaco-ville, 1935.

MANDIARGUES, A.P., *Le Désordre de la mémoire*, Gallimard, Paris, France, 1975.

MESCHONNIC, Henri, *Critique du rythme*, Verdier, France, 1982.

PONGE, Francis, *Méthodes*, coll. Idées, Paris, N.R.F. Gallimard, 1961.

ST-AMAND, Edris, *Essai d'explication de Dialogue de mes lampes*, Port-au-Prince, Haïti, 1942.

ST-AMAND, *L'Espace et la lettre*, Cahiers Jussieu/3, Université Paris 7, coll. 10/18, 1977.

# L'Immigrant haïtien et l'alphabétisation

L'alphabétisation des Haïtiens au Québec, particulièrement à Montréal, constitue une activité digne d'éloge au mérite des Centres Communautaires. Dans cet article, l'auteur fait état de la valeur d'une telle option en faveur d'un secteur défavorisé des Haïtiens de la diaspora. Mais il s'oppose au choix du créole comme langue d'alphabétisation au Québec pour les raisons suivantes :

- marginalisation d'une partie importante de la Communauté haïtienne devenue facilement exploitable ;
- l'alphabétisation en créole au Québec ne répond pas aux besoins vitaux qui sont, entre autre :
  - une plus grande combativité
  - réduction des inégalités sociales
  - une meilleure participation à l'éducation scolaire des enfants haïtiens
  - possibilité d'avoir un meilleur emploi pour une meilleure condition de vie (mobilité sociale)
  - engagement politique plus effectif

  etc.

L'auteur conclut que l'alphabétisation en français au Québec serait plus fonctionnelle et faciliterait l'adaptation du nouvel alphabète qui deviendrait plus autonome, plus fonctionnel...

*par Kénold Moreau*

### S'alphabétiser pour mieux lutter et mieux vivre

« La question de la langue en contexte migratoire, plus précisément l'alphabétisation des Haïtiens en créole à Montréal[1] », soulève bien des controverses et fait l'objet d'un débat amorcé depuis déjà plusieurs années. Cette question, puisque c'est d'elle qu'il s'agit ici, n'est plus taboue.

Par conséquent, je ne crains plus d'être vu comme un créolophone qui défend la langue française mais, plutôt, comme une autre voix élevée en faveur des Haïtiens en mal de vivre en français au Québec. Et, puisqu'après la plus récente intervention de Émile Ollivier[2], suivie de celle de Charles Pierre-Jacques[3], aucune décision n'est encore venue corriger les erreurs de procédure commises, de bonne foi, peut-être, la question n'est pas close et donc « l'interrogation se poursuit ». Voilà qui motive la rédaction du présent article.

D'entrée de jeu, il faut avouer que l'un des grands mérites des Centres communautaires en diaspora, c'est d'avoir entrepris d'alphabétiser un secteur très important de la communauté haïtienne à l'étranger. Cette entreprise apparaît d'autant plus louable qu'en Haïti, les analphabètes se recrutent particulièrement dans la masse des déshérités, des laissés-pour-compte, ceux qui font partie du quart-monde.

Pour avoir observé de très près cette campagne à Montréal et y avoir participé en quelque sorte sur le terrain où se produisent les actions d'alphabétisation des illettrés haïtiens, nous ne sommes pas prêts à appuyer ceux qui voient en ces activités, des moyens de « propagande idéologique », du « capital politique », de la « lutte d'influence », même s'il s'agit plutôt, parfois, d'« alphabétisation-conscientisation » et non pas « alphabétisation fonctionnelle ». Les programmes d'alphabétisation mis en place à Montréal, produisent des effets réellement positifs : les apprenants savent lire, écrire et calculer dans leur langue maternelle. Les compatriotes et quelques rares étrangers qui offrent de tels services à nos masses défavorisées arrivent sans doute à se convaincre que parce qu'il affecte ses victimes dans leur mode de penser et d'agir, dans leur dignité et leur liberté individuelle, l'analphabétisme entrave du même coup leur épanouissement personnel. Et, l'État qui néglige de prévenir ou de corriger de tels maux, abandonne une de ses plus importantes res-

ponsabilités. Une telle négligence, une telle démission d'un devoir si impérieux, constitue, à nos yeux, un déni du droit fondamental à l'éducation qui, pourtant, favorise grandement la participation des citoyens au processus de développement social, économique et culturel de leur pays. C'est donc ignorer la liaison étroite qui existe entre alphabétisation et développement.

Dans une telle optique, force est de reconnaître que, compte tenu de leurs moyens limités, les Centres communautaires en diaspora réalisent beaucoup en faveur des masses haïtiennes qui leur sont accessibles.

Mais, cet aspect de la lutte engagée par les compatriotes pour la promotion sociale et la libération totale de leur patrie, comporte, à côté des éléments positifs, des éléments négatifs qu'il ne faut pas négliger si l'on veut promouvoir effectivement le progrès et le changement réel dans les esprits, dans les comportements comme dans les faits. Ceci nous amène à indiquer une erreur que commet l'alphabétisation en diaspora. Celle-ci pèche surtout dans son aspect fonctionnel voire utilitaire. Elle néglige de fournir à « l'alphabétisé » haïtien un outil d'adaptation, d'intégration et de combat pour une vie plus digne et plus prospère dans le milieu d'accueil où il choisit de séjourner à court ou à long terme.

Nous pensons, quant à nous, que le meilleur service qu'on puisse rendre à quelqu'un, c'est de l'aider à satisfaire ses besoins à quelque niveau que ce soit. En d'autres termes, il importe de créer des conditions matérielles et psychologiques susceptibles d'aider l'individu à améliorer son niveau de vie. Voilà qui fait croire à plus d'un que l'efficacité de l'alphabétisation est forcément liée à des fonctions vitales. Ce n'est pas seulement une question d'idéologie, malgré le caractère quasi indispensable de cet atout. Les objectifs politiques ou culturels peuvent entrer en conflit avec les objectifs sociaux ou, au contraire, s'harmoniser avec eux. Il est, en conséquence, nécessaire de tenir compte autant des réalités nationales que des réalités en diaspora. Et, c'est d'abord une analyse critique, objective et parfois collective, tenant compte des contraintes politiques, sociales, techniques, financières... qui pourrait éviter de commettre certaines erreurs de parcours ou de procédures, lesquelles sont, le plus souvent, génératrices d'idées malsaines, d'apathie dangereuse ou de critiques négatives et pernicieuses.

Ainsi, ce n'est pas tout d'alphabétiser. Il faudrait rejeter cette alphabétisation traditionnelle conçue comme une action isolée, distincte, comme une fin en soi. Une telle alphabétisation ne considère pas l'analphabète comme un individu en situation de groupe et en fonction d'un milieu donné. Au contraire, l'alphabétisation fonctionnelle est élaborée en relation avec des besoins, collectifs ou individuels, bien déterminés. Elle s'applique à partir d'un programme conçu « sur mesure », selon les milieux, se conformant aux objectifs économiques et sociaux prticuliers. Intégrer les programmes d'alphabétisation en milieux migratoires d'abord au processus d'éducation permanente et surtout au contexte économique et social apparaît comme une urgence. Car, il ne sert à rien de savoir lire, écrire et compter si ces connaissances fondamentales ne s'appliquent pas dans la vie quotidienne. C'est pourtant à peu près ce qui arrive lorsqu'on alphabétise quelqu'un, au Québec, dans une langue autre que le français et l'anglais.

En même temps qu'on alphabétise, il faut penser à la postalphabétisation. C'est-à-dire que le nouvel alphabète devra pouvoir disposer d'un matériel (par exemple, textes rédigés dans la langue d'alphabétisation) adapté à son niveau d'instruction et à ses intérêts quotidiens. Le processus d'alphabétisation doit donc s'adapter aux circonstances, aux hommes et aux femmes qui apprennent, autant qu'au cadre socio-économique et culturel dans lequel ils sont appelés à fonctionner avec leur statut de nouveaux alphabètes. On ne peut, en conséquence, concevoir un modèle unique pour appliquer les programmes d'alphabétisation, mais le critère d'adaptation devrait préoccuper constamment les alphabétiseurs.

À tout prendre, il devient assez clair que le choix de la langue pour l'alphabétisation des immigrants haïtiens au Québec ne découle pas uniquement des exigences pédagogiques. Il s'agit d'habiliter ces immigrants analphabètes à vivre pleinement leur vie dans cette société d'accueil où le français prédomine à tous les niveaux. On comprend aisément que le choix de cette langue est difficile à faire, dans la mesure où les organismes qui sont préposés à alphabétiser nos compatriotes, en l'occurrence les Centres communautaires haïtiens, se reconnaissent le devoir de valoriser la langue maternelle de leur clientèle. Ils pensent que « le créole ayant droit de cité doit être écrit, enseigné, afin d'être utilisé sans honte, sans sentiment de culpabilité, d'infériorité [4] ». Personne ne pense à condamner ce souci de préserver nos compatriotes migrants non seulement d'une assimilation rapide au Québec, mais aussi de la destruction de leur identité culturelle, si vrai que la langue constitue le principal vecteur de la culture d'un peuple. Mais, au Québec ; toutes les communautés culturelles, y compris les Haïtiens qui ne parlent que le créole, réclament l'apprentissage du français. Les immigrants de toutes les provenances veulent s'adapter à la société québécoise, considérant que cette adaptation représente pour eux une nécessité vitale. Ils ne craignent nullement l'assimilation, sachant que le processus de socialisation à la base de la personnalité d'un individu se produit dès le jeune âge [5]. N'oublions pas que l'immigrant adulte haïtien qui arrive au Québec parle déjà très bien le créole et que sa personnalité est pleinement affirmée : « La langue que parle l'Haïtien, scolarisé ou pas, c'est le créole [6] ». Voilà pourquoi, nos Centres communautaires auraient mieux fait de sensibiliser les jeunes Haïtiens en diaspora à l'apprentissage systématique du créole. Car, si l'Haïti de demain devra être transformée par les jeunes d'aujourd'hui, nous avons de bonnes raisons de craindre que nos petits qui maintenant grandissent en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique, en Amérique latine ou ailleurs et qui n'ont pas une grande motivation pour la langue et la culture de leurs aînés, n'évoluent plus tard dans la confusion totale, ne pouvant même pas se comprendre. Il ne serait, en conséquence, pas trop tôt d'organiser des sommets de la jeunesse haïtienne, en diaspora, en vue d'amener nos enfants à prendre conscience de la nécessité de préserver leur culture et du rôle qui leur incombe dans la lutte pour la promotion du créole.

Entre temps, dans une société qui tend à réduire l'immigrant à un statut social de plus en plus inférieur à celui offert à la grande majorité (« ...communautés de moyennes souches, de nouvelles souches et... »), les Représentants des Communautés ethniques ont la responsabilité d'établir des mécanismes susceptibles de faire obstacle à toute tentative de discrimination qui menace la dignité et l'épanouissement des minorités dont ils défendent les intérêts.

Qu'il soit immigrant volontaire ou involontaire, l'Haïtien au Québec a le droit de bénéficier de la motivation à un certain désir de bien-être. D'ailleurs,

quel que soit le statut de l'immigrant, sa décision de fuir son pays d'origine pour s'établir à l'étranger découle du désir d'un mieux-être pour lui-même et pour sa famille. Ce mieux-être ne peut s'acquérir que si l'immigrant se place dans des conditions requises pour bénéficier des opportunités d'ordre économique, politique, social voire culturel offertes par le milieu d'accueil, surtout si les mécanismes de subordination auxquels les immigrants ont tendance à être soumis apparaissent plus ou moins flexibles.

Quels sont ces mécanismes de subordination ou de discrimination que les immigrants en général et les Haïtiens en particulier doivent affronter au Québec ?

Les immigrants haïtiens comme toutes les autres minorités peu autonomes doivent s'adapter au modèle de société qui s'offre à eux au Québec. Tout d'abord, il s'agit d'une société industrielle et urbaine dans laquelle l'adulte aspire avant tout à trouver un bon emploi donnant droit à une bonne rémunération et de bonnes chances de promotion. En second lieu, le système scolaire s'offre à « tous » comme un moyen de s'introduire dans le marché du travail. Troisièmement, on observe des inégalités et des discriminations négatives dans l'accessibilité à ce marché du travail. Ces discriminations et ces inégalités sont institutionnalisées par le jeu de l'évaluation des habiletés et des capacités affectant particulièrement les minorités ethniques étrangères par le biais de l'équivalence des connaissances, pour ne pas dire des diplômes. Ces trois mécanismes dominent le concept de statut social et constituent les facteurs essentiels d'« avancement » et de mobilité sociale. Ceux-ci se traduisent plus couramment par : parler français et/ou anglais, avoir un diplôme québécois, avoir de l'« expérience », c'est-à-dire vivre depuis un certain temps (temps le plus souvent élastique) au Québec et travailler comme les autres... Mais, comme chacun le sait, les types d'emploi, de fonctions ou d'occupations demeurent les plus importants facteurs de mobilité sociale dans toute société industrielle moderne. Ainsi, le statut de l'adulte se mesure en termes d'habiletés requises pour obtenir un emploi, mériter un revenu raisonnable, réussir dans les affaires, participer à la vie sociale, économique, politique du milieu puis établir et maintenir éventuellement de bonnes conditions de vie pour sa famille.

De ce qui précède, il appert que parmi les institutions qui desservent cette société, l'École joue un rôle déterminant. C'est à elle, en effet, qu'incombe la tâche d'inculquer à sa clientèle (élèves enfants, étudiants ou adultes) les croyances, les valeurs et les attitudes désirables et qui constituent les supports du système économique. Aussi, toutes les perceptions positives, toutes les expériences des personnes qui forment la population, y compris les communautés ethniques, résultent en majeure partie du comportement sanctionné par l'École, et c'est sous cette base qu'un certain statut social est offert à chacun.

Que se passe-t-il en ce qui concerne les immigrants Haïtiens au Québec ?

Nous pouvons répartir les haïtiens au Québec en trois catégories distinctes. Il y a d'une part ceux qui sont facilement accessibles à l'emploi et à l'éducation scolaire, d'autre part ceux qui sont marginalisés en raison de leur difficile ou presque impossible accès au marché du travail et au milieu scolaire, enfin, *ceux qui ne sont pas reçus*.

La première catégorie regroupe des Haïtiens qui bénéficient d'une bonne dose d'instruction ou qui ont complété leur formation à cause des facilités qu'ils possédaient au départ de s'intégrer dans la formation sociale québécoise, retourner aux études et satisfaire les exigences du milieu. La majeure partie d'entre eux jouit d'un revenu égal ou supérieur à la moyenne canadienne. Les Haïtiens de cette catégorie bénéficient donc des aptitudes à la mobilité sociale qui interdisent de les ranger parmi les immigrants pauvres ou en difficulté d'adaptation au contexte québécois et canadien, même si, au demeurant, ils souffrent de certaines restrictions d'ordre politique ou relatives à leur intégration dans des secteurs importants de la fonction publique.

La deuxième catégorie des Haïtiens vivant actuellement au Québec, se compose de ceux qui ne possèdent même pas une éducation de base complète. Par conséquent, il leur manque ce niveau de connaissances et les aptitudes requises leur permettant une certaine prise de conscience de la réalité sociale du Québec. Ils sont, de ce fait, incapables de puiser, par leurs propres moyens, aux multiples sources de savoir offertes par la société étant en majeure partie analphabètes et ne parlant ni français ni anglais. Les services des Centres communautaires leur sont très utiles, permanents et même indispensables. Or, à notre avis, le rôle de ces Centres d'accueil et d'assistance est d'oeuvrer de façon à devenir inutiles à cause même de l'efficacité de leurs interventions. Si la formation et les informations qu'ils procurent aux nouveaux arrivants ont des contenus riches et appropriés, ces immigrants doivent pouvoir s'initier rapidement à la vie canadienne et, en un minimum de temps, voler de leurs propres ailes — se prendre en main — en s'adaptant normalement à la société québécoise.

La troisième catégorie des Haïtiens au Québec sont des « *Immigrants non-reçus* ». Ils constituent un groupe flottant formé d'aspirants résidents permanents. Ce sont en général des manutentionnaires qui fuient les tripotages des Tontons macoutes d'Haïti importunés par leurs plaintes contre le chômage et les misères endémiques du pays. Sauf quelques exceptions, cette catégorie se compose d'émigrés qui ne répondent pas aux critères actuels d'admissibilité établis par le ministère de l'Immigration du Canada. Certains d'entre eux ne parlent ni français ni anglais, sont analphabètes ou très peu instruits, n'ont pas d'« expérience canadienne », personne ne les parraine... Ils n'ont pour toute ressource que leur force de travail. Ils demeurent pourchassés par la police de l'immigration, acceptant d'accomplir, clandestinement, n'importe quelle besogne pour subsister et pour pouvoir payer éventuellement le passage à gué ou sous les barbelés vers les États-Unis d'Amérique. Ils passent entre temps chaque nuit dans un endroit différent, jusqu'à ce qu'une amnistie soit prise en leur faveur ou qu'ils décident de retourner difficilement à leur point de départ : Nassau, Miami, République Dominicaine ou peut-être en Haïti, à leur risque et péril.

L'alphabétisation en français des Haïtiens au Québec apparaîtrait comme un bon choix. On pourrait voir en ce choix un meilleur moyen de rendre nos compatriotes défavorisés par le langage plus autonomes, plus opérationnels. On aurait ainsi contribué grandement à réduire les énormes disparités qui existent dans notre communauté. Il faudrait aussi voir en ce choix une meilleure prise de conscience de la nécessité, pour cette alphabétisation, de s'allier aux réels besoins de cette catégorie d'immigrants, à « leurs intérêts profonds qui tendent vers un mieux-être personnel, politique, économique... » :

- une plus grande combativité ;
- une réduction des inégalités sociales ;
- un accomplissement réel des devoirs

envers les enfants haïtiens y compris une meilleure participation à leur éducation scolaire;

- la possibilité d'avoir un meilleur emploi et par conséquent une meilleure condition de vie;
- un engagement politique plus effectif...

Pour toutes ces raisons principales, il semble préférable d'adopter une alphabétisation fonctionnelle motivée par la conscientisation. Qu'est-ce au juste?

Entendons l'alphabétisation fonctionnelle comme un moteur du progrès économique et social soutenu par la conscientisation comme facteur d'engagement effectif du citoyen au processus de changement social.

Les Centres communautaires haïtiens au Québec peuvent aspirer à un plus grand succès si le type d'alphabétisation qu'ils préconisent procède d'une volonté de satisfaire les besoins fondamentaux de la clientèle analphabète qu'ils desservent, « depuis les nécessités immédiates de la vie jusqu'au besoin de participation effective aux mutations de la société[7] ». Il va sans dire que ce principe de fonctionnalité ne s'applique pas sans ces considérations de conscientisation qui veulent « qu'un processus d'alphabétisation ne peut être efficace que s'il se fait avec la participation des intéressés eux-mêmes, chaque adulte ayant conscience de la nécessité de cet engagement personnel[8] ».

Il est apparu clairement que nous ne pouvons pas séparer l'alphabétisation fonctionnelle de la conscientisation. Le principe de participation est lié à cette conscientisation et demeure valable, comme il est fondamental pour tout programme d'éducation et toute activité de développement social, économique et culturel.

Nous sommes portés à croire que l'action d'alphabétisation des compatriotes haïtiens en diaspora est certainement animée par l'idée que alphabétiser les masses, les éduquer, constitue un des meilleurs moyens pour les mobiliser en vue du changement nécessaire en Haïti et aussi une façon très indiquée pour les porter à assumer pleinement les responsabilités qui sont les leurs dans une révolution. C'est une option qui mérite d'être encouragée. Mais, il est important de sensibiliser la clientèle-cible à l'accepter et à s'accepter dans ce cas précis, à la fois comme agent et finalité de ce changement prévisible en Haïti. Cependant, l'adulte en général et l'adulte haïtien en particulier accepte difficilement de se former pour demain. Il participe effectivement à sa formation dans la mesure où celle-ci correspond à un besoin immédiat pour lui. Voilà pourquoi l'immigrant haïtien analphabète vivant actuellement au Québec adhèrerait volontiers à un mot d'ordre qui consisterait à *s'alphabétiser pour mieux lutter et mieux vivre*. Car, « ...est-ce que ça ne sert pas mieux certains éléments lorsqu'une partie de la population demeure marginalisée et de cette façon plus facilement exploitable[9] ». Il est évident que ce sont ces Haïtiens alphabétisés en créole qui, au Québec, recherchent le ghetto comme « survie psychologique », souffrent des problèmes de chômage, subissent les frustrations du logement et s'exposent aux tracasseries d'une police raciste et complice.

---

### Notes

[1] Émile Ollivier, « Alphabétiser à Montréal en créole? » dans *Collectif Paroles*, n° 18, juin/juillet/août 1982, p. 35.

[2] É. Ollivier, *Ibid*.

[3] Charles Pierre-Jacques, « Créole, langue d'alphabétisation : difficulté d'aborder avec sérénité les questions haïtiennes », dans *Collectif Paroles*, n° 22, mars/avril 1983, p. 31.

[4] Odette Roy Pombrun, 1977, *Éducation primaire en Haïti : pour une réforme*, Structures et programmes, Langue de l'enseignement, Alphabétisation des jeunes, Le préscolaire, ..., Ronéo, p. 13.

[5] Danae Theodorakopoulos, « L'Immigrant dans la société québécoise », dans *Le Devoir*, mercredi le 11 mai 1983.

[6] Paul Dejean, 1978, *Les Haïtiens au Québec*, Les Presses Universitaires du Québec, Montréal, p. 31.

[7] *Cf. UNESCO*, la « Déclaration de Persépolis », adoptée par le Symposium International qui s'y est réuni en septembre 1975.

[8] Amadou-Mathar M'Bow, (directeur général de l'UNESCO), « Alphabétisation et Nouvel Ordre Économique », dans *Éducation et Développement*, n° 114, Paris, 1977, p. 44.

[9] D. Theodorakopoulos, *op. cit.*

CIDIHCA
Prix: $3.00